

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU PLAN DIRECTEUR EN  
TRANSITION, INNOVATION ET EFFICACITÉ  
ÉNERGÉTIQUES DU QUÉBEC 2018-2023

DOSSIER : R-4043-2018

RÉGISSEURS : Me LOUISE ROZON, présidente  
Me MARC TURGEON et  
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 28 MARS 2019

VOLUME 12

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me STEFAN CHRIPOUNOFF  
avocat Transition énergétique Québec (TEQ)

PARTICIPANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association  
hôtellerie Québec et l'Association des  
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me SYLVAIN LANOIX  
avocat de l'Association des consommateurs  
industriels de gaz, l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec (ACIG-  
AQCIE-CIFQ);

Me MICHAEL DEZAINDE et  
Me BRYAN FURLONG  
avocats de l'Association québécoise du propane et  
l'Association canadienne du propane (AQP-ACP);

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE et  
Me LUDOVIC FRASER  
avocats d'Énergir, S.E.C.;

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (Section Québec) (FCEI);

Me ADINA GEORGESCU et  
Me ALEXANDRE MACBETH  
avocats de Gazifère inc.;

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recommandations et d'action  
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me SIMON TURMEL  
avocat d'Hydro-Québec Distribution (HQD);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID  
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me MARC BISHAI  
avocat du Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat du Regroupement pour la transition,  
l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ);

Me MARIE-ANDRÉE HOTTE  
avocate de l'Union des producteurs agricoles (UPA).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE DE L'AQP-ACP	
PIERRE DUCHARME	
INTERROGÉ PAR Me BRYAN FURLONG	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEFAN CHRIPOUNOFF	35
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	38
PREUVE UPA	
DAVID TOUGAS	
INTERROGÉ PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE	43
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	58
PREUVE DE LA FCEI	
ANTOINE GOSSELIN	
INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL	66
INTERROGÉ PAR LA FORMATION	79
PREUVE DU ROÉÉ	
BERTRAND SCHEPPER	
JEAN-PIERRE FINET	
INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	89
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	128

R-4043-2018  
28 mars 2019

- 5 -

PREUVE DU GRAME

NICOLE MOREAU

INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD 144

CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN 180

---

R-4043-2018  
28 mars 2019

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-FCEI-0027 :	
Présentation PowerPoint de la preuve de la FCEI	66

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
2 (28e) jour du mois de mars :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-huit (28)  
8 mars deux mille dix-neuf (2019), dossier R-4043-  
9 2018. Demande relative au Plan directeur en  
10 transition, innovation et efficacité énergétiques  
11 du Québec 2018-2023. Poursuite de l'audience.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci Madame la Greffière. Alors, rebonjour à tous  
14 et à toutes. Nous allons poursuivre avec la preuve  
15 de l'AQP-ACP. Maître Furlong, je crois que c'est  
16 vous qui allez prendre la parole.

17 PREUVE DE L'AQP-ACP

18 Me BRYAN FURLONG :

19 Madame la Régisseuse, Messieurs les Régisseurs, bon  
20 matin. Donc, je suis Bryan Furlong, je représente  
21 l'AQP et l'ACP ici ce matin. Comme paneliste, on  
22 aurait monsieur Pierre Ducharme qui est à ma  
23 gauche. Donc, je vous laisse assermenter monsieur  
24 Ducharme.

25

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
2 (28e) jour du mois de mars, A COMPARU :

3

4 PIERRE DUCHARME, consultant en management, ayant  
5 une place d'affaires au 555, boulevard René-  
6 Lévesque Ouest, bureau 750, Montréal (Québec);

7

8 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
9 solennelle, dépose et dit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me BRYAN FURLONG :

12 Q. **[1]** Tout d'abord, Monsieur Ducharme, avez-vous pris  
13 connaissance du mémoire qui est coté sous la cote  
14 C-APQ-ACP-0026?

15 M. PIERRE DUCHARME :

16 R. Oui, Maître.

17 Q. **[2]** Dites-moi donc, est-ce que vous déposez la  
18 pièce en question pour valoir comme témoignage ici  
19 aujourd'hui?

20 R. Oui, Maître.

21 Q. **[3]** Je vous cède la parole, Monsieur Ducharme.

22 R. Merci. Alors, tout d'abord, l'Association  
23 canadienne du propane et l'Association québécoise  
24 du propane vous remercie pour cette occasion  
25 d'exprimer leur opinion concernant le Plan



1 directeur de TEQ. Nos associations reconnaissent  
2 que le défi colossal que représente la confection  
3 de ce plan, félicitent d'ailleurs TEQ, sachant que,  
4 dans sa première édition, ça a dû être un travail  
5 assez important.

6 Notre intervention, bien qu'elle sera  
7 parfois critique, se veut cependant constructive et  
8 vise à collaborer au plein succès du Plan.

9 Dans le cadre des consultations préalables  
10 à la confection du Plan directeur, nos associations  
11 ont proposé plusieurs concepts de programmes et  
12 pour réduire la consommation de produits pétroliers  
13 et pour améliorer l'efficacité énergétique du  
14 Québec et également pour réduire rapidement et  
15 économiquement les émissions de gaz à effet de  
16 serre.

17 Parmi ces suggestions-là, on avait proposé,  
18 entre autres, l'inclusion du propane au programme  
19 de biénergie résidentielle, commerciale et  
20 industrielle; le remplacement du mazout par le  
21 propane dans les réseaux autonomes; l'utilisation  
22 du propane pour le chauffage des autobus  
23 électriques; la conversion des véhicules existants  
24 à longue vie à l'autopropane et la promotion du  
25 propane pour des classes de véhicules qui tardent à

1 être électrifiées, et il y en avait quelques-uns.

2 TEQ a choisi de ne pas retenir nos  
3 suggestions principalement parce qu'elle considère  
4 le propane comme un produit pétrolier. Alors, nous,  
5 on croit que c'est une erreur qui est préjudiciable  
6 au Plan lui-même et possiblement à l'atteinte de  
7 ses objectifs.

8 Le propane effectivement n'est pas un  
9 produit pétrolier. Certes, c'est un hydrocarbure  
10 dont la formule moléculaire se rapproche grandement  
11 de celle du gaz naturel, mais elle a plusieurs  
12 distinctions par rapport au gaz naturel. Nommément,  
13 le propane est un gaz qui, à température et  
14 pression ambiantes, se liquéfie relativement à  
15 basse pression. Hein! On parle dix (10) PSI ou  
16 moins.

17 Le contenu de la tête des puits de gaz  
18 naturel est constitué évidemment de gaz naturel, de  
19 méthane à quatre-vingt-treize pour cent (93 %), ce  
20 qu'on appelle dans le langage commun du « gaz  
21 naturel ». Les puits contiennent cependant aussi  
22 beaucoup d'hydrocarbures lourds qui sont  
23 collectivement désignés comme des liquides de gaz  
24 naturel. Et le propane est un de ces liquides de  
25 gaz naturel et il est abondant.

1                   Au Canada, l'essentiel de la production de  
2                   liquide de gaz naturel ou de LGN provient donc des  
3                   usines de traitement de gaz, une petite portion  
4                   seulement étant un sous-produit du raffinage du  
5                   pétrole. Selon un rapport qui a été produit pour le  
6                   ministre des Ressources naturelles et le ministre  
7                   de l'Industrie du Canada, et je cite :

8                   (9 h 10)

9                   Le propane est produit de deux façons.  
10                  De quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-  
11                  dix pour cent (85-90 %) du propane  
12                  canadien est issu du traitement du gaz  
13                  naturel, et dix à quinze pour cent  
14                  (10-15 %) constitue un sous-produit du  
15                  raffinage du pétrole brut.

16                 Le même rapport constatait que la production du  
17                 propane canadien est centrée dans l'Ouest du pays.  
18                 Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) du propane est  
19                 produit en Alberta. La part de dix à quinze pour  
20                 cent (10-15 %) de la production canadienne de  
21                 propane qui est dérivée du raffinage du pétrole  
22                 étant répartie à travers le Canada de façon  
23                 relativement égale.

24                 La production canadienne de propane en deux  
25                 mille seize (2016) s'élevait à deux cent dix-neuf

1 mille (219 000) barils par jour dont quatre-vingt-  
2 onze virgule huit pour cent (91,8 %) provenaient  
3 des puits de gaz naturel directement. Seulement  
4 huit point deux pour cent (8,2 %) du propane  
5 canadien provenait de raffineries dont trois mille  
6 (3000) barils par jour sont produits au Québec.  
7 Conséquemment, seulement six virgule neuf pour cent  
8 (6,9 %) du propane produit à l'extérieur du Québec  
9 provient de raffineries.

10 Les importations canadiennes de propane  
11 maintenant proviennent uniquement des États-Unis et  
12 se limitent à sept mille (7000) barils par jour  
13 pour l'ensemble du pays, soit trois virgule deux  
14 pour cent (3,2 %) de la production canadienne  
15 seulement. Le Québec n'importe pour sa part que  
16 mille (1000) barils par jour des États-Unis. En  
17 deux mille seize (2016), selon le US Energy  
18 Information Administration, seulement vingt virgule  
19 huit pour cent (20,8 %) de la production de propane  
20 américaine était dérivé de raffineries de pétrole  
21 et tout le reste émanait des puits de gaz naturel.

22 Le Québec n'importe que un virgule cinq  
23 pour cent (1,5 %) du propane qui est consommé au  
24 Canada soit douze mille (12 000) barils par jour.  
25 Le Québec, comme je le disais tantôt ne produit que

1       trois mille (3000) barils par jour, mais il en  
2       exporte cinq mille (5000) barils.

3               Or, si toute la production des raffineries  
4       québécoises était consommée au Québec, elle ne  
5       représenterait que vingt-cinq pour cent (25 %) de  
6       la consommation québécoise de propane, puisque le  
7       Québec exporte soixante-six pour cent (66 %) plus  
8       de propane qu'il n'en produit. Il est donc  
9       plausible qu'au moins une partie de la production  
10      de nos raffineries québécoises soit exportée. Mais  
11      aucune statistique n'est disponible à cet effet  
12      parce que les raffineries refusent de divulguer  
13      cette information pour des raisons  
14      concurrentielles.

15              En résumé, la balance commerciale en  
16      matière de pétrole... de propane se décrit comme  
17      suit : l'offre totale de propane au Québec est de  
18      seize mille (16 000) barils par jour dont trois  
19      mille (3000) proviennent des raffineries, douze  
20      mille (12 000) proviennent de l'importation des  
21      autres provinces canadiennes et mille (1000)  
22      proviennent de l'extérieur du pays, soit des États-  
23      Unis. La demande, par ailleurs, est de douze mille  
24      (12 000) barils par jour pour le Québec même et  
25      cinq mille (5000) barils par jour pour

1 l'exportation. Pour un total des deux côtés de  
2 seize mille (16 000) barils par jour.

3 On a donc calculé trois scénarios pour  
4 définir quelle était la part du propane qui  
5 provient de puits de gaz naturel versus la part du  
6 propane qui provient des raffineries de pétrole.  
7 Douze mille (12 000) barils par jour sont consommés  
8 au Québec, comme je le disais. Tout le GPL produit  
9 au Québec est exporté. Alors, ça, c'est notre  
10 premier scénario. Je m'excuse. Alors, dans notre  
11 premier scénario, voilà les hypothèses qu'on a  
12 utilisées.

13 Alors, douze mille (12 000) barils par jour  
14 qui sont consommés au Québec. Tout le GPL produit  
15 au Québec est exporté à l'extérieur. Onze mille  
16 (11 000) des douze mille (12 000) barils par jour  
17 importés du reste du Canada et mille (1000) barils  
18 par jour sont importés des États-Unis. Ça, ce que  
19 ça donne comme résultat, c'est que, dans ce  
20 scénario-là, quatre-vingt-douze pour cent (92 %) de  
21 la consommation québécoise de propane proviendrait  
22 des puits de gaz naturel.

23 Scénario numéro 2. Tout le propane qui est  
24 produit est consommé ici. Huit mille (8000) des  
25 douze mille (12 000) barils par jour sont importés

1 du reste du Canada et mille (1000) barils par jour  
2 sont importés des États-Unis. Quand on fait le  
3 calcul, ça, ça donne que soixante-huit virgule  
4 trois pour cent (68,3 %) de la consommation  
5 québécoise de propane proviendrait de puits de gaz  
6 naturel.

7 (9 h 15)

8 Le troisième scénario est celui qu'on  
9 trouve le plus plausible c'est que la moitié du  
10 propane québécois est exporté et l'autre moitié est  
11 consommée au Québec. Dix mille cinq cent (10 500)  
12 des douze mille (12 000) barils par jour sont  
13 importés du reste du Canada, soit six virgule neuf  
14 pour cent (6,9 %) qui provient des raffineries. Les  
15 importations étrangères sont en transit, donc ils  
16 sont réexportés, les mille (1000) barils par jour.  
17 Et le résultat de ce scénario qui est le plus  
18 plausible, est que quatre-vingt-un virgule quatre  
19 pour cent (81,4 %) de la consommation québécoise de  
20 propane proviendrait de puits de gaz naturel.

21 Alors, comme je vous le disais tantôt, même  
22 dans le pire des cas, la grande majorité du propane  
23 consommé au Québec provient de puits de gaz  
24 naturel. Et donc... et non pas, de raffineries de  
25 pétrole comme TEQ l'assume dans son Plan directeur.

1                   Alors, en conclusion à cette section-là.  
2           Considérer le propane comme étant un produit  
3           pétrolier est une erreur. En deuxième lieu,  
4           j'aimerais dire que le propane est propre. TEQ ne  
5           reconnaît pas être contrainte à une cible de  
6           réduction des gaz à effet de serre. Son financement  
7           provient pourtant en grande partie du Fonds vert  
8           qui a été constitué en deux mille six (2006) pour  
9           favoriser le développement durable du Québec dans  
10          la protection de l'environnement, la préservation  
11          de la biodiversité et la lutte contre les  
12          changements climatiques. Donc, ça, c'est tiré du  
13          mandat du Fonds vert.

14                   Alors, nos associations sont d'avis qu'en  
15          acceptant le financement du Fonds vert, TEC accepte  
16          tacitement une obligation de livrer des réductions  
17          de gaz à effet de serre. On ne peut pas avoir le  
18          revenu sans avoir la contrepartie qui est la  
19          livraison de réduction de gaz à effet de serre.  
20          Madame Withmore a bien fait la démonstration que  
21          TEQ, en vertu de la Politique énergétique du Québec  
22          deux mille trente (2030), doit se doter de cibles  
23          de réduction des gaz à effet de serre et nous  
24          pensons qu'elle ne doit pas attendre pour le faire  
25          plus tard. Elle reçoit les sous maintenant, il



1           serait juste normal qu'elle livre les réductions de  
2           gaz à effet de serre maintenant.

3                        Nos associations croient aussi que si les  
4           programmes et mesures de TEQ misaient sur le  
5           propane, elle pourrait à la fois satisfaire les  
6           exigences du Fonds vert et livrer des résultats  
7           rapidement en matière d'efficacité énergétique et  
8           de réduction de la consommation de produits  
9           pétroliers, et ce, à des coûts moindres que ce que  
10          propose TEQ présentement, dans plusieurs cas.

11          Pourquoi? Parce que les infrastructures qui sont  
12          requisés dans plusieurs applications, ne  
13          représentent qu'une fraction de celles pour  
14          utiliser d'autres sources d'énergie de transition.

15                        Le réseau de distribution de gaz propane,  
16          qui compte cinquante-sept (57) distributeurs au  
17          Québec, est déjà en place et couvre l'ensemble du  
18          territoire du Québec. Depuis deux mille dix-sept  
19          (2017), le US API-ing soutient aussi que le propane  
20          est un carburant propre. Selon la Régie elle-même,  
21          les émissions de gaz à effet de serre du propane et  
22          du gaz naturel sont quasi identiques à zéro virgule  
23          sept pour cent (0,7 %) près. Ces données ne font  
24          état que de l'utilisation des sources d'énergie,  
25          soit dans le transport ou dans la combustion.

1                   Il faut aussi tenir compte des risques  
2                   environnementaux qui sont associés aux déversements  
3                   accidentels et aux émissions fugitives. Dans ces  
4                   cas, le propane offre des avantages incomparables  
5                   par rapport à toutes les autres ressources de  
6                   carburant parce qu'il s'évapore simplement dans  
7                   l'air quand il est renversé. Il contient peu de  
8                   méthane et est peu nocif pour la planète. Le  
9                   carburant de transition favorisé par TEQ est un gaz  
10                  plus léger que l'air dont le contenu de méthane est  
11                  quatre-vingt-treize pour cent (93 %). On rappelle  
12                  que le méthane est vingt-cinq (25) fois plus  
13                  polluant que le CO2.

14                 Le propane ne se mélange pas, non plus à  
15                 l'eau, il s'évapore en surface. Il ne peut donc pas  
16                 ainsi polluer le sol ou les nappes phréatiques, en  
17                 cas de déversements. Le propane n'est pas nocif et  
18                 ne peut pas blesser les animaux et les humains. Il  
19                 ne cause pas de dommage à la peau quand il est  
20                 accidentellement renversé sur quelqu'un, non plus.

21                 Alors, dans un contexte où le gaz naturel  
22                 est considéré comme étant un carburant à faibles  
23                 émissions, le gaz propane devrait être considéré de  
24                 la même façon. En raison de la faible différence de  
25                 propriétés entre les deux sources d'énergie.

1 (9 h 20)

2 Le laboratoire national, le US National  
3 Lab, qui appartient au US Department of Energy, à  
4 l'aide de son modèle GREET, a déterminé que les  
5 véhicules qui utilisent du propane réduisent les  
6 émissions de gaz à effet de serre d'environ treize  
7 pour cent (13 %) et que lorsque le propane est  
8 dérivé du gaz naturel, comme celui du Québec, il  
9 diminue la consommation de produits pétroliers de  
10 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %).

11 Une étude de l'utilisation du propane pour  
12 le chauffage de l'espace réalisée par la firme  
13 Energetics en deux mille neuf (2009) montrait que  
14 les émissions de gaz naturel et du propane sont  
15 quasi identiques dans les cas de chauffage de  
16 l'espace.

17 Ces résultats nous forcent à constater que  
18 l'utilisation du propane en guise de source  
19 d'énergie de transition est tout aussi appropriée  
20 d'un point de vue environnemental que l'utilisation  
21 du gaz naturel et qu'ainsi le propane peut  
22 rapidement et économiquement venir en aide à la  
23 transition énergétique du Québec.

24 On aimerait parler aussi un peu de ce qu'on  
25 pense va être la non-atteinte des cibles fixées

1 pour TEQ. Le Décret 537-2017 stipule clairement que  
2 Transition énergétique Québec, au terme de la  
3 période deux mille dix-huit-deux mille vingt-trois  
4 (2018-2023) doit atteindre les deux cibles  
5 suivantes : améliorer d'au moins un pour cent (1 %)   
6 l'efficacité énergétique moyenne de la société  
7 québécoise et abaisser d'au moins cinq pour cent  
8 (5 %) la consommation totale de pétrole par rapport  
9 à deux mille treize (2013).

10 Ces cibles sont donc clairement attribuées  
11 aux actions de TEQ et non au hasard ou aux  
12 tendances. La cible fixée relativement à  
13 l'amélioration de l'efficacité énergétique moyenne  
14 de la société québécoise ne sera pas atteinte de  
15 l'aveu même de TEQ dans son Plan.

16 Le Plan dit clairement, effectivement, que  
17 les effets indirects et les améliorations externes  
18 ont été estimés à zéro virgule six pour cent  
19 (0,6 %) par année, soit environ la moitié de  
20 l'objectif visé. TEQ ne contribuera qu'à la hauteur  
21 de zéro virgule six pour cent (0,6 %) elle-même à  
22 l'amélioration de l'efficacité énergétique du  
23 Québec.

24 Nos associations, tout comme la table des  
25 parties prenantes de TEQ d'ailleurs et bien

1 d'autres intervenants, considèrent donc que le Plan  
2 de TEQ n'atteindra pas la cible d'amélioration  
3 annuelle moyenne de l'efficacité énergétique qui  
4 lui a été assignée.

5 De plus, avec un budget de six milliards  
6 (6 G) provenant des contribuables québécois, on  
7 peut questionner si TEQ fait une utilisation  
8 adéquate des fonds qui sont consacrés à la  
9 transition énergétique dans la mesure où plus de la  
10 moitié des résultats seraient atteints sans même  
11 qu'elle existe.

12 Dans un autre ordre d'idée, je rappelle que  
13 la demande pour utilisation finale d'énergie au  
14 Québec en deux mille treize (2013) totalisait mille  
15 six cent cinquante-sept pétajoules (1657 PJ),  
16 scénario de référence de TEQ.

17 Les produits pétroliers raffinés ont été le  
18 principal type de combustible dans le même scénario  
19 à six cent quinze mille pétajoules (615 000 PJ),  
20 soit trente-sept pour cent (37 %) du total. Avec  
21 douze mille (12 000) barils par jour consommés au  
22 Québec, le propane représente seulement que dix-  
23 sept virgule huit pétajoules (17,8 PJ), soit deux  
24 virgule neuf pour cent (2,9 %) de ce que les  
25 produits pétroliers représentent, de ce que TEQ

1 considère étant des produits pétroliers  
2 représentent.

3 En reclassant le propane comme il se  
4 devrait, soit un produit non pétrolier, et en  
5 assumant que le succès des programmes de réduction  
6 de consommation des produits pétroliers de TEQ  
7 aurait eu un impact équivalant sur l'ensemble de ce  
8 qu'elle considérerait un produit pétrolier, l'impact  
9 prévu des programmes de TEQ diminuerait de zéro  
10 virgule un pour cent (0,1 %), ce qui en soi ne  
11 constitue pas une grande menace à l'atteinte des  
12 objectifs, on en convient.

13 J'aimerais passer un peu de temps sur  
14 l'analyse des programmes et des mesures qui sont  
15 contenus dans le Plan. Certains programmes et  
16 mesures ne nous semblent pas réalisables dans les  
17 délais annoncés, ce qui compromet l'atteinte des  
18 cibles. Nous n'avions pas à faire la preuve de  
19 ceci, ceci relève effectivement de TEQ et aux  
20 distributeurs réglementés à le faire et non à  
21 chaque citoyen ou organisme qui est présent comme  
22 intervenant ici.

23 Mais TEQ n'ayant pas fait ces études  
24 technico-économiques dans tous les cas avant de  
25 rédiger son Plan, n'en a pas fait la preuve non

1 plus à notre avis. Une liste de bonnes idées en  
2 annexe au Plan directeur ne constitue pas un  
3 ensemble de programmes sérieusement étudiés.

4 (9 h 25)

5 Par souci du temps alloué, nous aimerions  
6 illustrer nos réserves à l'aide d'un seul programme  
7 important dont les résultats escomptés nous  
8 paraissent optimistes. J'aimerais vous parler donc  
9 du programme « Chauffez vert » de TEQ qui est un  
10 programme pour lequel TEQ a la responsabilité de  
11 réalisation elle-même.

12 Alors, en rappel, « Chauffez vert » est un  
13 programme qui permet de convertir des systèmes de  
14 chauffage principaux d'un logement ou d'un petit  
15 commerce qui utilise le mazout, le propane ou tout  
16 autre combustible fossile à l'exception du gaz  
17 naturel à une énergie renouvelable.

18 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

19 Je m'excuse, je ne veux pas interrompre indûment le  
20 témoignage en chef de monsieur Ducharme mais c'est  
21 juste parce que nous, on était sous l'impression  
22 qu'on était dans l'aspect 2 ici et là, on est en  
23 train de critiquer un programme de TEQ, alors, je  
24 ne suis pas sûr que ça s'insère dans l'aspect 2, et  
25 il y a eu beaucoup... ça fait plusieurs minutes là

1 qu'on parle de l'aspect 1 selon nous et puis je  
2 fais juste faire la remarque. Alors, on préférerait  
3 que monsieur Ducharme s'en tienne à l'aspect 2, si  
4 c'est possible.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je pense qu'on a compris de la démarche et de  
7 l'intervention de l'AQP-ACP que leur objectif était  
8 de proposer éventuellement des mesures  
9 additionnelles. Donc, ça, ça fait partie des  
10 éléments qu'on peut regarder. C'est sûr qu'il y a  
11 un certain lien avec l'atteinte des cibles, donc,  
12 je pense qu'on peut laisser le témoin terminer.

13 Merci.

14 M. PIERRE DUCHARME :

15 R. Merci. Alors, comme je le disais, j'aimerais qu'on  
16 parle brièvement du programme « Chauffez vert » en  
17 guise d'exemple. « Chauffez vert », comme je le  
18 disais, est un programme de remplacement des  
19 systèmes de chauffage principaux. Par ailleurs, le  
20 programme est inclus dans les... dans les  
21 technologies qui... qui sont visées par le  
22 programme pour... pour le remplacement.

23 A lui seul, ce programme-là représente onze  
24 pour cent (11 %) de l'objectif total de  
25 l'amélioration de l'efficacité énergétique visé par



1           TEQ. C'est quand même pas rien. Deux pour cent  
2           (2 %) de la réduction en efficacité énergétique et  
3           onze pour cent (11 %) de la réduction, pardon, de  
4           la consommation de produits pétroliers. Je me  
5           corrige.

6                        On croit que TEQ est en droit de se  
7           créditer... bien, on ne croit pas que TEQ est en  
8           droit de se créditer les résultats tendanciels et  
9           les acquisitions des opportunistes. Et typiquement,  
10          ce type de programme-là compte un très grand nombre  
11          d'opportunistes, une proportion qui peut dépasser  
12          la moitié des conversions prévues.

13                      Une étude réalisée par le Département de  
14          science économique de l'Université d'Ottawa révèle  
15          que la mesure dans laquelle les subventions pour  
16          l'amélioration de l'efficacité énergétique  
17          résidentielle au Canada ont été versées à des  
18          ménages canadiens qui auraient entrepris des  
19          améliorations de toute façon, ce qu'on appelle du  
20          resquillage ou des « free loaders », est  
21          importante.

22                      Elle note que certaines autres études ont  
23          démonstré que les taux de resquillage ont atteint  
24          aux États-Unis dans le cadre de programmes très  
25          similaires à ce que nous propose TEQ des taux de

1 quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

2 L'étude elle-même portait sur les  
3 fournaises à air pulsé au gaz naturel  
4 subventionnées pendant cinq ans par des... par des  
5 programmes et des crédits d'impôt pour la  
6 rénovation domiciliaire. Cette situation  
7 s'apparente à celle proposée par TEQ car la  
8 conception du programme « Chauffez vert » décrite  
9 dans le Plan, il est possible qu'un crédit d'impôt  
10 « RénoVert » s'ajoute à la subvention « Chauffez  
11 vert ».

12 Cette étude conclut que... l'étude de  
13 l'Université d'Ottawa conclut que près de  
14 soixante-dix pour cent (70 %) des dépenses à titre  
15 de programmes de subvention et crédits d'impôt  
16 canadiens ont été versés aux resquilleurs et que  
17 ces subventions ne représentent pas une politique  
18 optimale d'améliorer l'efficacité énergétique  
19 résidentielle.

20 Originellement, une portion du budget  
21 associé au crédit d'impôt « RénoVert » risquait de  
22 s'ajouter aux subventions du programme « Chauffez  
23 vert », ce qui fait en sorte que le conseil de  
24 gestion du Fonds Vert estime qu'il y a une  
25 possibilité de subventionner deux fois la même

1 rénovation et cette situation, on en est bien  
2 conscient, est maintenant à l'étude.

3 En passant, la Ville de Montréal annonçait  
4 récemment qu'elle entend interdire l'utilisation de  
5 fournaise au mazout sur son territoire d'ici deux  
6 mille vingt et un (2021). Ceci contribuera sans  
7 doute à augmenter le taux d'opportunistes qui est  
8 déjà prévu comme étant élevé.

9 On vous rappelle que Montréal représente la  
10 moitié de la consommation de la province, la grande  
11 région métropolitaine de Montréal.

12 De plus, malgré notre demande de  
13 renseignements, ni TEQ ni Hydro n'ont fait la  
14 preuve que la pointe ne serait pas problématique  
15 suite à la conversion de systèmes de chauffe à  
16 l'électricité ou au gaz naturel.

17 (09 h 30)

18 Les prix payés par Hydro-Québec en période  
19 de pointe sont élevés et son désir est manifeste de  
20 baisser la consommation d'électricité en période de  
21 pointe grâce à des tarifs incitatifs ou dissuasifs  
22 qu'on connaît déjà, ce qui démontre bien qu'il  
23 n'est pas souhaitable d'améliorer la demande en  
24 période de pointe.

25 Dans ces circonstances, le remplacement des

1 systèmes de chauffage par de l'électricité ne  
2 semble pas souhaitable. TEQ admet d'ailleurs que  
3 dans son Plan que bien que l'électricité soit la  
4 principale énergie renouvelable du Québec, certains  
5 obstacles devront être éliminés pour qu'elle joue  
6 un plus grand rôle. L'un d'eux concerne la gestion  
7 de la pointe énergétique qui ébranle la volonté  
8 d'éliminer le mazout du secteur résidentiel.

9 Alors, c'est une situation qui est assez  
10 paradoxale, parce que à nulle part dans le plan de  
11 TEQ on nous propose une solution aux problèmes de  
12 demandes de pointe qui causera l'augmentation des  
13 systèmes de chauffage à l'électricité et au gaz  
14 naturel, dont, je vous rappelle, les pointes  
15 coïncident. On nous promet simplement qu'un comité  
16 sera mis sur pied pour étudier la biénergie  
17 résidentielle et on n'a même pas tenté de répondre  
18 à notre question portant sur qu'est-ce qu'on était  
19 pour faire dans le secteur du gaz naturel.

20 Si certaines centrales alimentées au mazout  
21 où qu'elles se trouvent, devraient être financées  
22 pour suffire à la demande en pointe. On pourrait  
23 effectivement assister à une augmentation de la  
24 consommation de produits pétroliers plutôt qu'à sa  
25 réduction. Malheureusement, TEQ a répondu à notre

1 question concernant l'impact anticipé de cette  
2 initiative sur le bilan de puissance d'Hydro-  
3 Québec, que celle-ci dépasse le cadre de la demande  
4 de TEQ relative au Plan directeur. On n'a donc pas  
5 fourni d'informations requises pour discuter cet  
6 enjeu davantage.

7 La Régie devra donc se baser sur les  
8 éléments fournis par TEQ pour financer une  
9 initiative de soixante-treize virgule cinq millions  
10 de dollars (73,5 M\$), soit le programme « Chauffez  
11 vert », sans savoir s'il existe un véritable  
12 « business case » et considérer des options de  
13 rechange.

14 Le comité de gestion du Fonds vert  
15 recommande déjà que le programme « Chauffez vert »  
16 soit réévalué, ce qui remet en question, à la fois  
17 le financement de ce programme et sa pertinence  
18 même. Donc, sa capacité de contribuer onze pour  
19 cent (11 %), les onze pour cent (11 %) prévus à la  
20 cible de réduction des produits pétroliers. Ce  
21 n'est pas rien onze pour cent (11 %). C'est énorme.  
22 Le propane n'étant pas un produit pétrolier, il  
23 peut permettre l'atteinte des cibles de TEQ  
24 rapidement et économiquement pour les contribuables  
25 québécois comme pour les consommateurs.

1                   Alors, j'aimerais faire un très court  
2 passage sur le financement par le Fonds vert comme  
3 je l'ai présenté en début. Étant donné l'accueil  
4 fait au rapport du comité de gestion du Fonds vert,  
5 il est probable que plusieurs mesures du Plan  
6 seront tronquées ou modifiées substantiellement. À  
7 titre d'exemple, le conseil de gestion du Fonds  
8 vert recommande que onze (11) initiatives dont TEQ  
9 est directement responsable, soient réévaluées et  
10 que trois soient arrêtées avant la fin du terme du  
11 Plan lui-même.

12                   Alors, j'ai une liste des programmes, mais  
13 je ne passerai pas à travers. On peut les consulter  
14 aux pièces jointes. En plus de ces initiatives, si  
15 des programmes PETMAF PREGTI, et je ne me souviens  
16 pas de ce que veulent dire acronymes exactement,  
17 qui sont des programmes d'amélioration d'offres de  
18 services en transport collectif urbain, étaient  
19 aussi terminés ou reportés, tel que le recommande  
20 le conseil de gestion du Fonds vert, la performance  
21 estimée de TEQ chuterait de cinq cent quatre-vingts  
22 millions de gigajoules (580 M GJ) et de cinq cent  
23 huit mille litres (508 000 l) de produits  
24 pétroliers. Ces trois programmes à eux seuls  
25 totalisent douze pour cent (12 %) de la réduction

1 prévue de la consommation des produits pétroliers  
2 et si on ajoute à ça le onze pour cent (11 %) qui  
3 provient du programme « Chauffez Vert », on arrive  
4 à vingt-trois pour cent (23 %) en dessous de la  
5 cible.

6 Si le Fonds vert ne finance plus ces  
7 projets ou si le financement de ces projets est  
8 retardé dans l'attente de leur réévaluation, il est  
9 improbable que le Plan atteigne ses cibles.

10 (9 h 35)

11 En guise de conclusion, l'Association  
12 québécoise du propane et l'Association canadienne  
13 du propane soutiennent que le propane fait l'objet  
14 d'une qualification inexacte et inadéquate dans le  
15 cadre du Plan directeur en l'assimilant à un  
16 produit pétrolier, alors que le propane partage sa  
17 provenance, ses caractéristiques, ses propriétés,  
18 non pas avec les pétroles lourds, mais bien  
19 davantage avec le gaz naturel. TEQ s'est privé de  
20 recourir à un carburant de transition qui peut  
21 épargner des sommes considérables aux contribuables  
22 québécois et assurer un taux d'adhésion supérieur à  
23 plusieurs programmes importants, dont « Chauffez  
24 vert ». Ceci touche le fondement même du Plan  
25 puisque celui-ci se retrouve, dès lors, à consacrer

1 d'importants fonds pour éliminer une source  
2 d'énergie, le propane, qui peut et qui devrait  
3 faire partie de la solution et non du problème.

4 En effet, notre preuve montre que le  
5 propane, en raison de ses similitudes avec le gaz  
6 naturel et en considération de ses coûts de mise en  
7 place et d'utilisation nettement inférieurs,  
8 constitue un allié tout désigné pour permettre au  
9 Plan d'atteindre ses cibles.

10 Nos associations avaient proposé plusieurs  
11 mesures concrètes, simples, facilement et  
12 rapidement applicables et moins coûteuses que  
13 plusieurs mesures annoncées dans leur mémoire, ce  
14 qui permettait, avec plus de certitude, l'atteinte  
15 des cibles de TEQ. Alors, j'en ai mentionné  
16 quelques unes, la biénergie résidentielle, la  
17 biénergie commerciale et industrielle, le  
18 remplacement du mazout dans les réseaux autonomes,  
19 la conversion de véhicules existants à longue vie  
20 et à long parcours à l'auto propane, la promotion  
21 du propane pour les classes de véhicules qui  
22 tardent à être électrifiés, comme les camionnettes  
23 et les fourgonnettes et quelques autres.

24 De la même manière, le propane a un rôle  
25 indéniable à jouer pour la réduction des gaz à



1 effet de serre, avec une empreinte écologique  
2 largement inférieure à celle des produits  
3 pétroliers et à toutes fins pratiques, équivalente  
4 à celle du gaz naturel. Il ne saurait faire de  
5 doute que le propane est une alternative de choix  
6 pour l'atteinte des cibles environnementales.

7 L'Association canadienne et québécoise du  
8 Propane s'inquiètent également du manque de données  
9 relativement à plusieurs programmes dans le Plan et  
10 mesures prévues. Manquements qui expliquent  
11 l'incapacité de TEQ de faire la preuve que  
12 plusieurs programmes atteindront ses prévisions. À  
13 notre avis, la preuve déposée par TEQ pour faire  
14 cette démonstration, souffre de carences et ne  
15 permet pas de conclure que le Plan atteindra  
16 lesdites cibles. Pour ces raisons, nos associations  
17 doutent que le Plan puisse atteindre les cibles de  
18 réduction des produits pétroliers.

19 Nos associations soutiennent que  
20 l'interprétation que fait TEQ de la cible, qui lui  
21 permet de créditer des gains tendanciels, n'est ni  
22 conforme avec les réels objectifs de la transition  
23 énergétique, ni avec le décret 537-2017. En  
24 retirant du calcul les gains tendanciels, il appert  
25 clairement que le Plan n'atteindra pas la cible

1           fixée. La Régie doit donc statuer sur ce point.

2                       Finalement, nos associations déplorent que  
3           les mesures ayant été retenues pour le Plan ne  
4           soient pas celles qui offrent le meilleur ratio de  
5           coûts par tonne de CO2 évités. L'intention claire  
6           du gouvernement, en créant TEQ et en lui donnant  
7           les pouvoirs et responsabilités dont elle bénéficie  
8           aujourd'hui, était de faire la réduction des gaz à  
9           effet de serre, sa première mission. Son recours  
10          abondant au Fonds vert l'oblige tacitement à viser  
11          des réductions de gaz à effet de serre, ce que TEQ  
12          a délibérément choisi de ne pas faire.

13                       Et je vous remercie.

14          Me BRYAN FURLONG :

15          Je n'ai pas de questions pour monsieur Ducharme,  
16          Messieurs, Dame.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          C'est bien. Merci. Est-ce qu'il y a des  
19          intervenants ou des distributeurs qui désirent  
20          contre-interroger le panel de l'AQP-ACQ? Non?  
21          Maître Cardinal.

22          Me AMÉLIE CARDINAL :

23          Non. Je n'avais pas de questions. Merci.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Maître Roy? Maître Turgeon? Euh... Oui.

1 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

2 TEQ aurait quelques questions de contre-  
3 interrogatoire.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Allez-y. Je ne vous avais pas... Je ne vous avais  
6 pas vu. Excusez-moi.

7 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

8 On n'est pas des habitués du contre-interrogatoire.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui. C'est ça. C'est bon. Allez-y.

11 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEFAN CHRIPOUNOFF

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Q. **[4]** Vous avez parlé brièvement, Monsieur Ducharme,  
14 des recommandations du conseil de gestion du Fonds  
15 vert. Première question pour vous : Est-ce que TEQ  
16 connaissait ces recommandations au moment de la  
17 confection du Plan directeur?

18 M. PIERRE DUCHARME :

19 R. Je ne le crois pas.

20 Q. **[5]** Pourquoi ne le croyez-vous pas?

21 R. Bien. À cause des dates de parution.

22 Q. **[6]** O.K. Savez-vous, à peu près, à quelle date le  
23 plan a été déposé...

24 R. Bien...

25 Q. **[7]** ... auprès du gouvernement?

1 R. Non.

2 Q. **[8]** O.K. Mais les recommandations, elles, sont  
3 sorties en novembre deux mille dix-huit (2018).  
4 C'est ça?

5 R. Exact.

6 (9 h 40)

7 Q. **[9]** O.K. puis vous reconnaissez que, donc, le Plan  
8 a été confectionné avant?

9 R. Est sorti avant les recommandations, avant, en  
10 fait, qu'elles soient rendues publiques.

11 Q. **[10]** O.K. Et les recommandations sont faites à  
12 l'attention de qui?

13 R. Du gouvernement du Québec.

14 Q. **[11]** Non, elles sont faites auprès du ministre,  
15 exact?

16 R. Oui.

17 Q. **[12]** O.K. Si vous lisez le titre des  
18 recommandations, vous verrez que sur la page... Et  
19 savez-vous qui est l'organisme qui décide s'il va y  
20 avoir une coupure ou une réduction de financement.  
21 Est-ce que c'est le conseil de gestion ou c'est le  
22 gouvernement, est-ce que vous êtes au courant de  
23 cette mécanique-là?

24 R. Non.

25 Q. **[13]** O.K. Donc vous savez pas si les

1 recommandations vont avoir un impact sur une  
2 quelconque mesure du Plan directeur.

3 R. Bien, j'ai comme vous suivi les reportages qu'on a  
4 vus dans les journaux et les réactions de divers  
5 politiciens à la situation.

6 Q. **[14]** O.K. Mais...

7 R. Qui s'en préoccupent grandement.

8 Q. **[15]** Mais vous convenez avec moi que c'est pas les  
9 recommandations elles-mêmes qui engendrent la  
10 réduction de financement.

11 R. Bien, pas directement mais elles peuvent le faire.

12 Q. **[16]** Elles peuvent, exactement.

13 R. Oui.

14 Q. **[17]** Et en termes, vous savez que le Plan directeur  
15 est pour une durée définie dans le temps de cinq  
16 ans.

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[18]** O.K. Et est-ce que vous, admettons qu'il y ait  
19 une décision de coupure, est-ce que vous êtes en  
20 mesure de dire aujourd'hui à la Régie à quel moment  
21 la coupure aurait lieu?

22 R. Pas du tout.

23 Q. **[19]** O.K. Merci, ça clôt mon contre-interrogatoire.

24

25

1 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Parfait, merci Maître Chripounoff. Alors pour la  
4 Régie, en fait, on avait seulement une question qui  
5 s'adresse davantage aux avocats de l'AQP-ACP. On  
6 aimerait, bon évidemment, dans le cadre de votre  
7 mémoire, on constate qu'il y a une bonne section  
8 qui est davantage juridique sur la notion, en fait,  
9 l'interprétation qu'on doit donner au propane comme  
10 source d'énergie.

11 Me BRYAN FURLONG :

12 Tout à fait.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On aimerait que vous abordiez aussi la définition  
15 qui est donnée à l'article 7 de la Loi sur TEQ en  
16 ce qui a trait aux carburants et combustibles.  
17 Donc, dans le cadre de votre plaidoirie, prendre en  
18 considération également cette disposition-là et en  
19 quoi elle peut venir nuancer ou non votre avis  
20 juridique en ce qui a trait à la qualification du  
21 propane. Donc, voilà.

22 Me BRYAN FURLONG :

23 Bien, ce que je vais faire, Maître Rozon, je vais  
24 faire mes devoirs.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon.

3 Me BRYAN FURLONG :

4 Puis jeudi prochain soyez assurée que vous allez  
5 avoir une définition pleine et entière, une réponse  
6 complète.?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excellent.

9 Me BRYAN FURLONG :

10 Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors, nous aurons pas d'autres questions pour le  
13 témoin. On vous remercie, vous êtes donc libéré.  
14 Merci beaucoup.

15 On va poursuivre avec la présentation de  
16 l'UPA, Maître Hotte. Je pense qu'on n'aura pas  
17 besoin de prendre de pause, on peut tout de suite  
18 s'installer? Parfait.

19 Ah, mon collègue me faisait rappeler que  
20 Maître Chripounoff, évidemment, je pense que vous  
21 aviez certainement l'intention de répondre aux  
22 arguments juridiques qui ont été avancés par l'AQP-  
23 l'ACP en ce qui a trait au pétrole donc on vous  
24 invite à le faire.

25

1 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

2 Ça fait partie des éléments que nous considérons,  
3 absolument oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Excellent.

6 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

7 On va probablement répondre à ça en réplique, avec  
8 votre permission. Donc, on avait un temps réservé  
9 en argumentation principale.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

13 Mais logiquement on va répondre en réplique suite  
14 à...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 O.K. S'il y a des compléments qui vont être donnés.

17 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

18 Bien oui, bien c'est parce qu'on va avoir la  
19 position complète en plaidoirie principale...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

23 ... de l'AQP-ACP alors ça va être plus complet.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. Excellent, merci.



1 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

2 Merci.

3 PREUVE UPA

4 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

5 Alors bonjour, Marie-Andrée Hotte pour l'Union des  
6 producteurs agricoles. Nous aurons une très courte  
7 présentation. J'ai mon témoin, David Tougas, qui  
8 est présent. Je vais juste attendre, que madame la  
9 greffière soit bien prête.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Ça va.

12 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

13 J'ai déposé cette présentation-là à huit heures  
14 cinq (8 h 05) ce matin. Mais j'en ai une quinzaine  
15 de copies que j'ai apportées, ça va?

16 (9 h 45)

17 Ça va, Madame la greffière? Oui. O.K. Ça  
18 va. Alors, cette présentation PowerPoint de  
19 quelques acétates seulement a été déposée ce matin.  
20 Et je vois qu'elle a déjà été coté C-UPA-0027, à  
21 moins que je me trompe, Madame la greffière. C'est  
22 ce que j'ai vu sur le site ce matin. Alors je  
23 présume que c'est la bonne cote. Ça va.

24 J'ai également, avant qu'on procède  
25 peut-être à l'assermentation de monsieur Tougas,

1 j'ai déposé le c.v. de monsieur Tougas sous la cote  
2 C-UPA-0025. Et je n'aurai pas besoin de faire  
3 l'approbation de la preuve. On avait pris la peine  
4 de déposer une affirmation solennelle. Alors ça va  
5 un petit peu plus vite. C-UPA-0026.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Juste une petite correction. Maintenant, on parle  
8 de déclaration sous serment.

9 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

10 On est passé d'affidavit à affirmation solennelle à  
11 déclaration sous serment. J'ai vu beaucoup de  
12 réformes hélas! Ça indique... C'est indicatif quant  
13 à mon âge. Vous pouvez procéder à l'assermentation  
14 du témoin. Je m'excuse, Madame la greffière. Allez-  
15 y!

16

---

17 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
18 (28e) jour du mois de mars, A COMPARU :

19

20 DAVID TOUGAS, économiste pour l'UPA, ayant une  
21 place d'affaires au 555, boulevard Roland-Therrien,  
22 Longueuil (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation  
25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

2 Juste avant que vous commenciez, Monsieur Tougas,  
3 je veux juste m'assurer, parce que vous avez eu  
4 certaines discussions tantôt, une objection de mon  
5 collègue. Le terrain de jeu dans lequel on se  
6 trouve, vous aurez compris que, sur l'aspect 1, on  
7 a fait une preuve beaucoup plus approfondie. Et  
8 nous avons compris, puis je pense qu'on n'était pas  
9 dans l'erreur que, comme notre... la mesure que  
10 l'on voulait voir ajouter n'était pas une mesure  
11 sous la juridiction d'un des trois distributeurs,  
12 ça ne fait donc pas partie de l'aspect 2.

13 Évidemment, c'est encore dans l'aspect 1. J'ai bien  
14 averti mon témoin qu'on ne pouvait pas déborder,  
15 là. Mais je veux juste m'assurer de la  
16 compréhension qui était la bonne. Sinon ça aurait  
17 pu être beaucoup plus long. Mais je pense que  
18 c'était ça. Je pense que s'il y avait eu des  
19 modifications à un programme d'un des trois  
20 distributeurs, on aurait pu le faire dans le cadre  
21 de l'aspect 2 puisque c'était l'aspect 2. Veuillez  
22 me confirmer, compte tenu des discussions de  
23 tantôt.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 En fait, la seule précision que j'ajouterais, c'est

1 que s'il y a une mesure additionnelle que vous  
2 proposez qui peut ne pas concerner un des  
3 distributeurs, là, une mesure additionnelle que la  
4 Régie pourrait proposer à TEQ d'évaluer, c'est des  
5 choses qui peuvent être présentées dans le cadre de  
6 la présente...

7 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

8 De l'aspect 2.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Bien, ce n'est pas l'aspect 2, c'est un autre  
11 aspect, hein.

12 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Parce que c'est en vertu de 85.43. Donc, ça ne va  
16 pas donner de numéro d'aspect à ça.

17 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

18 Non, mais en fait...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 C'est global.

21 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

22 J'ai bien fait de faire cette petite mise au point-  
23 là. Dans notre preuve sur l'aspect 1, nous avons,  
24 comme vous l'avez vu et comme mon collègue l'a vu,  
25 fait une demande pour que soit intégrée au Plan une

1 mesure qui n'est pas là, qui n'est pas sous la  
2 juridiction d'un des trois distributeurs. C'est la  
3 raison pour laquelle nous nous sommes limités à  
4 parler d'un des programmes d'Hydro-Québec  
5 Distribution. Et nous avons compris que nous ne  
6 pouvions pas, dans le cadre de l'audience sur  
7 l'aspect 2, faire l'étalage ou la promotion de  
8 cette mesure-là qui est sous la juridiction d'un  
9 autre... du MERN, mais pas d'un des trois  
10 distributeurs. Je veux que vous me confirmiez.  
11 Sinon ça va être plus long.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien, je répète, ce n'est pas juste une mesure  
14 additionnelle qui concerne un des trois  
15 distributeurs. On n'a peut-être pas été  
16 suffisamment clair. Voilà! Mais on en a pris  
17 connaissance. Je veux dire, vous pouvez faire un  
18 rappel de cette mesure additionnelle, pas obligé de  
19 nous la décrire en détail.

20 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

21 On était convaincu que c'était l'aspect 1.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui, on a précisé l'aspect 1 et les mesures  
24 additionnelles qui pourraient être demandées à TEQ  
25 en vertu de 85.43. Et 85.43 ne fait aucune

1 distinction en ce qui a trait à qui pourrait... qui  
2 pourrait être porteur de cette nouvelle mesure. En  
3 fait, on n'a même pas à préciser qui pourrait être  
4 porteur de la nouvelle mesure. Ça serait à TEQ  
5 éventuellement à considérer si elle est pertinente  
6 et qui pourrait en être porteur. Voilà!

7 (9 h 50)

8 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

9 Oui. Et TEQ avait compris ça de la même façon que  
10 vous, Madame la Présidente. Mais tout à l'heure,  
11 moi, mon commentaire, je veux juste préciser dans  
12 quel contexte je le faisais. C'est que je ne  
13 voudrais pas... je ne voudrais pas qu'on s'étale  
14 trop sur les déficiences au niveau de l'avis pour  
15 faire la démonstration que ça prend une nouvelle  
16 mesure parce que cette preuve-là normalement devait  
17 être faite dans les mémoires puis on sait que la  
18 Régie va... va les consulter. Donc, on comprend que  
19 par ailleurs, il pourrait y avoir une nouvelle  
20 mesure de proposée et qu'il pourrait y avoir  
21 quelques phrases dites, selon le témoin, que le  
22 Plan ne rencontre pas les cibles pour introduire le  
23 sujet puis parler de la nouvelle mesure proposée.  
24 Mais on ne voulait pas qu'il y ait un étalage de  
25 dix (10) minutes sur le fait que le Plan n'avait

1 pas la capacité de rencontrer. C'était le seul but  
2 de mon commentaire.

3 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

4 Ça, sur cet élément-là, on avait complètement  
5 compris que... Et de toute façon, on en a pas  
6 fait... vous avez vu dans notre preuve, c'est  
7 pas... c'est pas là-dessus, on n'a pas fait  
8 démonstration, on n'a pas tenté de faire cette  
9 démonstration-là, beaucoup d'autres intervenants  
10 ont tenté de le faire. On pourra bénéficier de  
11 cette preuve-là, évidemment, ultimement. Alors,  
12 j'ai... j'ai notre preuve, on aurait pu faire une  
13 présentation où on aurait proposé cette nouvelle  
14 mesure-là. Mon témoin est là, il va en parler  
15 après, il va commencer avec l'aspect 2, le  
16 programme d'Hydro-Québec Distribution, et je vais  
17 lui... je vais lui donner notre mémoire et il  
18 pourra, évidemment, parler de cette mesure-là que  
19 l'on veut voir ajoutée au... au Plan directeur. Et  
20 donc, sans plus tarder, monsieur Tougas, la parole  
21 est à vous.

22 M. DAVID TOUGAS :

23 R. Oui. Bonjour. Donc, l'UPA souhaite remercier la  
24 Régie pour l'opportunité de présenter ses  
25 recommandations à l'égard de l'aspect 2 et

1 l'aspect... l'autre aspect lié à la nouvelle mesure  
2 que je vais devoir improviser un peu.

3           Donc, on a une courte présentation donc  
4 sur... à l'égard d'une de nos recommandations sur  
5 un programme du Distributeur, Hydro-Québec  
6 Distribution en fait. Donc, au niveau du contexte  
7 énergétique, peut-être rappeler ici très rapidement  
8 que l'électricité, ça représente vingt pour cent  
9 (20 %) de la consommation énergétique du secteur  
10 agricole québécois. Ça c'est une moyenne,  
11 évidemment, il y a certaines productions qui en  
12 consomment une plus grande proportion, notamment la  
13 production laitière où est-ce que c'est la  
14 principale source d'énergie utilisée par ces  
15 entreprises-là.

16           Il y a certains freins qui ralentissement,  
17 malheureusement, la conversion d'équipements qui  
18 utilisent présentement des énergies fossiles par  
19 les équipements qui pourraient utiliser de  
20 l'électricité et probablement le frein le plus  
21 important c'est le fait que la majorité de nos  
22 producteurs n'ont pas accès au réseau de  
23 distribution triphasé. Je pourrais y revenir donc à  
24 la toute fin de la présentation.

25           Donc, au niveau du contexte historique, si



1 on parle du programme qui nous concerne au niveau  
2 de Hydro-Québec Distribution, on pourrait changer  
3 de diapo, donc, dès deux mille quatre (2004), il y  
4 a eu la mise sur pied d'un comité consultatif en  
5 efficacité énergétique qui a été initié par  
6 Hydro-Québec puis dans ce comité-là, on avait des  
7 représentants, oui, de l'Union des producteurs  
8 agricoles mais du ministère de l'Agriculture, des  
9 instituts de technologie agricole et d'un centre de  
10 recherche en agriculture. Donc, tout ce monde-là  
11 ont tablé sur l'efficacité énergétique au niveau du  
12 secteur agricole puis il y a certains constats qui  
13 ont émergé de ce comité-là.

14 Donc, il y a les programmes existants en  
15 efficacité énergétique, donc, des programmes  
16 génériques à l'époque qui ne répondent pas aux  
17 besoins plus spécifiques de la clientèle agricole.  
18 Également, les caractéristiques de consommation des  
19 bâtiments et la nature spécialisée des mesures  
20 d'efficacité applicables dans le secteur agricole  
21 militent pour une approche plus ciblée  
22 d'interventions.

23 Et finalement, on évaluait à l'époque que  
24 le marché agricole avait un bon potentiel pour  
25 répondre favorablement à des incitatifs dans ce

1 domaine.

2 Le résultat de cette consultation-là, de ce  
3 comité-là, en fait, ça a été la mise en place du  
4 programme qu'on appelle maintenant « Produits  
5 efficaces agricoles ».

6 Donc, au niveau du programme, donc, comme  
7 le nom le dit, c'est un programme qui est  
8 spécifique au secteur, il offre des remises lors de  
9 l'achat et de l'installation de produits  
10 d'éclairage et d'équipements agricoles plus  
11 efficaces. Donc, une liste d'équipements  
12 admissibles, cette liste-là, elle est évolutive,  
13 donc, elle s'adapte à la nouvelle réalité des  
14 entreprises mais aussi des nouveaux produits qui  
15 sont disponibles sur le marché. Et cette  
16 discussion-là donc au niveau des équipements  
17 admissibles se fait lors des séances du comité de  
18 liaison entre l'UPA et Hydro-Québec.

19 Et on peut vous dire que c'est un programme  
20 qui est apprécié des producteurs agricoles, donc,  
21 évidemment, parce qu'il est adapté au secteur,  
22 évidemment, parce qu'il permet de réduire l'énergie  
23 consommée, mais surtout c'est parce qu'il est  
24 simple d'utilisation.

25 Donc, rapidement, un bilan des... des

1 treize (13) années du programme. Il a répondu à  
2 plus de quinze mille (15 000) demandes, donc  
3 principalement en éclairage, échangeurs à plaque,  
4 on avait aussi beaucoup de ventilateurs donc à  
5 haute efficacité énergétique, c'est des  
6 ventilateurs à vitesse variable, et ça a entraîné  
7 une réduction nette de la consommation  
8 d'électricité de cent soixante-sept gigawattheures  
9 (167 GWh) sur la période.

10           Donc, à ce niveau-là, nous, c'est une  
11 mesure qui est... qui est demandée par Hydro-Québec  
12 d'être reconduite, donc, on demande simplement à la  
13 Régie d'approuver ce programme aux conditions  
14 soumises par Hydro-Québec donc dans le présent  
15 dossier. Donc, voilà, c'est ça. Ça faisait partie  
16 de la recommandation principale de notre mémoire  
17 pour l'aspect 2.

18 (9 h 55)

19           Donc, au niveau de l'autre mesure qu'on a  
20 fait passablement mention dans notre mémoire sur  
21 l'aspect 1, c'est... Je l'ai succinctement dit  
22 tantôt, c'est le réseau de distribution  
23 d'électricité triphasé. Donc, il y a relativement  
24 peu de... Il y a quarante pour cent (40 %) du  
25 réseau de distribution au Québec qui est triphasé,

1           mais ce quarante pour cent-là (40 %) se retrouve  
2           principalement dans le milieu urbain évidemment où  
3           est-ce que... Dans les parcs industriels où est-ce  
4           que la consommation est plus importante. On en  
5           retrouve un faible proportion en milieu rural et  
6           nos entreprises agricoles, bien elles se  
7           consolident et elles sont de plus en plus grandes  
8           et ont des besoins en énergie de plus en plus  
9           importants et on a de plus en plus de nos  
10          entreprises qui souhaitent avoir accès au réseau de  
11          distribution du triphasé pour pouvoir déplacer,  
12          entre autres pour plusieurs choses, mais entre  
13          autres pour pouvoir déplacer certains moteurs qui  
14          fonctionnent présentement à l'essence ou au diesel.  
15          C'est souvent des moteurs stationnaires et donc  
16          historiquement c'était logique d'y aller avec ce  
17          type de moteurs-là et là on a certains de nos  
18          producteurs qui ont accès au réseau triphasé qui  
19          peuvent bénéficier de cette flexibilité-là d'avoir  
20          des moteurs de force importante, mais en électrique  
21          et pouvoir donc sauver du carburant et faciliter un  
22          petit peu l'entretien qui sont liés à ces moteurs-  
23          là.

24                       Également, on a certains producteurs qui  
25          nous ont contactés récemment qui nous ont mentionné

1 que là, ils étaient rendus à une charge d'énergie  
2 électrique tellement importante qu'ils font  
3 installer des génératrices au diesel pour pouvoir  
4 subvenir à leurs besoins électriques. C'est quand  
5 même assez percutant comme information quand j'ai  
6 discuté avec ce producteur-là. On parle, on est au  
7 Québec, puis là on doit s'installer des  
8 génératrices pour pouvoir subvenir à leurs besoins  
9 électriques, donc ça c'est un autre élément qu'on  
10 va probablement voir se poindre de plus en plus.  
11 Nos entreprises doivent demeurer compétitives, sont  
12 en croissance et ne doivent pas se limiter à un  
13 manque de puissance ou de courant dans leurs  
14 perspectives de croissance.

15           Donc, essentiellement, vous le savez, le  
16 réseau de triphasé, la problématique principale  
17 pour l'accès c'est qu'il est accessible à toutes  
18 les entreprises sur papier, mais il coûte  
19 extrêmement cher compte tenu des distances qui  
20 doivent... Dans le fond qui sont payées par les  
21 producteurs, donc on parle d'un coût qui est régi,  
22 donc dans les tarifs, mais ça représente des  
23 soixante-seize mille dollars du kilomètre (76 000 \$  
24 km) pour une ligne triphasée et souvent on a un ou  
25 deux qui peuvent se connecter. Donc, il y a peu

1 d'opportunités pour répartir ces frais-là sur  
2 plusieurs clients dans les milieux ruraux et donc  
3 c'est la contrainte majeure au développement et à  
4 l'accessibilité de ce réseau-là, donc au niveau de  
5 nos producteurs.

6           Donc, essentiellement, ce qu'on dit  
7 également dans notre mémoire, c'est que cette  
8 mesure-là faisait partie de la politique  
9 énergétique du Québec. Elle s'est retrouvée dans le  
10 plan d'action de cette politique-là et  
11 malheureusement, on ne la retrouve pas dans le Plan  
12 directeur de TEQ. Donc, c'est essentiellement ce  
13 qu'on fait valoir. Nous on pense que c'est un  
14 oubli. On l'indique dans notre mémoire. On pense  
15 que c'est une mesure qui était extrêmement  
16 pertinente. Le gouvernement du Québec l'a reconnue  
17 dans sa politique. Donc, on trouve ça extrêmement  
18 dommage qu'elle ne se retrouve pas dans le Plan  
19 directeur et dans le fond notre demande, c'est dans  
20 notre mémoire, donc au niveau de la phase 1,  
21 c'était de réajouter cette mesure-là.

22           Donc étendre le réseau triphasé de  
23 distribution d'électricité pour  
24 desservir les régions. Cet  
25 investissement est justifié. Et de

1 s'assurer que cette mesure reçoive le  
2 financement nécessaire pour sa mise en  
3 oeuvre.

4 Et donc voilà, moi je m'arrêteraï là. Si vous me  
5 le permettez, je ne veux pas rentrer dans les  
6 détails juridiques. Je vais laisser mon avocate  
7 faire le reste. Merci.

8 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

9 Tout l'argumentaire sur la question de l'oubli et  
10 caetera, il y aura des arguments de textes, des  
11 arguments légaux évidemment. Mon témoin n'a pas à  
12 rentrer dans tous ces détails-là.

13 Q. [20] J'aurais peut-être juste une autre question  
14 par rapport au fait que l'extension du réseau de  
15 gaz naturel et dans la mesure peut-être juste faire  
16 un lien avec les deux s'il vous plaît.

17 R. Oui, c'est ça. Dans le fond, on a relevé une  
18 problématique similaire on peut dire avec le réseau  
19 de gaz naturel. Il se retrouve surtout également en  
20 milieu urbain. Peu déployé en milieu rural. Donc on  
21 a une mesure dans le Plan de TEQ qui dans le fond  
22 va promouvoir le développement de ce réseau-là dans  
23 les milieux ruraux.

24 (10 h)

25 Nos producteurs en serre sont

1 particulièrement intéressés par le gaz naturel pour  
2 la chauffe. Donc, ça va permettre de répondre à  
3 certains de ces producteurs-là. Et donc, c'est un  
4 peu le penchant dans le gaz naturel le triphasé  
5 pour l'électricité. Donc, il y avait une logique  
6 dans la politique énergétique et dans le plan  
7 d'action de la politique énergétique que ces deux  
8 mesures-là se retrouvent. Et, là, il y en a une des  
9 deux qu'on a échappée dans le plan d'action de TEQ.  
10 Donc voilà! Donc, on pense qu'on devrait la  
11 réintégrer pour qu'il y ait une espèce de logique  
12 d'arrimage de l'extension de ces deux réseaux-là  
13 qui sont demandés en milieu rural.

14 Q. [21] Est-ce que vous vouliez nous parler de la  
15 dernière mesure, la biométhanisation? Pendant que  
16 vous êtes là. On s'excuse. C'était une mauvaise  
17 compréhension de notre part.

18 R. Au niveau de la mesure qui était destinée au MAPAQ,  
19 il y avait un montant d'octroyé dans le Plan  
20 directeur de TEQ, tout près de quatorze millions de  
21 dollars (14 M\$). Donc, on voulait s'assurer que les  
22 sommes qui étaient attribuées dans cette mesure-là  
23 soient notamment consacrées au financement du  
24 premier ou des premiers projets de biométhanisation  
25 dans le secteur agricole et que, dans le fond, on



1 en profite pour voir ça comme des vitrines  
2 technologiques. Il y a beaucoup d'interrogations au  
3 niveau de ces projets-là.

4 Et on pense que le fait que les premiers  
5 soient hautement, entre guillemets, plus  
6 subventionnés ou hautement subventionnés pour  
7 réduire le risque au niveau des producteurs et pour  
8 permettre de valider ces technologies-là avant  
9 qu'elle soient déployées dans une plus grande  
10 échelle au niveau du Québec, donc on pense que  
11 cette somme-là ou ce budget-là doit servir vraiment  
12 à subventionner de façon plus importante les  
13 premiers projets pour s'assurer qu'on puisse  
14 répondre aux questions et mitiger les risques pour  
15 les projets subséquents.

16 Q. [22] Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres  
17 questions. Le témoin est prêt pour le contre-  
18 interrogatoire.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Parfait. Merci, Maître Hotte. Est-ce qu'il y a des  
21 distributeurs ou des intervenants qui désirent  
22 contre-interroger le témoin de l'UPA? Non.

23 Maître... Ah, Maître Gertler? Non. C'est bon.

24 Maître Cardinal, pas de questions?

25

1 Me AMÉLIE CARDINAL :

2 Non, pas de questions.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pas de questions. Maître Roy? Maître Turgeon?

5 INTERROGÉ PAR LA FORMATION

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[23]** J'aurais peut-être juste une question pour  
8 vous en ce qui a trait à la mesure additionnelle  
9 qui vise le développement du réseau triphasé. Puis  
10 peut-être que vous avez donné l'information dans  
11 votre mémoire. On a une mémoire qui est bonne, mais  
12 qui n'est pas parfaite. Est-ce que vous avez une  
13 idée d'où devrait provenir le financement pour le  
14 déploiement de cette mesure?

15 R. Bien, les discussions qu'on a avec les différents  
16 intervenants, là, nous, d'après ce qu'on en  
17 comprend, ce serait le ministère des Ressources  
18 naturelles. Donc, c'est ce qu'on nous a mentionné.  
19 Mais ça fait du sens, on a des discussions, on a un  
20 comité avec eux et on discuté de ces enjeux-là.  
21 Donc, j'aurais tendance à dire que ça serait le  
22 ministère des Ressources naturelles.

23 Q. **[24]** O.K. Merci beaucoup. La formation n'aura pas  
24 d'autres questions. On vous remercie, Maître Hotte,  
25 à moins que vous ayez un réinterrogatoire. Je ne

1           pense pas, hein.

2           Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

3           Non, ça va aller. C'est bon.

4           LA PRÉSIDENTE :

5           C'est bon.

6           Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

7           Merci à vous.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Merci, Monsieur Tougas, pour votre témoignage.

10          Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

11          Bonne fin de journée.

12          LA PRÉSIDENTE :

13          Donc vous êtes libéré. Maître Gertler, vous n'avez  
14          pas de questions? Non. Un commentaire. Vous avez  
15          une question pour nous. Oui.

16          Me FRANKLIN S. GERTLER :

17          Bien, j'ai une question sur l'intendance. La Régie  
18          qui tire... Lucky Luke qui tire plus vite que son  
19          ombre. On est un peu pris de court. On ne pensait  
20          pas passer, je vous avoue, ce matin. Pour les  
21          copies puis le dépôt de notre présentation, là, qui  
22          s'est fait, la présentation est déposé. Alors, je  
23          suis un peu entre vos mains. On pourrait le faire  
24          avec une petite pause, mais on pourrait aussi le  
25          faire cet après-midi notre preuve ou lundi avec les

1 autres groupes environnementaux. Mais la faire là,  
2 ça va être sur les caps de roue un peu.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Gertler, le meilleur des scénarios serait  
5 que vous puissiez faire votre présentation cet  
6 après-midi.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 O.K. C'est bon.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Donc on peut... On va prendre une courte pause. On  
11 va revenir avec la preuve de la FCEI. Ensuite, on  
12 va prendre une plus longue pause et revenir avec  
13 vous après le lunch.

14 Me FRANKLIN S. GERTLER :

15 Parfait.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ça serait bon ça?

18 Me FRANKLIN S. GERTLER :

19 Excellent! Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Alors, on s'aligne pour avoir une réelle  
22 pause demain afin d'accomplir d'autres tâches tout  
23 aussi importantes que celles qu'on accomplit ici.

24 Me FRANKLIN S. GERTLER :

25 O.K. Merci beaucoup.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bon. On se revoit dans dix minutes.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 (10 h 35)

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME. Je veux  
9 juste préciser, en fait, m'assurer d'avoir bien  
10 compris pour l'horaire, encore une fois. Dans mon  
11 intervention hier, je vous avais dit qu'on était  
12 disposé à passer cet après-midi ou sinon je  
13 suggérais qu'on soit remis à lundi, c'est toujours  
14 bien qu'on passe cet après-midi ou vous nous avez  
15 automatiquement repoussé à lundi? Je veux juste  
16 être certaine.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Écoutez, on n'est pas parfait, hein! On n'avait pas  
19 bien compris. Finalement, nos collègues nous ont  
20 corrigé à l'heure de la pause. J'avais compris que  
21 si on ne pouvait pas vous entendre, ça allait à  
22 lundi automatiquement, mais on comprend que vous  
23 êtes disponible aussi aujourd'hui. Donc, écoutez,  
24 si après la preuve de la FCEI vous êtes prêts à  
25 passer, on aurait le temps de vous entendre.

1 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

2 Oui. Bien, en fait, il y aurait le ROEÉ...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Mais, le ROEÉ...

5 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

6 ... en début d'après-midi.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien...

9 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

10 Nous aussi, en fait, ce serait ça.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Ah!

13 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

14 On pourrait se partager l'après-midi avec le

15 ROEÉ...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Vous aimez mieux ça.

18 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

19 ... parce que je dois faire signe à mon analyste

20 qu'elle se mette en route. Elle est...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

24 ... à la maison puis on pourrait le faire l'après-

25 midi à ce moment-là...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K. O.K.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 ... si ça vous convient.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ça nous convient très bien.

7 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

8 Parfait. Donc, c'est réglé.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci.

11 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

12 Je m'excuse, Maître Hotte pour l'UPA. J'ai oublié  
13 de vous dire tantôt que j'ai une contrainte. On  
14 devait... notre plaidoirie devait... était fixée  
15 pour vendredi, de mémoire, vendredi après-midi,  
16 vendredi matin, après la pause santé. J'ai une  
17 contrainte d'horaire, je m'en excuse, pour  
18 vendredi. Est-ce que c'est possible que ce soit  
19 jeudi? Sinon, écoutez, je tenterai...

20 Mais, je vous en parle à ce stade-ci, ne  
21 serait-ce que pour que... peut-être qu'un autre  
22 intervenant qui a... On avait annoncé trente (30)  
23 minutes, je pense, sur l'aspect 1, dix (10) minutes  
24 sur l'aspect 2. Alors, est-ce qu'un autre  
25 intervenant qui aurait la même... le même temps

1           annoncé pourrait passer à notre place vendredi puis  
2           qu'on pourrait passer jeudi après-midi ou jeudi?

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Bon.

5           Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

6           Je veux simplement vous en faire part à ce stade-  
7           ci.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           O.K. Parfait.

10          Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

11          Si c'est vraiment impossible, bien là, écoutez, je  
12          tenterai du mieux que je peux d'organiser...

13          LA PRÉSIDENTE :

14          O.K. Bien, écoutez, le message est lancé. On invite  
15          les intervenants à vous contacter directement pour  
16          voir...

17          Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

18          Oui.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          ... s'il y a un échange qui peut être fait, il n'y  
21          a pas de souci à ce moment-là.

22          Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

23          Parfait. Je vous en informerai à ce moment-là.

24          LA PRÉSIDENTE :

25          Excellent.



1 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

2 Merci à vous.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci.

5 Me MARIE-ANDRÉE HOTTE :

6 Bonne fin de journée. Au revoir.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Turmel pour la FCEI.

9

10 PREUVE DE LA FCEI

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bonjour Madame la Présidente. Bonjour aux

13 Régisseurs. Donc, monsieur Gosselin que vous

14 connaissez bien a déjà pris place dans la boîte des

15 témoins. Si on veut faire l'assermentation, s'il

16 vous plaît.

17

18 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième

19 (28e) jour du mois de mars, A COMPARU :

20

21 ANTOINE GOSSELIN, économiste, ayant une place

22 d'affaires au 1039, rue de Dijon, Québec (Québec);

23

24 LEQUEL, après avoir fait une affirmation

25 solennelle, dépose et dit :

1 INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ TURMEL :

2 Q. **[25]** Merci beaucoup Madame la Greffière. Alors,  
3 bonjour, Monsieur Gosselin. Alors, donc Madame  
4 la... on a déposé ce matin sur le SDÉ la  
5 présentation PowerPoint que nous allons coter,  
6 après l'avoir adoptée, mais je pense, c'est C-FCEI-  
7 0024.

8 LA GREFFIÈRE :

9 C'est 27.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 27. Ah! On a avancé. O.K.

12

13 C-FCEI-0027 : Présentation PowerPoint de la  
14 preuve de la FCEI

15

16 Q. **[26]** Alors, Monsieur Gosselin, donc vous avez  
17 préparé le mémoire, les mémoires de la FCEI, C-  
18 FCEI-0022 et 23. Est-ce que je comprends que vous  
19 adoptez ces documents pour valoir comme votre  
20 témoignage écrit en l'instance?

21 M. ANTOINE GOSSELIN :

22 R. Oui.

23 Q. **[27]** Oui. Même chose en effet pour les réponses  
24 données, que vous avez données à la pièce C-FCEI-  
25 0019 qui étaient des réponses aux questions de la

1 Régie?

2 R. Oui.

3 Q. **[28]** Parfait. Et même chose, évidemment, pour la  
4 présentation PowerPoint que vous avez préparée  
5 également?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[29]** Ces documents représentent la position de la  
8 FCEI?

9 R. Oui.

10 Q. **[30]** Très bien. Alors, je vous laisse débiter votre  
11 présentation.

12 R. Merci. Alors, bonjour. Bon. Comme vous l'avez  
13 probablement constaté, les représentations de la  
14 FCEI dans ce dossier-là sont ciblées sur un enjeu  
15 qui est un enjeu qui est important pour la FCEI et  
16 c'est l'absence de participation quasi totale de sa  
17 clientèle, de ses membres, aux programmes  
18 d'efficacité énergétique.

19 C'est un problème qui est assez connu, la  
20 difficulté de cette clientèle-là, de participer aux  
21 programmes d'efficacité énergétique, c'est pas  
22 propre au Québec, donc c'est présent ailleurs. Et  
23 on l'observe en particulier au Québec, notamment  
24 chez le Distributeur où on a observé  
25 qu'historiquement là, surtout de plus en plus dans

1 les dernières années que, à toutes fins utiles, il  
2 n'y a aucune participation des clients, des petits  
3 clients affaires, des clients du Tarif G dans son  
4 ensemble, en fait, aux programmes.

5 (10 h 40)

6 Alors, cette absence d'accès là aux  
7 programmes d'efficacité énergétique crée, selon la  
8 FCEI, une injustice pour cette clientèle-là qui se  
9 retrouve à payer dans ces tarifs pour des  
10 programmes d'efficacité énergétique auxquels ses  
11 membres n'ont pas accès, la clientèle n'a pas  
12 accès. Et c'est accentué, cette perception-là  
13 d'injustice, par le fait que, bien, évidemment, en  
14 plus, le Tarif G est un tarif qui paie un  
15 interfinancement quand même assez important, de  
16 l'ordre d'à peu près vingt pour cent (20 %).

17 Cette situation-là, elle est déplorable  
18 parce que l'accès aux programmes d'efficacité  
19 énergétique pour ces clients-là est importante pour  
20 le Québec. Elle est importante du point de vue de  
21 la FCEI, mais elle aussi importante du point de vue  
22 de TEQ, manifestement. Je vous cite ici trois  
23 extraits du Plan directeur là où cette...  
24 l'importance qu'on accorde à ça est indiquée.

25 Alors, selon la FCEI, il faut qu'on mette

1 en place, dans le cadre du Plan directeur, des  
2 moyens crédibles pour qu'on puisse observer que la  
3 clientèle, les petits clients affaires, ait un  
4 accès aux programmes d'efficacité énergétique. On  
5 doit mettre en place des structures, des moyens,  
6 des programmes qui répondent à leurs besoins.

7 Alors, à cette fin-là, il y a certaines  
8 pratiques qui ont été observées ailleurs, qui sont  
9 porteuses de succès, et on fait état de ces  
10 pratiques-là dans notre mémoire. Je ne vais pas là  
11 m'étendre trop longuement sur la section, mais je  
12 veux quand même les énumérer.

13 La première de ces pratiques-là, c'est de  
14 segmenter le marché de manière à présenter des  
15 offres qui sont faites sur mesure pour chaque  
16 segment de marché. Puis ici, quand je parle de  
17 segmenter le marché, je ne parle pas, comme les  
18 témoins du Distributeur nous disaient là, lors du  
19 contre-interrogatoire de maître Turmel : bien oui,  
20 on segmente le marché, on a la clientèle affaires,  
21 on a la clientèle résidentielle, on a la clientèle  
22 industrielle. La segmentation du marché dont il est  
23 question ici, c'est quelque chose de beaucoup plus  
24 spécifique. C'est d'ailleurs... Le Distributeur,  
25 d'ailleurs, lui-même, avait identifié ça en deux

1 mille dix-huit (2018)... Pardon. Pas en deux mille  
2 dix-huit (2018), dès deux mille huit (2008). On a  
3 les extraits dans notre preuve là, aux pages 7 à 9  
4 où lui, il parlait de vocation. Puis notamment, il  
5 faisait référence à la réfrigération. Donc, on  
6 parle vraiment de choses beaucoup, beaucoup plus  
7 spécifiques que simplement les grandes classes de  
8 clientèles.

9 On a un exemple, par exemple, chez  
10 Gazifère, dans les programmes qui sont proposées  
11 là, d'une approche axée, par exemple, sur la  
12 restauration où il y a différentes mesures qui sont  
13 proposées. Alors, manifestement, le programme  
14 bâtiments d'Hydro-Québec là, ne répond pas à cette  
15 pratique gagnante-là de segmentation du marché.

16 Une autre bonne pratique, c'est de mettre  
17 en place des moyens de communication qui sont  
18 adaptés à chaque segment. Alors, évidemment, si on  
19 n'a pas fait la segmentation, bien, on n'aura pas  
20 des moyens de communication qui sont adaptés à  
21 chaque segment. Les bonnes pratiques suggèrent  
22 également d'avoir une approche proactive. Ces  
23 clients-là, c'est des clients qui ne prennent pas  
24 l'initiative d'aller vers les programmes  
25 d'efficacité énergétique ou de faire de

1 l'efficacité énergétique. Ils ont besoin que  
2 quelqu'un vienne cogner à la porte, les prenne par  
3 la mains puis les guide dans tout ça, les  
4 accompagne de manière soutenue.

5 Alors, évidemment, le programme bâtiment,  
6 non plus ne fait pas ça. Hydro-Québec nous dit que,  
7 bien, il y a des agents du marché, que ces agents  
8 du marché-là, on compte sur eux pour assumer ce  
9 rôle-là. J'y reviendrai un petit peu plus tard,  
10 mais quand on regarde l'historique de participation  
11 à ce programme-là, puis qu'on voit qu'avant les  
12 modifications qui ont été faites au programme, en  
13 novembre deux mille dix-huit (2018), on n'avait à  
14 toutes fins utiles là, pas de participation là,  
15 juste pour vous le rappeler. Cent trente (130)  
16 participants du Tarif G au programme bâtiment  
17 d'Hydro-Québec sur à peu près deux cent quatre-  
18 vingt mille (280 000) clients en deux mille dix-  
19 sept (2017), c'est rien là.

20 (10 h 45)

21 Si évidemment les gens, les acteurs du  
22 marché, jouaient le rôle d'agent livreur, on aurait  
23 nécessairement observé quelque chose de supérieur à  
24 ça. Manifestement, ils ne jouent pas ce rôle-là  
25 pour les projets qui atteindraient les critères

1 d'aide financière, le seuil minimum de deux mille  
2 cinq cents (2500) d'aide financière qui est prévue  
3 dans le programme, de penser que parce qu'on lève  
4 ce seuil-là, tout à coup, ils vont le faire non pas  
5 pour des clients individuels, mais là en plus de ne  
6 pas le faire pour des clients individuels, ils se  
7 mettraient à le faire en regroupant des clients  
8 entre eux pour faire une offre agrégée alors que ça  
9 demande un effort encore plus important que si vous  
10 avez juste un client à amener vers le programme.  
11 Pour nous c'est utopique. Et puis bien une autre  
12 pratique gagnante c'est d'offrir des aides  
13 financières qui sont adaptées à cette clientèle-là.  
14 Donc, généralement plus importante et d'offrir  
15 aussi du financement sans intérêt, ce qui se  
16 retrouve pas, à notre connaissance, à tout le moins  
17 au niveau du financement dans l'offre, dans le  
18 programme bâtiment. Donc, bref, nous concluons que  
19 le programme bâtiment ne répond pas aux besoins de  
20 cette clientèle-là.

21 Puis bon Hydro-Québec a fait certaines  
22 modifications en novembre deux mille dix-huit  
23 (2018) qu'ils nous ont décrites, mais comme je vous  
24 disais il y a quelques instants, je ne pense pas  
25 que ces modifications-là changent quoi que ce soit



1 au constat qu'on fait. Tout ce qui est là, je viens  
2 déjà de vous le dire. Donc, je ne reprends pas ces  
3 propos-là.

4 Alors, la recommandation qu'on souhaite  
5 faire c'est qu'à l'égard de ce programme-là, que la  
6 Régie demande au Distributeur d'appliquer  
7 essentiellement les pratiques gagnantes qu'on a  
8 identifiées dans la littérature et que le  
9 Distributeur lui-même, comme je vous le disais  
10 tantôt, avait déjà identifié il y a dix (10) ans,  
11 c'est-à-dire de segmenter le marché comme il faut.  
12 Bien en fait, dans la mesure où... Disons dans les  
13 balises qui sont fixées par les décisions rendues  
14 dans ce dossier-là, puis par la loi.

15 Évidemment, on espère qu'il y aura une  
16 segmentation du marché par les agents livreurs,  
17 mais pour que ça arrive, selon nous, il faut que le  
18 Distributeur appuie ces agents-là, les acteurs du  
19 marché, pour que ça puisse arriver. Donc, la  
20 première chose c'est de développer des outils de  
21 communication. Donc, de trouver des segments de  
22 clientèle. Développer des outils de communication  
23 appropriés pour que les agents du marché puissent  
24 s'en emparer, puis essayer de pousser le marché  
25 dans ce sens-là à partir des outils qui auront été

1 développés.

2 De donner un incitatif à ces agents-là pour  
3 qu'il fasse ce démarchage-là, parce que  
4 manifestement, ils ont un intérêt très faible à le  
5 faire. Bonifier les appuis financiers de façon à  
6 les rendre adéquats pour cette clientèle-là et  
7 offrir un financement sans intérêt pour la portion  
8 des coûts des projets qui ne pourraient pas être  
9 couverts par les appuis financiers.

10 J'aimerais également commenter un petit peu  
11 sur ce qu'on a entendu un peu plus dans le cours de  
12 l'audience, si vous me permettez. À la lecture du  
13 Plan directeur, initialement, on était quand même  
14 encouragés à l'effet de... parce qu'on voyait un  
15 objectif notamment qui était de développer des  
16 programmes, puis d'avoir une offre de programmes  
17 qui répondent aux besoins de la clientèle et ça  
18 c'est l'objectif 2 de la feuille de route sur les  
19 bâtiments commerciaux et institutionnels.

20 (10 h 50)

21 Avec ce qu'on a entendu en cours  
22 d'audience, je dois vous avouer qu'on est un peu  
23 préoccupés, pour ne pas dire pas mal préoccupés.  
24 Les gens de TEQ lorsqu'on les a questionnés, nous  
25 ont dit à propos des programmes des distributeurs

1 essentiellement, là, je paraphrase et on nous  
2 corrigera si notre compréhension n'est pas bonne  
3 là, mais nous, on est pas responsable d'évaluer  
4 leurs programmes, on pas d'autorité pour leur  
5 imposer quoi que ce soit, et donc, finalement, on  
6 prend ce qu'ils font puis on va le mettre dans le  
7 Plan puis on va... on va calculer comme ça si on  
8 arrive au niveau de nos cibles.

9 En fait, on nous a dit : Si jamais ça  
10 devait affecter l'atteinte des cibles, bien là,  
11 peut-être qu'on pourra intervenir, mais notre  
12 compréhension c'est que sinon, on va simplement  
13 laisser les choses aller.

14 Évidemment, on parle des petits clients  
15 commerciaux et c'est évident qu'on aura pas des  
16 impacts sur les niveaux d'économies d'énergie ou  
17 les atteintes des cibles de réduction de gaz à  
18 effet de serre qui vont être susceptibles  
19 d'affecter les grands objectifs du Plan.

20 Alors, c'est... dans le fond c'est  
21 quasiment si on nous disait : « Bien, ce qui va se  
22 passer dans ce marché-là, ça n'aura pas vraiment  
23 d'impact sur ces grands... ces grands objectifs-là,  
24 donc, on interviendra pas. » Malgré qu'il y a un  
25 objectif et il s'est quand même appelé, dans le

1 Plan directeur, approuvé par le gouvernement, un  
2 objectif.

3 Et puis sur les indicateurs, après, bien,  
4 on demande : « Mais c'est quoi les indicateurs pour  
5 savoir si cet objectif-là va être atteint? » Bien,  
6 on dit : « Bien, d'abord, on a pas d'indicateurs  
7 encore, mais on ne sait même pas si on va en  
8 développer un en fait un indicateur pour cet  
9 objectif-là. » Alors, évidemment, là, on se pose  
10 des sérieuses questions : qu'est-ce que ça veut  
11 dire d'avoir un objectif comme ça dans le Plan  
12 directeur? Et jusqu'à quel point, on peut compter  
13 sur TEQ pour faire en sorte que cet objectif-là  
14 d'avoir une offre qui est adaptée aux besoins de la  
15 clientèle se réalise notamment à l'égard des petits  
16 clients affaires.

17 Et puis, bien, évidemment, si on a un  
18 indicateur, bien, il y a d'autres questions qui se  
19 posent, c'est : à quel moment, on est satisfait? A  
20 quel moment... à quel niveau, on intervient, on  
21 juge que l'objectif est atteint ou pas? Ça, on ne  
22 le sait pas non plus. Puis si on juge qu'il n'est  
23 pas atteint, bien, qu'est-ce qu'on fait? Ça, on ne  
24 le sait pas non plus.

25 Donc, il faut faire un gros acte de foi,

1       disons, de notre côté, si jamais la résultante de  
2       tout ce processus devait être que vous rendez...  
3       vous approuvez les programmes des distributeurs  
4       avec ou sans modifications puis que, bien, on se  
5       revoit dans cinq ans, pour la FCEI, c'est  
6       extrêmement préoccupant.

7               Et on a pas l'impression qu'on peut  
8       tellement compter non plus sur Hydro-Québec pour  
9       s'assurer qu'il y aura une offre qui soit adaptée à  
10      la clientèle des petits... des petits clients  
11      affaires parce qu'en fait, si vous regardez  
12      historiquement ce qui s'est... ce qui s'est fait là  
13      jusqu'à 2017, dans une période où... où la Régie  
14      n'avait plus juridiction essentiellement sur le  
15      contenu des programmes du Distributeur, bien, il ne  
16      s'est rien fait. Alors, ça ne démontre pas un très  
17      grand intérêt envers ce problème-là, et les  
18      modifications qu'on a apportées en novembre deux  
19      mille dix-huit (2018) sont absolument pas de nature  
20      à régler ce problème-là à notre avis et  
21      manifestement, je ne pense pas que Hydro-Québec  
22      puisse y croire tellement elle non plus puisque,  
23      comme je vous disais tantôt, en deux mille dix-huit  
24      (2018), ils avaient identifié exactement tout ce  
25      qu'on vous recommande là et ils savent ça, ils

1           savent que c'est ça que ça prend pour rejoindre  
2           cette clientèle-la mais malgré ça, ils proposent  
3           des modifications qui... qui sont très très loin de  
4           ça.

5                       Alors, c'est préoccupant, bref, c'est très  
6           préoccupant pour... pour la FCEI, et donc dans ce  
7           contexte-là, je ne peux qu'ajouter ma voix à celles  
8           des représentants qui m'ont précédé, les  
9           représentants industriels et de l'ACEFO qui... qui  
10          ont exprimé le désir ou en tout cas leur souhait de  
11          voir un suivi des programmes des distributeurs par  
12          la Régie beaucoup plus... beaucoup plus fréquent.

13          (10 h 55)

14                      Alors, évidemment, vous allez devoir faire  
15          une détermination sur les aspects juridiques de  
16          cette question-là, je le sais pas à quelle  
17          conclusion vous en arriverez mais je vous  
18          encouragerait certainement à occuper tout l'espace  
19          que vous croyez être légalement autorisés à occuper  
20          à ce niveau-là. Ça clôt ma présentation.

21          Q. **[31]** Alors merci beaucoup, Monsieur Gosselin. Je  
22          comprends, juste sur ce dernier commentaire,  
23          occuper tout l'espace que la Loi permet, donc,  
24          c'est que la Régie, à tous égards, puisse déployer  
25          tous ses outils à l'intérieur des paramètres de TEQ

1           mais qu'est-ce que ça veut dire concrètement? C'est  
2           des suivis, c'est des dépôts à la Régie? Est-ce que  
3           les programmes, est-ce que HQD, bien, nos  
4           distributeurs habituels, à chaque année ils  
5           reviennent. La Régie continue à scruter ces  
6           programmes?

7           R. Absolument.

8           Q. **[32]** Voilà.

9           R. Et ils resoumettent leur programme à chaque année  
10          puis il y a la possibilité de faire des  
11          représentations sur l'ensemble des programmes  
12          annuellement dans un monde idéal.

13          Q. **[33]** D'accord, je vous remercie. Alors monsieur  
14          Gosselin est prêt à être contre-interrogé.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Excellent. Merci Maître Turmel. Est-ce qu'il y a  
17          des intervenants, des distributeurs qui désirent  
18          contre-interroger le témoin de la FCEI? Non? TEQ  
19          non plus? Maître Cardinal pour la Régie?

20          Me AMÉLIE CARDINAL :

21          Non, ça va aller. Merci, pas de questions.

22          INTERROGÉ PAR LA FORMATION :

23          LA PRÉSIDENTE :

24          Parfait. Maître Roy, Maître Turgeon?

25          Q. **[34]** J'aurais peut-être une question à l'égard

1 d'une de vos recommandations qui est d'offrir un  
2 financement sans intérêts. Est-ce que selon la FCEI  
3 c'est quelque chose qui est possible pour le  
4 distributeur d'offrir un financement, est-ce que ça  
5 s'est déjà fait dans le passé, est-ce que vous avez  
6 examiné le réalisme de cette recommandation?

7 M. ANTOINE GOSSELIN :

8 R. Ma compréhension c'est que oui, ça se fait. Je ne  
9 sais pas si ça se fait directement par un  
10 distributeur mais ça peut se faire en partenariat  
11 avec une institution financière.

12 Q. **[35]** Mais il faut obtenir un permis pour être un  
13 prêteur au Québec.

14 R. Oui, oui. Non, non, mais c'est quelque chose qui se  
15 fait...

16 Q. **[36]** Au Canada.

17 R. ... ailleurs. Là, il y a peut-être des spécificités  
18 légales au Québec, là, permis de prêteur, je le  
19 savais pas mais je sais qu'ailleurs ça se fait au  
20 moins avec l'intervention des institutions  
21 financières dans certains cas.

22 Q. **[37]** Parfait. J'aimerais revenir à vos propos  
23 concernant les suivis des programmes en cours de  
24 Plan directeur, la question qui tue.

25 R. Hum, hum.



1 Q. **[38]** Vous semblez inquiet du rôle que TEQ semble  
2 vouloir jouer en ce qui a trait au suivi des  
3 programmes des distributeurs. Mais dans un monde  
4 idéal, quel serait, selon vous, le rôle que TEQ  
5 devrait jouer dans le cadre du Plan directeur et  
6 des modifications qui pourraient être apportées aux  
7 programmes en cours de route.

8 R. Écoutez, j'ai pas vraiment de... Pour nous,  
9 l'important c'est que les programmes soient bien  
10 adaptés. Alors, l'idéal c'est qu'il y ait une  
11 volonté interne chez le distributeur de faire ça  
12 puis ça c'est toujours, quand ça vient de  
13 l'intérieur, c'est toujours ce qu'il y a de mieux.  
14 Après ça, si ça doit être imposé d'une façon ou  
15 d'une autre, que ce soit la Régie, que ce soit TEQ,  
16 que ce soit...

17 Q. **[39]** L'important c'est que ça se fasse.

18 R. Exact.

19 Q. **[40]** C'est que ça se fasse et qu'il y ait une  
20 rigueur dans cette application-là.

21 R. Exact.

22 Q. **[41]** Excellent. Maître Turgeon, je vous ai inspiré?

23 Me MARC TURGEON :

24 Oui, vous m'avez inspiré, comme d'habitude.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ah, c'est bon.

3 Me MARC TURGEON :

4 Q. **[42]** Alors, juste quand vous parlez pour la  
5 clientèle FCEI, votre avocat, dans son contre-  
6 interrogatoire, a parlé aussi d'avoir aussi  
7 possiblement des programmes qui sont plus clés en  
8 main avec la clientèle que vous représentez?

9 R. Bien, il peut y avoir, effectivement, il y a  
10 certains programmes d'installation directe qui  
11 fonctionnent bien. L'installation directe, je  
12 pense, dans cette clientèle-là, dans certains cas à  
13 tout le moins...

14 Q. **[43]** Hum, hum.

15 R. ... est requise, c'est ça qui marche parce que ça  
16 minimise au maximum évidemment l'impact sur le  
17 client, donc...

18 (11 h 00)

19 Là évidemment, on est dans un cadre où on  
20 peut proposer des modifications aux programmes  
21 existants. On ne peut pas proposer de nouveaux  
22 programmes. Alors, on a travaillé à l'intérieur de  
23 ça, en fonction de la compréhension du cadre qu'on  
24 avait là. Mais, oui, je pense que dans certaines  
25 situations ça pourrait être souhaitable d'avoir des

1 programmes d'installation direction.

2 Q. [44] Vous savez, la modification d'un programme, on  
3 peut faire un parallèle, peut-être que maître  
4 Turmel le fera, mais un à droit acquis. C'est-à-  
5 dire qu'on ne peut plus construire des garages dans  
6 un lac. Mais, s'il y en a déjà eu un, d'abord qu'il  
7 reste une pierre, je peux construire dessus. Alors,  
8 je veux dire, tout à un moment donné s'interprète,  
9 mais c'est une question...

10 Parce que si je comprends... Ma mère avait  
11 un dépanneur et c'est comme ça qu'on est allé à  
12 l'université. Et c'est sûr que si j'entends  
13 monsieur Vézina qui nous dit hier qu'il y a quand  
14 même une usine, avec beaucoup de monde dans  
15 l'usine, qui me dit « bien moi, à un moment donné,  
16 je vais peut-être trouver quelqu'un qui va faire...  
17 qui va faire marcher une demande de subvention, et  
18 caetera » je prends pour acquis que les petits  
19 commerçants, et je parle vraiment des petits  
20 commerçants là, ils n'ont pas ce personnel-là,  
21 c'est quasi impossible.

22 Alors, il faut que soit ce que soit  
23 financièrement très très très rentable pour lui  
24 puis que ça ne lui cause pas beaucoup de problèmes,  
25 pas quarante-six (46) puis pas un avocat pour venir

1           signer les affaires puis... ou bien donc quelqu'un  
2           rentre et le fait. Ça, on s'entend là-dessus et  
3           c'est ce qu'on s'attendrait, en fait, des  
4           distributeurs concernant cette clientèle.

5           R. Bien, c'est ce que la FCEI souhaite, c'est sûr.

6           Q. **[45]** Hum, hum.

7           R. Et vous avez tout à fait raison là. Il faut que ce  
8           soit extrêmement simple parce que sinon, c'est  
9           comme vous dites, ça ne règle pas, les gens n'ont  
10          pas les ressources pour prendre l'initiative de  
11          faire ça, donc il faut que ça...

12          Q. **[46]** Parfait.

13          R. Oui.

14          Q. **[47]** Merci.

15          LA PRÉSIDENTE :

16          Maître Turmel.

17          Me ANDRÉ TURMEL :

18          Alors, merci, nous n'avons pas de questions en  
19          réinterrogatoire. Je vous remercie.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Excellent. Alors, cela termine la preuve de la  
22          FCEI. Monsieur Gosselin, vous êtes remercié et  
23          libéré. C'est bon ça. Alors, on va prendre tout de  
24          suite notre pause lunch. Donc, on va revenir à  
25          treize heures (13 h 00) avec la présentation de la

1 preuve du ROEÉ. Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE

5 (13 h 00)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est parce que j'ai un petit quelque chose à  
8 mentionner avant votre présentation, mais... les  
9 joies de l'électronique. Alors, je ne sais pas ce  
10 que j'ai fait, mais j'ai éteint ma tablette. Ah!  
11 J'hais ça.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 On doit relaxer dans ce temps-là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non, je ne relaxe pas « pantoute » là. Ah! Ça s'en  
16 vient. Alors, je vais vous dire le sujet. C'est  
17 concernant le nouveau régime réglementaire qui est  
18 proposé par Gazifère. Donc, dans sa demande,  
19 Gazifère demande de modifier le traitement  
20 réglementaire comptable applicable au coût de son  
21 PGEÉ.

22 Alors, dans l'optique où la Régie jugeait  
23 opportun d'uniformiser le traitement réglementaire  
24 applicable aux coûts des programmes, elle aimerait  
25 obtenir le point de vue des distributeurs et des

1 intervenants, le cas échéant, quant à la  
2 proposition suivante.

3 - En ce qui a trait aux aides financières,  
4 reconnaissance de ces aides liées aux programmes en  
5 efficacité énergétique à titre d'actif  
6 réglementaire inclus à la base de tarification et  
7 rémunéré au taux applicable pour chaque  
8 distributeur.

9 - Détermination d'une durée de vie d'une période  
10 d'amortissement qui serait adaptée pour Gazifère  
11 puisqu'une telle période n'a pas encore été fixée,  
12 mais pour ce qui est d'Énergir et d'HQD, cette  
13 période d'amortissement a déjà été fixée à dix (10)  
14 ans, donc maintien de cette période pour ces deux  
15 distributeurs.

16 - Création ou non d'un compte d'écart afin d'y  
17 comptabiliser les écarts entre le budget d'aide  
18 financière autorisé dans le cadre des dossiers  
19 tarifaires. On comprend que les budgets en  
20 matière... pour ce qui est de la livraison des  
21 programmes d'efficacité énergétique vont être  
22 autorisés de façon finale dans les dossiers  
23 tarifaires. Et la valeur réelle des aides  
24 financières qui vont avoir été payées par les  
25 distributeurs.

1 - L'autre élément qui est la reconnaissance à titre  
2 de charges des dépenses d'exploitation. Par  
3 exemple, des exemples de ce type de dépenses là. On  
4 pense aux coûts des activités de recherche, de  
5 commercialisation, de publicité et de promotion,  
6 d'évaluation et d'administration générale.  
7 - Finalement, création d'un compte d'écart afin de  
8 comptabiliser les écarts entre les dépenses  
9 d'exploitation budgétées et les dépenses  
10 d'exploitation réelles pour les programmes.

11 Évidemment, un tel traitement  
12 réglementaire, pour ce qui est d'HQD, mériterait  
13 d'être adapté au MRI, le cas échéant.

14 Donc, ce qu'on souhaite, c'est obtenir le  
15 point de vue des distributeurs. J'aimerais savoir,  
16 peut-être d'ici la fin de la journée, est-ce que  
17 vous considérez qu'il est possible de nous faire  
18 part de votre point de vue dans le cadre des  
19 argumentations ou si vous considérez qu'il y aurait  
20 une preuve additionnelle à faire?

21 Voilà! Est-ce que c'est clair? Oui. C'est  
22 bon. Excellent. Alors, Maître Gertler, maintenant  
23 la parole est à vous.

24

25 (13 H 05)

1 PREUVE DU ROÉÉ

2 Me FRANKLIN S. GERTLER :

3 Merci Madame la Présidente. Maîtres, confrères, les  
4 Régisseurs. Donc, Franklin Gertler pour le ROÉÉ. Il  
5 risque d'avoir l'arrivée de mon assistante séance  
6 tenante avec certaines copies. Mais je pense que  
7 nous avons tout électroniquement malgré qu'on a dû  
8 réduire notre temps de travail pour y arriver.  
9 Alors, les témoins sont installés. Vous les  
10 connaissez, je crois. C'est monsieur, à ma gauche,  
11 monsieur Jean-Pierre Finet et monsieur Bertrand  
12 Schepper. On pourrait commencer par  
13 l'assermentation, Madame la greffière, si vous  
14 voulez.

15

16 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
17 (28e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

18

19 BERTRAND SCHEPPER, analyste en énergie, ayant une  
20 place d'affaires au 1085, rue Saint-Jean, Longueuil  
21 (Québec) J4H 2Z3;

22

23 JEAN-PIERRE FINET, consultant, ayant une place  
24 d'affaires au 4568, rue Boyer, app. E, Montréal  
25 (Québec) H2J 3E4;



1

2 LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
3 solennelle, déposent et disent :

4

5 INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Avant que messieurs débutent leur présentation,  
7 évidemment notre présentation PowerPoint, ou leur  
8 présentation, a été produite, est affichée à  
9 l'écran. Il s'agit du C-ROÉE-0047. Pour ce qui est  
10 de l'adoption de la preuve, on devait produire les  
11 affidavits, mais dans les circonstances, on n'a pas  
12 réussi à le faire mais on va faire ça de manière  
13 très expéditive tout de suite, si vous permettez.  
14 Autre remarque. Vous allez voir qu'on vient de  
15 produire... ça a dérangé votre heure de dîner  
16 sûrement, toute une série, je pense, quatorze (14),  
17 treize (13) ou quatorze (14) onglets de documents.

18 Et comme il apparaît de la liste des pièces  
19 que nous avons soumise, qui est sous la cote  
20 C-ROÉE-0048, il s'agit des pièces ou des documents  
21 qui sont référés dans la preuve, donc depuis le  
22 mois de... notre preuve sur l'aspect 2 et notre  
23 complément de preuve, alors depuis le mois de  
24 janvier, février. Mais simplement parce qu'il y a  
25 eu certaines questions lors des contre-

1 interrogatoires, à savoir qu'est-ce qui était en  
2 preuve et qu'est-ce qui n'est pas en preuve, j'ai  
3 jugé bon de préparer pour vous, aussi pour  
4 faciliter l'exercice, en rafale un peu les  
5 documents... ce n'est pas tous les documents  
6 référés dans la preuve, mais ceux qui ne sont pas  
7 par ailleurs en preuve dans le présent dossier.

8 Q. [48] Alors, Monsieur Finet et Monsieur Schepper, je  
9 vais vous faire seulement une fois la nomenclature  
10 puis je vais demander au deuxième de simplement  
11 dire qu'il donne les mêmes réponses que le premier.  
12 Alors, Monsieur Schepper, je vous réfère très  
13 sommairement aux pièces C-ROEÉ-0026 et 0034 qui se  
14 trouvent être la preuve et le complément de preuve  
15 du ROEÉ par rapport à l'aspect 1; je vous réfère  
16 également aux C-ROEÉ-0030 et 0032 qui se trouvent  
17 être les réponses que vous avez préparées aux  
18 demandes de renseignements respectivement de la  
19 Régie et d'Énergir; et je vous réfère évidemment à  
20 la présentation qui s'affiche présentement à  
21 l'écran, le C-ROEÉ-0047. Et je vous demande si ce  
22 sont des documents que vous avez préparés ou qui  
23 ont été préparés sous votre supervision?

24 M. BERTRAND SCHEPPER :

25 R. Oui.

1 (13 h 10)

2 Q. **[49]** Puis est-ce que vous les adoptez pour valoir  
3 la portion écrite de votre témoignage dans le  
4 présent dossier, aspect 1... aspect 2, excusez-moi.

5 R. Oui..

6 Q. **[50]** Maintenant, monsieur Finet, les mêmes  
7 questions par rapport aux mêmes pièces. Est-ce que  
8 vous... c'est documents-là ont été préparés par  
9 vous ou sous votre supervision?

10 M. JEAN-PIERRE FINET :

11 R. Oui.

12 Q. **[51]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir la  
13 portion écrite de votre témoignage dans le présent  
14 dossier?

15 R. Oui.

16 Q. **[52]** O.K. Maintenant, je vous réfère à des pièces,  
17 comme je l'ai mentionné, déposées par ailleurs au  
18 dossier. Je comprends que ce n'est pas des pièces  
19 que vous avez préparées, mais des pièces qui sont  
20 soumises par vous au soutien de votre preuve. Et  
21 Monsieur Schepper, encore une fois, je vous réfère  
22 aux pièces C-ROEÉ-0040 à 0046, qui sont les pièces  
23 soumises durant les contre-interrogatoires que nous  
24 avons menés. Et je vous réfère également à la liste  
25 de pièces que j'ai mentionnée tout à l'heure,

1 c'est-à-dire le C-0048, dont vous avez pris  
2 connaissance et qui réfère aux documents extraits  
3 qui se retrouvent dans votre preuve C-ROEÉ-0026,  
4 qui se trouvent référés, je devrais dire. Et dans  
5 le complément de preuve C-ROEÉ-0034. Est-ce que...  
6 Ça va là? Vous savez de quoi on parle? Oui?

7 M. BERTRAND SCHEPPER :

8 R. Oui. Oui. Je suis.

9 Q. **[53]** O.K. Et est-ce que ce sont des documents que  
10 vous soumettez, effectivement, en preuve au soutien  
11 de votre preuve ou de la preuve du ROEÉ dans le  
12 présent dossier?

13 R. Oui.

14 Q. **[54]** Et vous les adoptez à ces fins-là?

15 R. Oui.

16 Q. **[55]** Très bien. Monsieur Finet, les mêmes questions  
17 par rapport au C-ROEÉ-0040 à 0046 et ensuite par  
18 rapport aux documents énumérés au C-ROEÉ-0048,  
19 c'est-à-dire la liste des pièces. Est-ce que c'est  
20 des documents qui sont soumis en preuve par vous au  
21 soutien de l'intervention du ROEÉ?

22 M. JEAN-PIERRE FINET :

23 R. Oui.

24 Q. **[56]** Et est-ce que vous les adoptez à ces fins?

25 R. Oui.

1 Q. [57] Merci. Je pense que ça a fait le tour de cet  
2 exercice. Je m'en excuse de ne pas avoir un  
3 affidavit, mais on a fait ça, je l'espère,  
4 expéditive. Bon. Alors, sans plus tarder,  
5 messieurs, je vous invite à faire votre  
6 présentation.

7 M. BERTRAND SCHEPPER :

8 R. Madame la Présidente, Messieurs les régisseurs,  
9 bonjour. Monsieur Gertler disait que vous nous  
10 connaissiez bien. C'est vrai, on vient quelques  
11 fois par année vous rencontrer. Par contre, c'est  
12 la première fois qu'on rencontre TEQ  
13 officiellement. Donc, on les salue aussi et on va  
14 faire une très courte présentation de notre  
15 organisme. Je vais faire quelques notes de  
16 préliminaires avant d'enchaîner sur la  
17 présentation.

18 Essentiellement, le ROÉÉ regroupe sept  
19 groupes environnementaux qui, eux-mêmes,  
20 regroupent... bien, représentent plusieurs membres  
21 à travers le Québec dont notamment à travers des  
22 réseaux autonomes, plus particulièrement aux îles  
23 de la Madeleine.

24 Le ROÉÉ a des principes directeurs dans  
25 lesquels on retrouve notamment la primauté de

1 l'efficacité énergétique sous toutes ses formes. Et  
2 dans une optique de diminution des combustibles  
3 fossiles, une équité, une volonté d'équité  
4 intergénérationnelle au point de vue économique,  
5 mais surtout environnemental. Et la primauté des  
6 nouvelles formes d'énergie renouvelable sur les  
7 énergies conventionnelles si, évidemment, elles ne  
8 contreviennent pas aux questions d'équité  
9 intergénérationnelle.

10 Nous sommes heureux que la cause  
11 présente... Vous m'entendez bien? Oui? Pardon...  
12 Pardon... Nous sommes heureux que la cause se fasse  
13 et nous sommes très conscients qu'il y a eu  
14 beaucoup de travail qui a été fait jusqu'à présent,  
15 pour arriver à un cadre directeur. Et on pense  
16 aussi qu'il y aura, nécessairement, encore beaucoup  
17 de travail dans cette cause, mais plus précisément  
18 pour faire le Plan directeur de l'année 6 à 10, du  
19 Plan directeur de l'année 10 à 15 et à ce moment-là  
20 nous sommes ici dans un objectif d'aider la Régie,  
21 évidemment, à planifier le présent Plan mais aussi  
22 à avoir des idées, ou à travers des propositions  
23 pour les plans futurs à venir et je pense qu'une  
24 partie de notre mémoire, du moins dans l'aspect 1,  
25 touche beaucoup cette question-là.

1 (13 h 15)

2 Et aussi, nous sommes en accord un peu avec  
3 ce que je dirais, la réflexion de la formation qui  
4 a été faite en audience qui disait qu'on est plus  
5 que dans une simple cause d'approbation de  
6 programme et de budget mais que nous sommes dans  
7 une forme de changement de paradigme et donc,  
8 éventuellement, de changement de perception  
9 réglementaire. Et pour nous, c'est ce qui est  
10 l'essence même de la transition qu'il faut réussir  
11 à avoir dans les prochaines années.

12 Ce qui m'amène, en fait, à parler  
13 rapidement de l'aspect 1 du dossier, toujours en  
14 restant en lien avec la capacité des distributeurs  
15 à rejoindre l'objectif de TEQ et les cibles en  
16 efficacité énergétique.

17 Pour nous, et malgré, comme je le dis,  
18 qu'on pense qu'il y a eu beaucoup de travail, on a  
19 une certaine inquiétude que les économies... que  
20 TEQ s'approprie les économies tendanciennes du  
21 marché et l'effet des opportunistes dans les  
22 programmes des distributeurs mais aussi en général  
23 dans ses propres programmes car le ROÉÉ considère  
24 que les cibles en place sont présentement plutôt  
25 faibles. Ça veut pas dire qu'ils ne pourront pas

1 être améliorés et on pense puis on a confiance au  
2 travail à venir qui va se faire pour se rendre plus  
3 loin.

4 Cependant, on considère que présentement il  
5 y a un certain manque d'ambition et, selon nous,  
6 les attentes du législateur et l'intérêt public ne  
7 seront pas rejoints par ce manque d'ambition dans  
8 un contexte de changement de paradigme et, disons,  
9 dans un contexte où les questions environnementales  
10 prennent de plus en plus d'espace.

11 Évidemment, pour le reste, ça sera plaidé,  
12 on n'ira pas plus loin sur ces questions-là comme  
13 tel. Ceci dit, aussi j'ai entendu un intervenant,  
14 je pense c'est la FCEI mais je veux pas me  
15 commettre trop, trop, mais qui nous parlait de,  
16 selon eux, il y a une évolution des marchés dans  
17 les questions environnementales et écologiques et  
18 d'efficacité énergétique et donc, et j'irais plus  
19 loin, je pense qu'il y a une évolution de la  
20 société en général, et qui disait que, selon eux,  
21 il est prématuré peut-être d'étudier les programmes  
22 et de revenir une fois au cinq ans plutôt que, et  
23 que pour nous, alors que pour l'instant on est  
24 encore en période d'essai, en fait, à quelque part,  
25 il y a un avantage et il serait nécessaire que les



1 programmes passent devant la Régie annuellement ou,  
2 du moins, au moins une autre fois et pas uniquement  
3 aux cinq ans selon nous, que ça soit ceux des  
4 distributeurs et éventuellement de TEQ.

5 De plus, à ce niveau-là, on a une certaine  
6 inquiétude des ententes qu'on a eues, pardon, de ce  
7 qu'on a entendu lors des contre-interrogatoires,  
8 j'ai l'impression que s'il y a eu beaucoup de  
9 réunions et de rencontres entre TEQ et les  
10 distributeurs, on est un peu sous cette impression  
11 que c'est moins le cas présentement et c'est pour  
12 ça qu'on pense que la Régie a encore un rôle,  
13 disons, de chapeauter les questions de programmes  
14 d'efficacité énergétique des distributeurs.

15 Donc, en fait, ça m'amène à la présentation  
16 PowerPoint où on va plus directement parler des  
17 programmes dont on a traité dans l'aspect 2 et de,  
18 disons, en réaction avec ce qu'on a entendu au  
19 courant de la cause, donc, essentiellement, on va  
20 vous parler de certains programmes chez Énergir,  
21 notamment l'élargissement du programme d'énergie  
22 renouvelable, le système de gestion de l'énergie,  
23 le diagnostic et la mise en oeuvre efficace.

24 Ensuite, on va parler d'Hydro-Québec avec  
25 les chauffe-eau à trois éléments, les systèmes

1 industriels volet système de gestion de l'énergie  
2 électrique et finalement, on en a parlé un peu en  
3 contre-interrogatoire, vous nous voyez venir avec  
4 un intérêt pour une forme de guichet unique pour  
5 les systèmes de gestion en énergie. Donc, je vais  
6 passer la parole à mon collègue, monsieur Finet.

7 M. JEAN-PIERRE FINET :

8 Merci. Bon, bien le premier programme dont on va  
9 vous parler c'est le programme de préchauffage  
10 solaire de l'air d'Énergir qui est maintenant, qui  
11 est le PE234 qui maintenant s'appelle Énergie  
12 renouvelable. C'est un programme important dans le  
13 sens qu'il amène beaucoup d'économie d'énergie mais  
14 qui aussi, son élargissement devrait justement, en  
15 tout cas, l'intention c'était d'amener davantage  
16 d'économie d'énergie par le même véhicule.

17 (10 h 45)

18 Ce programme-là est basé sur le coût évité  
19 de chauffage, bien, c'est-à-dire, pour la partie  
20 préchauffage solaire de l'air, cette mesure-là fait  
21 partie du potentiel technico-économique d'économies  
22 d'énergie. L'élargissement proposé au procédé et à  
23 l'eau, bien c'est ça, Énergir nous propose  
24 d'élargir le programme pour inclure le préchauffage  
25 solaire de procédés. On ne sait pas quels

1 exactement, mais bon, et le préchauffage aussi  
2 solaire de l'eau.

3 En principe, c'est... Donc en conservant  
4 les mêmes modalités, c'est-à-dire les mêmes gains  
5 unitaires, les mêmes coûts de la mesure et etc etc.  
6 Et donc, finalement, c'est sans égard aux faits que  
7 le coût évité de l'eau chaude est trente pour cent  
8 (30 %) moindre.

9 Donc, nous on est en désaccord avec cette  
10 façon de faire un peu simpliste là d'Énergir qui  
11 est... D'abord et avant tout parce que ces mesures-  
12 là sont exclues du potentiel technico-économique. Je  
13 suis même allé voir dans les vieilles études de  
14 potentiels technico-économiques de Gaz Métro à  
15 l'époque et on identifiait la mesure, mais on y  
16 attribuait aucun potentiel technico-économique,  
17 justement parce que ce n'est pas rentables, parce  
18 que c'est un autre coût évité qui est trente pour  
19 cent (30 %) moindre que le coût évité de chauffage.  
20 Et donc c'est ça. Nous ce que l'on suggère c'est  
21 plutôt d'utiliser le Programme innovation pour  
22 faire la démonstration de ces nouvelles  
23 applications-là avec les technologies de  
24 préchauffage solaire qui sont présentement  
25 acceptées dans le cadre du programme.

1           En ce qui a trait au système de gestion de  
2 l'énergie, c'est un potentiel qui existe depuis  
3 longtemps. C'était d'ailleurs dans l'ancienne étude  
4 de potentiel technico-économique. Donc, c'est un  
5 potentiel quand même assez considérable. On parle  
6 de cinquante et un point quatre millions de mètres  
7 cubes (51,4 M m<sup>3</sup>). Donc environ dix-sept pour cent  
8 (17 %) du potentiel total de ce marché-là. Donc ce  
9 qui est une mesure quand même intéressante  
10 qu'Énergir avait négligée jusqu'à ce jour.

11           Énergir nous proposait initialement un taux  
12 d'opportunité de zéro pour cent (0 %), en disant  
13 que la démarche était trop peu connue des clients  
14 et actuellement peu ou pas implantée. Nous ça nous  
15 a surpris un peu, comme si c'était l'invention du  
16 pain tranché et c'est pas tout à fait ça par  
17 exemple. Et au contraire de tous les autres  
18 programmes dont on va voir plus tard qui existent  
19 qui font la même chose par Hydro-Québec, par  
20 ÉcoPerformance et par Ressources naturelles Canada,  
21 toutes les autres initiatives du genre font la  
22 promotion, à tout le moins, sans rendre  
23 obligatoire, mais sont basées sur les règles de la  
24 certification Iso 50001 et sans la rendre  
25 obligatoire, en font la promotion. Même Hydro-

1 Québec aussi.

2 Initialement, quand on a suggéré à Énergir  
3 de, à tout le moins, faire la promotion de cette  
4 norme-là dans le cadre de leur programme, ils nous  
5 ont dit : « Non. Ça représenterait une contrainte  
6 trop importante qui découragerait la participation  
7 et tout ça. » Encore là, on est en désaccord, parce  
8 que... Et nous, on a suggéré plutôt un taux  
9 d'opportunité de vingt pour cent (20 %) qui  
10 pouvait sembler un peu élevé pour Énergir, mais  
11 nous on s'est basés sur deux choses. Premièrement,  
12 le fait qu'il y ait déjà de multiples offres qui  
13 existent dans le marché depuis longtemps. Ce n'est  
14 rien de nouveau les systèmes de gestion de  
15 l'énergie.

16 Donc, il y a Hydro-Québec qui a son système  
17 d'information sur la gestion de l'énergie et il y a  
18 Transition énergétique Québec qui l'a sur  
19 ÉcoPerformance et il y a Ressources naturelles  
20 Canada aussi qui a un partenariat en économie  
21 d'énergie dans l'industrie canadienne. Je vous  
22 ferai remarquer à Hydro-Québec, les subventions  
23 sont accordées sur la base des économies  
24 d'électricité, tandis que celles de ÉcoPerformance  
25 sont attribuées sur la base des réductions des

1 émissions de gaz à effet de serre. Donc, si vous  
2 avez un bâtiment strictement électrique, ça ne sert  
3 à rien d'aller voir ÉcoPerformance, vous n'aurez  
4 pas grand chose.

5 Et donc, bien Ressources naturelles Canada  
6 c'est sur un « mix », mais donc... On va continuer.  
7 Je vais vous le mentionner plus loin à la  
8 prochaine.

9 (13 h 25)

10 Nous donc ce qu'on a démontré dans notre  
11 preuve, c'est qu'il y a déjà beaucoup beaucoup  
12 d'entreprises au Québec qui ont implanté déjà un  
13 tel système, puis il y en a même une qui a été  
14 chercher la norme Iso 50001, IBM à Bromont. Donc,  
15 suite à ça, Énergir nous a dit, « O.K. Bien... »,  
16 bien c'est-à-dire suite à une question de la Régie  
17 à Énergir qui demandait par rapport à ça si Énergir  
18 était d'accord avec le taux d'opportunité qu'on  
19 suggérait et ils ont dit : « Bien, non, on trouve  
20 ça élevé mais on pense que cinq pour cent (5 %), ça  
21 devrait être bien, surtout qu'il y en a rien qu'un  
22 qui a implanté la norme 50001 ». Mais le programme  
23 n'est pas basé sur la norme 50001, le programme est  
24 basé sur système de gestion de l'énergie. 50001  
25 c'est la crème de la crème de la crème.

1 Et là-dessus, je vais en profiter. Hier...  
2 hier, maître Gertler, puis vous avez gentiment  
3 accepté de laisser poser une question à maître  
4 Gertler au panel de l'AQCIE-CIFQ, qui représente  
5 pas mal exclusivement cette clientèle qui implante  
6 des SGÉ, des systèmes de gestion d'énergie, et si  
7 vous me permettez, je vais vous faire la lecture de  
8 quelques notes manuscrites d'hier. Ça ne sera pas  
9 long mais c'est très éloquent à cet effet.

10 Q. [58] Les notes sténographiques.

11 R. C'est pas ce que j'ai dit?

12 Q. [59] Non, manuscrites.

13 R. Manuscrites, ouf. Je ne voulais pas dire  
14 transcrites. Et donc, monsieur Vézina qui  
15 répondait :

16 C'est sûr que chez les grands  
17 industriels, en général, tout le monde  
18 a un système de gestion de l'énergie  
19 qui est plus ou moins performant ou,  
20 en tout cas, qui peut être amélioré.  
21 Bon, est-ce qu'il faut le revoir?  
22 Est-ce que l'idée d'avoir un guichet  
23 unique peut être utile? Peut-être.

24 Ça, je vais y revenir plus tard.

25 Alors, je ne vois pas vraiment quand

1 on parlait justement de ne pas  
2 rajuster de la lourdeur dans la  
3 livraison, là, si en plus, il faut  
4 être capable de coordonner avec les  
5 gens d'Énergir puis la personne  
6 d'Hydro puis là, il va y avoir TEQ  
7 dans le portait peut-être, je pense  
8 qu'on ne s'en va pas dans la bonne  
9 direction. J'entends pas de plainte  
10 là-dessus.

11 Ensuite, on dit :

12 Il est évident que si on adresse par  
13 type d'énergie la problématique de  
14 gestion, bien, c'est incomplet, et de  
15 ce point de vue-là, un système de  
16 gestion de l'énergie, lui, il doit  
17 répondre à l'ensemble. Tantôt, je vous  
18 ai parlé des problématiques  
19 d'acquisition de données puis de  
20 traitements, eh bien, c'est exactement  
21 ça qui fait votre système de gestion  
22 de l'énergie. Il doit le faire sur  
23 l'ensemble des équipements qui  
24 produisent, consomment. Ça fait que  
25 cette notion-là d'avoir un système de



1                   gestion de l'énergie puis tout ça que  
2                   j'ai vu dans les usines,  
3                   effectivement, traite absolument de  
4                   toutes les formes d'énergie en  
5                   fonction des équipements spécifiques  
6                   qui sont considérés. Donc, je ne veux  
7                   pas aller plus loin, c'est simplement  
8                   pour vous dire que la conception puis  
9                   l'implantation de ces systèmes-là dans  
10                  les usines c'est pour l'ensemble des  
11                  types d'énergie, c'est clair.

12                 Donc, si vous avez, par exemple, une usine  
13                 et que vous utilisez à la fois du mazout, de  
14                 l'électricité et du gaz naturel, bien, c'est  
15                 certain que ça ne vous tentera pas de faire parader  
16                 les trois différents représentants de programmes  
17                 pour le même système de gestion de l'énergie. Donc,  
18                 c'est un peu ça que... et c'est pour ça qu'on  
19                 parlait dans notre... dans notre preuve d'un besoin  
20                 évident de guichet unique.

21                 Là, je vais vous faire un parallèle. Ces  
22                 gens-là, Hydro-Québec, Énergir et TEQ collaborent  
23                 aussi de façon « fuel neutral », comme on dit en  
24                 anglais, sur Novoclimat, sur Rénoclimat, si vous  
25                 avez une maison, vous, qui chauffe au gaz puis qui

1 utilise de l'électricité comme éclairage, bien, ça  
2 ne sert à rien de faire deux visites de Rénoclimat  
3 pour faire un audit, bien, c'est la même chose pour  
4 l'industriel. Donc, il y a déjà des programmes qui  
5 sont multisource et ça, à mon avis, il devrait y  
6 avoir à tout le moins une collaboration à notre  
7 avis. Il devrait y avoir à tout le moins une  
8 collaboration.

9 Et un guiche unique, en passant là, quand  
10 on a interrogé les gens de TEQ, un guichet unique  
11 c'est pas un site web, O.K.? C'est pas mal plus  
12 qu'un site web. C'est une offre concertée,  
13 coordonnées.

14 Donc, on peut passer à la prochaine. Donc,  
15 initialement, Énergir avait refusé de promouvoir la  
16 norme ISO 50001, bien, nous, on constate que  
17 justement tous les autres programmes, absolument  
18 tous les autres programmes sans exception, en font  
19 la promotion ou sont basés sur cette norme-là. Et  
20 ce qu'on a trouvé dans notre recherche c'est...  
21 puis d'ailleurs, on vous donne un extrait d'un  
22 participant qui a implanté la norme qui dit :  
23 « Nous, à mon avis, il y a vingt-cinq pour cent  
24 (25 %) plus d'économies qui se réalisent en allant  
25 chercher la certification qu'en implantant...

1           comparativement à si on implante simplement un  
2           système de gestion de l'énergie. » Et dans cette  
3           perspective-là c'est pour ça que nous, on croit  
4           qu'il est important à tout le moins de la  
5           promouvoir cette norme-là, cette certification-là.

6           (13 h 30)

7                       Et donc, bien, subséquemment, et encore là,  
8           suite à une question de la Régie à Énergir, Énergir  
9           a accepté de promouvoir la norme ISO 50001 sans  
10          toutefois la rendre obligatoire. Ça, tant qu'à  
11          nous, c'est déjà mieux que c'était.

12                      Donc, on a dit justement qu'il y a une  
13          absence de cohésion dans la livraison de ce  
14          programme-là malgré l'existence d'un plan  
15          directeur. Et entre vous et moi, si un plan  
16          directeur n'est pas capable d'offrir cette  
17          cohésion-là, bien, c'est plus un ramassis de  
18          programmes qu'un plan directeur. C'est un ramassis  
19          de programmes qui sont disparates et qui n'ont rien  
20          à voir un à l'autre. Et dans ce cas-là, ce n'est  
21          pas souhaitable.

22                      D'ailleurs, même dans la politique  
23          énergétique, si je me souviens bien, les  
24          politiciens parlaient beaucoup de guichet unique et  
25          d'avoir une offre simplifiée pour les

1 consommateurs. Donc, tant qu'à moi, un plan  
2 directeur doit être plus qu'un ramassis de  
3 programmes et doit justement offrir une vision  
4 d'ensemble qui simplifie la chose pour les  
5 consommateurs.

6 Et comme vous l'ont confirmé les gens  
7 d'hier, bien, une majorité d'industries utilisent  
8 plusieurs sources d'énergie. Ils l'ont dit. C'est  
9 pour ça que... C'est maître Franklin Gertler qui  
10 les a questionnés. Donc c'est ça. Tant qu'à nous,  
11 il est anormal et non souhaitable qu'un industriel  
12 doive transiger avec des multiples promoteurs en  
13 fonction des sources d'énergie utilisées. Je ne dis  
14 pas qu'ils sont insatisfaits de leur relation avec  
15 Hydro, et tout ça.

16 À date, les gens disaient qu'ils étaient  
17 très bien servis, que c'était des bons programmes.  
18 Mais que, par exemple, quand Hydro-Québec... On a  
19 déposé une pièce à cet effet-là. Quand Hydro-Québec  
20 parle de Domtar ou de Waterville TG qui ont  
21 implanté un système de gestion de l'énergie, ils  
22 n'ont pas implanté toutes les mesures électriques  
23 puis laissé nécessairement celles du gaz de côté.  
24 Ce qui fait un système de gestion de l'énergie,  
25 bien, c'est l'énergie au complet, comme les gens

1 d'hier vous l'ont dit d'ailleurs.

2 Et donc c'est ça, tant qu'à nous, il est  
3 souhaitable que la clientèle puisse bénéficier  
4 d'une offre unifiée.

5 M. BERTRAND SCHEPPER :

6 R. Ensuite, là vous parlez du programme Diagnostic,  
7 Mise en oeuvre efficace d'Énergir... Je suis rendu  
8 pas si mal. À chaque fois que je pense dire Gaz  
9 Métro, je réussis à me rattraper à la dernière  
10 minute. En fait, essentiellement, c'était pour vous  
11 dire, évidemment c'est un programme qui est  
12 important pour Énergir. Aussi, il va y avoir au  
13 courant des prochaines années une augmentation  
14 assez importante des mètres cubes économisés. Si je  
15 ne m'abuse, entre deux mille dix-huit - deux mille  
16 dix-neuf (2018-2019) et deux mille vingt-deux -  
17 deux mille vingt-trois (2022-2023), il y a une  
18 augmentation de près de quarante pour cent (40 %).

19 Le ROEÉ a historiquement été... Quarante  
20 pour cent (40 %) des mètres cubes économisés. A été  
21 historiquement plutôt disons inquiet de ces  
22 programmes. Rappelons-nous que le programme  
23 Diagnostic et Mise en oeuvre, c'est la mise en  
24 place de deux programmes qui étaient séparés qui se  
25 sont mis ensemble. On s'est souvent montré inquiet

1 face à la possibilité de double comptage des mètres  
2 cubes économisés par ces deux programmes-là, mais  
3 aussi avec d'autres distributeurs ou avec le BEI à  
4 l'époque. On se dit, en fait on pense que c'est une  
5 très bonne idée de la part d'Énergir de fusionner  
6 ces programmes-là. Et de la manière dont il est  
7 monté, le programme nous apparaît un bon programme.

8 Ceci dit, on s'inquiète un peu de la hausse  
9 des aides financières et de l'effet qu'on a sur le  
10 nombre de mètres cubes économisés. Les réponses aux  
11 différentes questions, je pense que, de notre part  
12 mais aussi, je pense, de la Régie, disaient  
13 finalement que cette hausse d'aides financières-là,  
14 c'est là-dessus qu'on comptait pour augmenter les  
15 économies. Présentement, on ne peut pas contester  
16 cette position-là.

17 Ceci étant dit, on pense qu'il serait utile  
18 d'avoir un suivi du nouveau programme assez  
19 rapidement, disons peut-être à l'année 3 ou à  
20 l'année 4, pour être capable de voir si,  
21 effectivement, les prétentions que ça marche  
22 puissent être utiles et utilisées. Et c'était la  
23 recommandation qu'on avait faites au courant... par  
24 le ROÉÉ. Et, évidemment si... admettant que vous  
25 refusiez notre recommandation de continuer à

1 regarder annuellement les programmes, même dans un  
2 cadre d'un programme sur cinq ans, nous vous  
3 invitons à faire un suivi sur la validité de ce  
4 programme-là et sur les économies qui vont venir  
5 avec. Ce qui nous amènerait à...

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 R. Parfait. Maintenant, en ce qui a trait à... Bon.  
8 Hydro-Québec, notre preuve est un peu moins grande  
9 vu, je dirais, le contraire, l'ampleur des efforts  
10 d'Hydro-Québec en efficacité énergétique puis le  
11 fait qu'il n'y a pas grand-chose de nouveau cette  
12 année, puis on a été limité par la décision de  
13 l'énergie à ce qui était... surtout en termes de  
14 changements. Et donc, il y a eu des changements qui  
15 ont été apportés auprès du programme Chauffe-eau à  
16 trois éléments, des changements qu'on avait  
17 souhaités.

18 C'est quand même un programme important  
19 dans la mesure où la gestion de la demande en  
20 puissance, c'est le problème numéro un d'Hydro-  
21 Québec et c'est aussi... Entre autres, en  
22 particulier, dans la nouvelle construction qui, à  
23 notre avis, devait ajouter environ soixante-quinze  
24 mégawatts (75 MW) de puissance en besoin par année.  
25 Donc, Hydro-Québec donnait un soutien financier aux

1 installateurs pour promouvoir la mesure. Nous, on  
2 avait plutôt demandé à Hydro-Québec d'offrir un  
3 incitatif financier à la clientèle. Et c'est ce  
4 qu'ils ont fait et selon ce qu'on nous a dit,  
5 Hydro-Québec, c'est que ça avait très bien  
6 fonctionné à la campagne qui s'est terminée au  
7 trente et un (31) décembre deux mille dix-huit  
8 (2018).

9           Cependant, ça fait plusieurs causes où  
10 nous, on recommande de pénétrer le marché de la  
11 nouvelle construction. Et comme je vous le disais,  
12 c'est là où il y a des... Il y a quinze mille  
13 (15 000) unités résidentielles unifamiliales par  
14 année là, sans compter les unités en logements  
15 collectifs. Donc, il y a relativement peu de  
16 décideurs pour ce marché, qui est un peu captif là.  
17 Oui, il y a des autoconstructeurs là, mais la règle  
18 du quatre-vingt (80 %), vingt (20 %) s'applique pas  
19 mal tout le temps là. Quatre-vingt pour cent (80 %)  
20 du marché pour vingt pour cent (20 %) des acteurs  
21 là, c'est pas mal une règle qui est assez fiable,  
22 une règle du pouce fiable.

23           Donc, tant qu'à nous, c'est un « low-  
24 hanging fruit ». Et dans la mesure où la mesure...  
25 Dans la mesure où le chauffe-eau à trois éléments



1 ne coûte pas plus cher qu'un chauffe-eau ordinaire,  
2 l'entrepreneur en construction ne devrait pas avoir  
3 aucun problème à installer ce chauffe-eau là,  
4 plutôt qu'un chauffe-eau à deux éléments. Donc,  
5 quant à nous, c'est un « low-hanging fruit »  
6 qu'Hydro-Québec ne peut plus négliger davantage. Et  
7 donc, ce qu'on recommande, c'est d'offrir ce cent  
8 dollars (100 \$) là aussi, aux constructeurs, pour  
9 chacun des chauffe-eau à trois éléments qu'ils vont  
10 installer.

11 Bien finalement, c'est notre dernier point.  
12 Quand vous parlez de guichet unique tout à l'heure,  
13 bien, nous, on croit que c'est TEQ qui devrait  
14 prendre le « lead » de justement collaborer avec  
15 Énergir et Hydro-Québec...

16 M. BERTRAND SCHEPPER :

17 R. De coordonner.

18 M. JEAN-PIERRE FINET :

19 R. Oui. Bien, c'est ça, de coordonner l'offre dans le  
20 marché, c'est-à-dire que... Et c'est ça... Et donc  
21 de s'arranger pour qu'il y ait une plus grande  
22 cohésion là auprès de cette clientèle-là. C'est  
23 tout. Je pense que c'est...

24 Q. **[60]** O.K. Mais j'ai quelques... Merci.

25 R. Oui.

1 Q. [61] J'ai quelques questions ensuite pour vous-  
2 autres, Messieurs. D'abord... Mais je pense que  
3 c'est surtout... Bien, monsieur Finet, mais  
4 probablement vous deux. Vous avez entendu notre  
5 contre-interrogatoire du panel de TEQ en lien avec  
6 la transformation des marchés, et je parle plus  
7 particulièrement sous l'aspect, à l'arrimage et à  
8 la coordination de la réglementation des seuils  
9 minimaux de performance énergétique des bâtiments,  
10 et des appareils, et des équipements en lien avec  
11 les mesures volontaires incitatives mises de  
12 l'avant par les distributeurs d'énergie. Et je  
13 voulais juste avoir votre appréciation de la  
14 réponse de TEQ, du panel de TEQ, à cet égard?

15 R. Personnellement, j'ai été estomaqué de la réponse  
16 de TEQ à cette question-là. Je suis abasourdi que  
17 le Plan directeur ne soit pas conçu dans une  
18 perspective de transformation des marchés et là, je  
19 m'explique.

20 Vous avez donné, entre autres, des exemples  
21 de programmes dont les marchés sont transformés,  
22 entre autres les programmes de thermostats  
23 programmables et donc, c'est ça. Quand un  
24 distributeur fait un programme d'économie  
25 d'énergie, bien, ce n'est pas pour les cinquante

1 (50) prochaines années qu'on veut offrir une aide  
2 financière. En efficacité énergétique, on utilise  
3 la carotte et le bâton. Donc, la carotte, c'est le  
4 programme incitatif où on offre de l'argent pour,  
5 normalement, réduire les périodes de retour sur  
6 l'investissement pour les technologies plus  
7 efficaces, qui coûtent normalement un peu plus  
8 cher.

9 Et quand on a attiré une grande proportion  
10 de ce marché-là vers une efficacité supérieure,  
11 bien c'est là où la réglementation vient éliminer  
12 les retardataires et établir un nouveau seuil  
13 minimum de performance énergétique. C'est un peu  
14 comme un « slinky » là, la tête qui tire la queue,  
15 et c'est comme ça tout le temps que ça fonctionne.  
16 Bien ou un verre de terre ou, en tout cas, mais,  
17 bon. Et donc, c'est ça, et c'est de même que ça  
18 fonctionne tout le temps.

19 (13 h 40)

20 Là, je vais vous expliquer très brièvement.  
21 TEQ a dit que : « Nous, on ajuste notre  
22 réglementation suite à celle du gouvernement  
23 fédéral. » Le gouvernement fédéral a un règlement  
24 sur l'efficacité énergétique puis sa loi aussi et  
25 eux, ce qu'ils font, ce qu'ils font avec ce

1 règlement-là, c'est qu'ils ont juridiction sur les  
2 importations au pays de produits et sur les  
3 mouvements inter-provinciaux. Donc, les minimums  
4 s'appliquent à ça. Donc, c'est pour éviter entre  
5 autres le « dumping » de produits inefficaces au  
6 pays.

7 Par contre, tout ce qui se vend puis qui  
8 est loué dans une province c'est la responsabilité  
9 de la province. Donc... Et de façon historique, le  
10 fédéral a toujours eu plus de produits réglementés  
11 que le Québec et l'Ontario même en a eu encore plus  
12 que le fédéral. L'Ontario n'attend pas après le  
13 fédéral normalement.

14 Et tant qu'à moi, TEQ devrait... Puis il y  
15 a une section dans le Plan directeur qui vise  
16 justement ça, la réglementation des produits et des  
17 bâtiments aussi. Pour les bâtiments, il y a, par  
18 exemple, Novoclimat. On a promu Novoclimat pendant  
19 des années et en deux mille douze (2012), on a  
20 dit : « Bien là, c'est la norme, c'est la façon, et  
21 là, on a Novoclimat 2.0 qui va une coche plus loin  
22 puis, bon, on va rehausser la norme  
23 éventuellement. »

24 Pour le secteur des bâtiments commerciaux,  
25 ça fait depuis mil neuf cent quatre-vingt-trois

1 (1983), en passant, qui ne se fait rien ici pendant  
2 qu'en début des années quatre-vingt-dix (90), en  
3 Ontario, on a réglementé, en passant, les minimums  
4 d'efficacité énergétique pour les bâtiments  
5 commerciaux. Ici, rien, rien, on entend les  
6 criquets.

7 Pour les... pour ce qui... Oui, c'est ça,  
8 je devrais être avec l'UPA. Et donc, c'est ça, et  
9 quant à moi, on se trouve à avoir des distributeurs  
10 d'énergie d'un bord qui font la promotion de  
11 produits efficaces puis là, on arrive à la fin  
12 quand le marché est transformé puis là, la Régie  
13 disait : « Bien, pouvez-vous arrêter les  
14 subventions et faire de la sensibilisation. » Oui,  
15 mais ça risque de ne pas être suffisant et ça  
16 n'empêchera surtout pas le marché de revenir à  
17 une... à un état qui était avant les subventions.  
18 Et c'est là où la réglementation doit venir  
19 sécuriser ces gains-là et c'est là où l'absence de  
20 vision de TEQ m'abasourdit puis je me dis :  
21 écoutez, ça ne se peut pas que... ça ne se peut que  
22 ça soit... que la main gauche ne sache pas ce que  
23 la main droite fait.

24 Et ce que je vous demande, parce que je ne  
25 veux pas m'immiscer dans... dans ce que la ROÉÉ

1 vous demande et vous recommande, pour ne pas  
2 s'immiscer dans la partie 1, c'est de dire :  
3 dorénavant, pour à peu près tous les programmes des  
4 distributeurs d'énergie, pouvez-vous leur demander  
5 d'établir une date prévue de fin de programme où la  
6 réglementation va venir mettre une fin au programme  
7 puis peut-être amener une nouvelle génération  
8 justement de technologies?

9 Bon, je vais vous donner d'autres exemples.  
10 Par exemple, les chauffe-eau à... les chauffe...  
11 les fournaies à haut rendement, les fournaies à  
12 condensation, les générateurs à air chaud à  
13 condensation. Avant l'efficacité minimale qui était  
14 dans le règlement sur l'efficacité énergétique des  
15 produits fonctionnant à l'électricité ou aux  
16 hydrocarbures était de soixante-dix-huit pour cent  
17 (78 %) pour les chauffe-eau. T'sais, c'est la  
18 référence qu'on a établie.

19 Bon, maintenant, les systèmes à  
20 condensation ont des... ont des efficacités  
21 minimales de quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Il  
22 y en a qui sont encore un peu mieux que ça avec des  
23 moteurs qui sont électriques, qui consomment encore  
24 moins pour faire fonctionner les ventilateurs, et  
25 donc, il est temps qu'au Québec qu'on ait une

1 réglementation qui amène finalement à un minimum de  
2 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), qui amène cette  
3 technologie-là comme étant un minimum acceptable.

4 C'est pas normal d'avoir à subventionner  
5 pendant dix (10), quinze (15), vingt (20) ans une  
6 technologie, à un moment donné, il faut que la  
7 transformation de marché se fasse, et la transition  
8 énergétique, bien, ça implique inévitablement une  
9 transformation de marché si on est là pendant  
10 quinze (15) ans à financer à même... la même  
11 affaire. Excusez, j'ai failli commettre un faux  
12 pas.

13 Donc, c'est ça, et c'est... c'est pas  
14 normal puis c'est pas souhaitable puis c'est pas  
15 une utilisation judicieuse de l'argent des  
16 contribuables puis des... des gens qui payent des  
17 factures d'énergie.

18 Q. **[62]** Monsieur Finet, puis là, il va falloir  
19 probablement donner des réponses brèves, je  
20 voudrais juste savoir, vous avez parlé d'une date  
21 prévue de fin des mesures comme une recommandation,  
22 que pensez-vous de l'inclusion aussi de mesures ou  
23 normes en termes de transformation de marché, à  
24 telle pénétration on devrait... on va mettre fin au  
25 programme ou quelque chose dans le genre.

1 R. Bien ça sera à décider quel critère exactement on  
2 utilisera, mais si on a un programme par exemple  
3 qui a un taux d'opportunisme de soixante pour cent  
4 (60 %), puis un taux de pénétration de quatre-  
5 vingts pour cent (80 %), il me semble qu'à un  
6 moment donné ça devrait assez sonner de cloche pour  
7 dire : « Bien là, c'est fini la récréation. » Et  
8 d'ailleurs ça enverrait un bon signal dans le  
9 marché de dire : « Écoutez, dorénavant, pour les  
10 cinq prochaines années, on va donner des  
11 subventions pour les systèmes à haut rendement,  
12 puis si vous n'en profitez pas, bien ça va devenir  
13 la norme, puis vous n'aurez plus d'aide financière  
14 un moment donné pour implanter cette mesure-là.  
15 Donc, dépêchez-vous, parce qu'on le transforme le  
16 marché. »

17 Q. **[63]** O.K. maintenant, Messieurs Finet et Schepper,  
18 par rapport aux mesures comportementales et la  
19 transformation des marchés, un autre aspect, maître  
20 Cardinal pour la Régie a déposé la pièce A-0129 qui  
21 est un extrait d'une étude réalisée par la boîte de  
22 Philip Dunsky en collaboration avec Opinion  
23 Dynamics Corporation qui s'intitule : « Potentiel  
24 de transformation de marché », et puis cela ça a  
25 été réalisé pour le compte d'Hydro-Québec et on y



1 indique notamment que les gains énergétiques, puis  
2 là je cite :

3 Les gains énergétiques de mesures  
4 comportementales sont considérées  
5 comme non durables. La durabilité  
6 étant une condition essentielle à la  
7 transformation du marché et par  
8 conséquent ces gains s'effritent dans  
9 le temps.

10 Puis là, on continue en disant, deuxième boulet:

11 Ces initiatives visent à réduire les  
12 barrières liées à la connaissance et à  
13 l'attitude et non à surmonter les  
14 barrières classiques du marché, telles  
15 que le prix et la disponibilité du  
16 produit éco-énergétique qui reflètent  
17 les inefficacités du marché.

18 Puis enfin, on dit :

19 La notion de transformation de marché  
20 ne s'applique pas à proprement dit,  
21 puisqu'il n'existe pas de marché pour  
22 les mesures comportementales à coûts  
23 nuls.

24 Alors, je veux juste avoir un peu votre son de  
25 cloche sur ces affirmations-là. Brièvement, parce

1 que...

2 R. Oui, brièvement. Nous ne sommes pas d'accord, puis  
3 à preuve, je ne sais pas, mais j'imagine qu'il n'y  
4 en a aucun de vous trois, puis il n'y a pas  
5 beaucoup de gens ici dans la salle qui fait encore  
6 son lavage à l'eau chaude. Le lavage à l'eau froide  
7 c'est une mesure qu'on a adoptée depuis longtemps.  
8 Depuis le choc pétrolier, tout ça. Les fabricants  
9 de détersifs se sont adaptés et tout ça et  
10 maintenant, bien depuis même selon une étude de  
11 potentiel technico-économique réalisée en deux  
12 mille deux (2002) par Technosim pour Hydro-Québec  
13 qui est sur le site de la Régie, je pourrai vous  
14 donner la cote exacte si vous voulez, c'était déjà  
15 en deux mille deux (2002) soixante-dix pour cent  
16 (70 %) des gens qui font le lavage à l'eau froide.  
17 C'est un marché qui est déjà beaucoup transformé.

18 Par contre, pour faire le lien avec la  
19 réglementation, je ne suis pas sûr qu'on serait  
20 capable de mettre un seuil minimum dans ce cas-là,  
21 mais il reste qu'on ne peut pas réglementer ça,  
22 mais il reste que oui, c'est une transformation de  
23 marché durable, puis le lavage à l'eau froide,  
24 personne ne fait pu ça. Un peu comme les gens dans  
25 le temps qui vidait leur cendrier dans les

1 stationnements de centre d'achats, on ne voit plus  
2 ça non plus. Donc, non, non, il y a des  
3 comportements qui sont changeables de façon  
4 durable, puis je pense que la transition  
5 énergétique, ça doit faire ça aussi.

6 Q. [64] Maintenant, dans un autre registre, je voulais  
7 vous parler de la question ou vous poser une  
8 question sur le dépassement des budgets du PGEÉ  
9 d'Énergir. Monsieur Finet, comme vous savez, en  
10 réponse à une question de maître Cardinal à  
11 monsieur Pouliot d'Énergir, concernant la demande  
12 de rehaussement de pourcentage du dépassement de  
13 budget en vigueur de dix pour cent (10 %) à vingt  
14 pour cent (20 %) demandée par Énergir, sans qu'il  
15 soit requis d'en saisir préalablement la Régie  
16 d'une demande d'approbation, puis ça c'était juste  
17 pour fins des notes sténographiques, c'est dans le  
18 A-0135 des notes sténographiques, à la page 113.  
19 Monsieur Pouliot a répondu entre autres ceci... Il  
20 dit :

21 Puis la Régie est très diligente dans  
22 le traitement qui a pris quelques  
23 semaines seulement, mais pendant ce  
24 temps-là, nous on était dans une zone  
25 d'incertitude où on devait dire à

1                   notre personnel : « Bien, ne traitez  
2                   pas les dossiers dans le marché  
3                   résidentiel, parce que si on dépasse  
4                   le seuil de dix pour cent (10 %), on  
5                   risque d'avoir des coûts désalloués et  
6                   caetera. »

7                   Est-ce que vous êtes d'accord avec la volonté  
8                   exprimée par ou le...

9                   (13 h 50)

10                  R. Pas du tout. D'une part, Énergir n'a pas démontré  
11                  que le seuil de dix pour cent (10 %) en vigueur lui  
12                  causait un préjudice.

13                         En passant, la référence de monsieur  
14                         Pouliot c'était dans le dossier 4018, Phase 2,  
15                         l'été dernier, et donc, je vous rappellerais que  
16                         dans le cadre de ce dossier-là, Énergir avait fait  
17                         sa demande de dépassement le huit (8) août deux  
18                         mille dix-huit (2018), la journée même, la Régie  
19                         demandait aux intervenants de commenter ce  
20                         dépassement, cette demande-là d'Énergir. Le treize  
21                         (13) août, les intervenants déposaient leurs  
22                         commentaires, et le seize (16) août, donc, six  
23                         jours ouvrables après que la demande a été formulée  
24                         par Énergir, la Régie autorisait le dépassement  
25                         demandé. Donc, la zone d'incertitude à laquelle

1           faisait référence monsieur Pouliot était donc moins  
2           d'une semaine et non pas quelques semaines même tel  
3           qu'indiqué.

4                        Et, nous, on croit que Énergir semble  
5           considérer les autorisations de dépassement comme  
6           une formalité administrative. Au contraire,  
7           l'exercice est pertinent car le dépassement  
8           pourrait ne pas être souhaitable. Par exemple, dans  
9           le cas de programmes dont la Régie considérait  
10          mettre fin, il serait donc préférable de s'en tenir  
11          à dix pour cent (10 %) plutôt qu'à vingt pour cent  
12          (20 %) justement parce qu'il y a des programmes,  
13          justement à cette époque-là, l'été dernier,  
14          justement, il y avait quelques programmes où... qui  
15          auraient pu dire : « Bien... », ou la Régie avait  
16          considéré mettre fin mais c'étaient pas ces  
17          programmes-là qui avaient occasionné le dépassement  
18          budgétaire. C'est pour ça que nous, on avait été  
19          favorable au dépassement. C'est tout.

20          M. BERTRAND SCHEPPER :

21          R. Bien, j'ajouterais par contre que puisqu'on est  
22          dans un nouveau cadre réglementaire dans toute  
23          cette question-là, je trouverais qu'il serait  
24          prématuré de faire de ce type de choix  
25          présentement, tout dépendamment de vos décisions,

1 évidemment. Peut-être que nous aussi, après  
2 plusieurs années, on voit que ça pourrait marcher  
3 ou qu'il y a un effet auquel on voudrait assister,  
4 qu'on voudrait faire quelque chose par rapport à  
5 ça, pour l'instant, je n'ai pas cette impression  
6 que c'est une demande qui est nécessaire à  
7 l'instant présent. Et donc c'est tout.

8 Q. [65] Bon, enfin, Messieurs, je pense que là, puis  
9 je vais référer sûrement pour les fins des notes  
10 sténographiques aux notes sténographiques puis je  
11 réfère aux notes sténographiques du vingt-six (26)  
12 mars, soit le Volume 10, aux pages 141 et 142, je  
13 pense que vous étiez là lorsque notre confrère, mon  
14 confrère maître Neuman, a questionné le témoin de  
15 TEQ, monsieur Lavoie, sur la non inclusion du CASEP  
16 à l'intérieur du Plan directeur, puis là, je ne  
17 veux pas vous débattre de... je sais que vous  
18 n'avez pas étudié pour les fins du dossier ou vous  
19 n'avez pas... vous ne vous êtes pas penché sur le  
20 CASEP, mais monsieur Lavoie semble avoir émis  
21 des... des doutes ou il dit qu'on devait étudier le  
22 cycle de vie du gaz naturel avant de considérer le  
23 gaz naturel comme une solution de recours dans un  
24 contexte de transition puis je voudrais juste...  
25 par rapport à la position du ROEÉ, je veux juste

1 avoir votre... votre réflexion là-dessus.

2 R. Oui. En fait, le ROEÉ et l'ensemble des membres du  
3 ROEÉ considèrent que le gaz naturel, alors qu'on  
4 l'importe principalement des États-Unis et que même  
5 Gaz Métro, bien, pardonnez-moi, Énergir, ne peut  
6 pas encore nous assurer d'où provient le gaz  
7 naturel, les membres du ROEÉ considèrent qu'on ne  
8 peut pas décider que le gaz naturel est une énergie  
9 de transition. En fait... Et on heureux de voir  
10 qu'il y a des... il y a, disons, des initiatives  
11 pour aller diversifier l'offre de gaz dans le  
12 réseau d'Énergir, ceci étant dit, on partage les  
13 inquiétudes de TEQ à cet égard.

14 Q. **[66]** Merci. Je pense que ça fait le tour. Y a-tu  
15 d'autres choses, Messieurs? Non. O.K. Madame la  
16 Présidente, vous avez vu arriver le papier, ça va  
17 être comme des prix de présence et non pas des  
18 outils pour... pour écouter, je ne sais pas si vous  
19 voulez que je procède à la distribution des  
20 documents que j'ai mais j'ai des copies du Power  
21 Point de la liste 0048 et j'ai au moins un jeu ou  
22 deux originaux des pièces au soutien de la preuve  
23 qu'on a déposée. Je pourrais le faire après aussi,  
24 je pense que ça va moins encombrer le déroulement.

25 (13 h 55)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui, il n'y a pas de souci, ça peut être fait  
3 après.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Merci. Alors les témoins seraient à ce moment-là  
6 prêts pour contre-interrogatoire.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci, Maître Gertler. Est-ce que des  
9 intervenants ou distributeurs qui aimeraient  
10 contre-interroger les témoins du ROÉÉ ou TEQ? Non,  
11 pas de questions. Maître Cardinal?

12 Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Pas de questions. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Pas de questions. Maître Roy? Maître Turgeon pour  
16 la formation.

17 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

18 Me MARC TURGEON :

19 Q. [67] Je veux revenir avec vous, Monsieur Finet, sur  
20 la question de la notion de transformation de  
21 marché, les changements de règle en cours de route.  
22 Je vous ai bien entendu. Je pense que j'ai bien  
23 saisi. Est-ce que ce que vous proposez, c'est... Ce  
24 que vous proposez, est-ce que ce n'est pas plus  
25 facile de gérer comment vous le voyez sur une base



1 annuelle que sur une base quinquennale?

2 M. JEAN-PIERRE FINET :

3 R. Tout à fait, vous avez parfaitement raison.

4 Écoutez, les programmes d'efficacité énergétique,  
5 ce n'est pas statique. Les taux d'opportunisme  
6 évoluent, les taux de pénétration évoluent, les  
7 technologies évoluent. Donc, tout ça, ça requiert  
8 un examen annuel tant qu'à moi et un... et  
9 justement en plus juger de la progression et de  
10 cette évolution-là dans la transformation de  
11 marché.

12 Q. [68] Et là peut-être où on verra on va aller tout  
13 le monde... bien, où nous on va aller, puis vous  
14 allez nous suivre, on va dire les choses comme  
15 elles sont, les ordonnances, c'est fait pour être  
16 suivi. C'est que, ça, je peux comprendre ça  
17 quand... On s'entend là-dessus. Intellectuellement,  
18 je pense qu'on s'entend là-dessus. Mais sauf que,  
19 présentement, on est dans un cadre défini par le  
20 législateur. Le législateur, jusqu'à preuve du  
21 contraire, a toujours raison. Le gouvernement, lui,  
22 peut se faire battre, mais pas le législateur. Il  
23 peut être renversé par une autre loi. Ça, ça peut  
24 aussi arriver. Il peut y avoir aussi des préséances  
25 de loi, mais on n'entrera pas dans ces détails. Je

1           vais laisser les avocats devant moi le faire s'ils  
2           veulent le faire.

3                       Mais ce que je veux dire, c'est qu'on est  
4           quand même dans une mécanique où les gens de TEQ  
5           doivent, eux, valider ou doivent tous nous amener  
6           collectivement comme société à ce qu'un plan, un  
7           premier plan aussi ambitieux puisse d'ici cinq ans  
8           atteindre des cibles. Alors ce qui fait qu'on est  
9           pris dans cette mécanique-là. Et c'est pour ça  
10          que... Je comprends votre position, la position du  
11          ROÉÉ, du moins je pense la comprendre, sur la  
12          question de transformation. Mais on est quand même  
13          dans un changement de paradigme. Puis à ce niveau-  
14          là, je prends les gens d'Énergir qui sont dans la  
15          salle, je pense qu'il y a des gens aussi de  
16          Gazifère le sont, Hydro ainsi, c'est que, nous, on  
17          essaie de prendre en compte que, effectivement, ce  
18          n'est pas statique. Il n'y a rien de statique dans  
19          la vie.

20          R. Exact.

21          Q. **[69]** Quand on naît, on sait qu'on va mourir, mais  
22          on ne sait pas quand. Il n'y a rien de statique.

23          R. Exact.

24          Q. **[70]** Alors on évolue. Et cela étant dit, on ne peut  
25          pas empêcher cette évolution, et ce n'est pas

1           souhaitable parce qu'on veut de plus en plus que  
2           les choses évoluent positivement. Mais il faut à un  
3           moment donné permettre que ce morceau de glace qui  
4           se détache qui va finir par fondre, puis on va  
5           recommencer dans cinq ans. Ça, je n'ai pas de  
6           problème avec ça, puis de mettre des finalités.  
7           Mais il faut leur donner une flexibilité pareil.

8       R. Parfaitement d'accord. Mais quand on planifie  
9           quelque chose, un plan directeur sur cinq ans, on  
10          devrait être en mesure de dire, bien, à l'année 3,  
11          ce programme-là va finir. Et ce qui n'est pas le  
12          cas, là. À date, tous les programmes vont être bons  
13          pour quinze (15) ans comme c'est parti là.

14       Q. [71] O.K. C'est dans ce sens-là. O.K. Je n'avais  
15          pas... Moi, je l'avais pris plus au niveau de  
16          théorique que généralement un programme,  
17          effectivement, ce n'est pas mauvais d'y mettre un  
18          fin quitte à, un an après, dire, bien, il n'est pas  
19          tout à fait fini, il y a encore des choses à faire,  
20          puis on le continue.

21       R. Et c'est pour ça qu'on vous dit, si c'était prévu à  
22          l'avance que ce programme-là, par exemple les  
23          thermostats programmables, bon, ou les thermostats  
24          électroniques avec Hydro-Québec... En passant, si  
25          vous allez chercher un thermostat biométallique

1           chez Canadian Tire, vous ne risquez pas d'en  
2           trouver.

3                       Donc, normalement, ça, ça devrait être  
4           inclus maintenant les thermostats électroniques à  
5           la réglementation. Et ça devrait être prévu à même  
6           le Plan directeur que ce marché-là va être  
7           transformé à telle année puis donc et caetera, et  
8           caetera. C'est pour ça qu'on dit, si c'était prévu  
9           avec les distributeurs, bien, ça serait déjà de  
10          façon inhérente dans le Plan directeur. Mais, là,  
11          comme c'est là, on approuve de quoi puis, regarde,  
12          vas-y, on se reverra dans cinq ans. Ce n'est pas  
13          souhaitable.

14        Q. **[72]** Je vous dirais qu'n pourrait envoyer votre  
15          collègue chez Hervé Électrique à Longueuil.  
16          Probablement qu'ils en ont encore, parce que c'est  
17          un vieux magasin de Longueuil qui ont bien des  
18          choses que personne d'autre ont. Je ne fais pas de  
19          publicité, mais ils ont bien, bien des affaires.

20        R. Des rasoirs aussi.

21          (14 h)

22        Q. **[73]** Oui. Cela étant dit, oui, je suis d'accord  
23          avec vous. Mais ce que vous me dites ne s'oppose  
24          pas nécessairement présentement au Plan comme tel?

25        R. Parce que le plan n'a pas été conçu de sorte avec

1 la transformation de marché en tête.

2 Q. [74] Et voilà. Mais ça...

3 R. C'est ça qui est le problème.

4 Q. [75] Mais on est... C'est le premier plan, c'est la  
5 première audience... Bien. On a eu plusieurs  
6 audiences, mais audience sur le fond c'est la  
7 première. Et ce que vous nous apportez, c'est  
8 intéressant et possiblement que la deuxième  
9 génération de plans, parce qu'il va y en avoir  
10 d'autres, je veux dire, ça c'est sûr. Mais  
11 possiblement que ça, pourrait être intégré. Ça  
12 aurait peut-être été souhaitable qu'il le soit,  
13 mais je prends pour acquis que ce que vous nous  
14 apportez va nous faire réfléchir collectivement  
15 pour arriver à ce que ça soit meilleur la deuxième  
16 fois puis celui-là, bien, on va faire tout en sorte  
17 pour le bonifier, le resserrer, le resserrer où ça  
18 se doit d'être resserré, de mettre de l'huile où ça  
19 doit. Mais je pense que vous n'êtes pas si loin de  
20 la position de TEQ. On n'est pas... Je pense qu'il  
21 y a matière...

22 R. Oui.

23 Q. [76] ... à pouvoir fonctionner.

24 R. Tout le monde est plein de bonne volonté.

25 Q. [77] C'est bon. C'est ce qu'on aime entendre.

1 M. BERTRAND SCHEPPER :

2 R. J'aimerais juste...

3 Q. **[78]** Oui?

4 R. ... ajouter une nuance, en fait...

5 Q. **[79]** Oui.

6 R. Et comme on l'a dit en début de témoignage, on  
7 perçoit le travail qu'on fait ici sur une question  
8 à long terme et de plusieurs plans, et ça fait  
9 partie des raisons aussi pourquoi on a fait ce type  
10 de recommandations-là aussi, à ce niveau-là. Ceci  
11 étant dit, on pense quand même que si on est  
12 capable d'envisager ce qui pourrait être ajouter  
13 dans le prochain plan, il y a, peut-être, des  
14 mesures où des questions comme ça, où on connaît  
15 des programmes qu'on peut supposer que dans sept  
16 ans ou dans six ans, le marché devrait avoir  
17 changé. Et peut-être que si on le sait maintenant,  
18 pourquoi ne pas, d'emblée, l'intégrer et le dire  
19 pour faciliter cette transformation-là du marché.

20 Q. **[80]** C'est une bonne réflexion. Merci.

21 R. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci, Maître Turgeon. Je vais avoir quelques  
24 questions.

25 Q. **[81]** Justement, peut-être, pour bien comprendre la

1 position du ROÉÉ en lien avec la question de  
2 transformation de marchés. À la pièce C-ROÉÉ-0030,  
3 qui est une réponse de votre organisme à une  
4 demande de renseignement de la Régie, on vous avait  
5 soumis un...

6 M. JEAN-PIERRE FINET :

7 R. Un tableau.

8 Q. **[82]** Un tableau avec, bon, certains programmes. On  
9 donnait en référence un extrait de votre mémoire  
10 quant à l'aspect 1 là, en fait, qui disait que,  
11 bon, que le ROÉÉ considérerait dommageable que la  
12 Régie prolonge l'existence d'un programme dont le  
13 taux d'opportunité serait tel qu'il indiquerait  
14 une transformation de marché. Est-ce que, à l'égard  
15 des différentes programmes qui sont indiqués dans  
16 ce tableau-là, vous nous recommandez de ne pas les  
17 approuver? Est-ce que vous allez jusqu'à là? Je  
18 n'étais pas certaine là de comprendre les réponses  
19 aussi aux questions là. Peut-être que les questions  
20 étaient... n'étaient pas aussi précises. Oui. C'est  
21 beau.

22 R. Avant de nous prononcer là-dessus, il faudrait  
23 regarder les rapports d'évaluation en générale et  
24 voir c'est quoi la recommandation de l'évaluateur.  
25 Mais les taux d'opportunité et les taux de

1 pénétration de marché devraient être considérés  
2 comme des indices. Encore là, je ne veux pas me  
3 prononcer sur un programme...

4 Q. **[83]** O.K.

5 R. ... ou un autre. Bien. On peut prendre... PE113,  
6 par exemple, taux d'opportunisme moyen de soixante-  
7 sept pour cent (67 %). Peut-être que oui, peut-être  
8 que non. Il y a différentes considérations...

9 Q. **[84]** O.K.

10 R. ... à prendre aussi là-dedans là, je ne voudrais  
11 pas...

12 Q. **[85]** Ce n'est pas un automatisme...

13 R. C'est ça, ce n'est pas un automatisme.

14 Q. **[86]** ... que parce qu'il y a un taux de pénétration  
15 élevé avec un taux d'opportunisme, qu'on doit  
16 nécessairement mettre fin...

17 R. Exactement.

18 Q. **[87]** ... immédiatement au programme...

19 R. Par exemple, un taux d'opportunisme élevé, ça  
20 pourrait être un indicateur d'une aide financière  
21 trop faible. C'est un peu contre-intuitif, mais  
22 plus l'aide financière est élevée, moins on va  
23 avoir un haut taux d'opportunisme. Donc, il y a  
24 différentes raisons là. Il faut vraiment analyser,  
25 c'est du cas par cas.



1 Q. **[88]** O.K. D'accord. L'autre point. J'aimerais  
2 revenir sur la notion de flexibilité. Puis là,  
3 peut-être que... J'ai toujours compris que le ROÉÉ  
4 était pour...

5 R. Oui.

6 Q. **[89]** ... le développement de programmes en  
7 efficacité énergétique et favorisait ça. Et là, des  
8 fois, on a comme le message inverse de  
9 dire : « Non... Soyez... Essayons d'être... Ne  
10 donnons pas trop de flexibilité, puis... »

11 R. Non.

12 Q. **[90]** ... mettons plus de règles. Puis je voulais  
13 juste faire un petit lien là par rapport à la  
14 fameuse décision dont vous parlez là...

15 R. Oui.

16 Q. **[91]** J'étais sur cette cause-là, on a agi dans un  
17 délai record.

18 R. Tout à fait.

19 (14 h 05)

20 Q. **[92]** On peut dire ça, mais ce n'est pas toujours  
21 possible de faire ça là? Ça, c'est vraiment quelque  
22 chose d'exceptionnel là. Je ne pense qu'il  
23 faille... En tout cas, je ne veux pas que vous  
24 preniez pour acquis qu'à chaque fois...

25

1 Me MARC TURGEON :

2 Immédiat, là.

3 Q. [93] Bien c'est ça là. Vous savez, on n'a pas une  
4 façon de fonctionner où c'est possible de  
5 travailler de cette façon-là tout le temps. Ça fait  
6 que... Donc, je ne sais pas si vous nous dites :  
7 « O.K., on limite la flexibilité à dix pour cent  
8 (10 %), parce que la Régie, de toute façon, elle va  
9 être capable de rendre des décisions dans un délai  
10 record là. » Je ne suis pas sûre que c'est...

11 R. On est pour la tarte aux pommes là. On est pour  
12 qu'il y ait le plus d'efficacité énergétique  
13 possible qui se fasse. C'est tout à fait le cas,  
14 sauf qu'on veut pas payer cinquante dollars (50 \$)  
15 pour une tarte aux pommes. C'est-à-dire que si...  
16 On veut aller le plus loin possible avec l'argent  
17 des clients et générer le maximum d'économies  
18 d'énergie pour chaque dollar. Donc, c'est dans  
19 cette perspective-là.

20 Un peu pour faire une analogie avec  
21 l'aspect un de la cause, puis ce que mon confrère,  
22 Pierre Ducharme, de l'Association du propane disait  
23 plus tôt : « Par exemple, si "Chauffez Vert" a  
24 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de taux  
25 d'opportunisme, bien ce n'est pas une utilisation

1 intelligente de notre argent, puis de l'argent des  
2 contribuables, puis de l'argent des payeurs de  
3 tarifs. »

4 Q. **[94]** Non, bien on comprend que la flexibilité c'est  
5 pendant une année. Ce n'est pas pendant dix (10)  
6 ans. Est-ce que vous seriez en désaccord avec le  
7 fait que par exemple un programme qui est  
8 rentable...

9 R. Oui.

10 Q. **[95]** ... qui fonctionne bien et qui en cours  
11 d'années, le nombre de participants est beaucoup  
12 plus élevé que ce qui avait été prévu, puis que ce  
13 programme, malgré le taux de participation élevé  
14 donne les résultats des tests demeurent positifs,  
15 est-ce que c'est une bonne idée de l'arrêter ou  
16 si...

17 R. Non.

18 Q. **[96]** ... on peut prévoir un mécanisme qui permet au  
19 distributeur de le poursuivre dans la mesure où il  
20 n'y a pas de...

21 R. Oui. Dans la mesure où ce n'est pas un programme  
22 qui est litigieux, je n'ai aucun problème avec ça.  
23 C'est correct qu'on puisse, surtout sur une  
24 perspective quinquennale, plutôt qu'annuelle, je  
25 comprends là-dessus votre préoccupation. C'est tout

1 à fait légitime et moi je réfèrais à l'année  
2 dernière. Justement l'été dernier, il y avait des  
3 programmes pour lesquels, si ça avait été le cas,  
4 qui avait été dépassés, bien vous n'auriez pas été  
5 d'accord nécessairement. Bien, je présume. Mais  
6 dans la mesure où c'est un programme qui ne pose  
7 pas de problèmes, puis qu'il y a juste une  
8 participation additionnelle, tant mieux. Allons-y.  
9 Mais je vais laisser mon collègue aussi donner un  
10 complément de réponse.

11 M. BERTRAND SCHEPPER :

12 R. Bon, j'ajouterais une autre nuance. Vous savez on  
13 est un peu moi et Jean-Pierre un « Good Cop Bad  
14 Cop », voyons ça comme ça là. En fait...

15 Q. [97] On ne sait pas c'est qui le bon, puis le  
16 méchant. Aidez-nous.

17 R. Je pensais que c'était clair. C'est malheureux pour  
18 moi. Bon, ceci étant dit, effectivement on va  
19 souhaiter qu'il y ait plus d'efficacité énergétique  
20 qui se fasse de toute évidence. Ceci étant dit,  
21 peut-être qu'on peut se poser la question sur les  
22 pratiques, lorsque par exemple un programme est  
23 rendu à cent deux pour cent (102 %) de ses besoins  
24 en mi-année ou en trois quart (3/4) d'année, peut-  
25 être qu'on peut vous approcher plus rapidement dans

1 le processus. Je comprends que ça ne sera pas  
2 toujours en six jours, quoique nous attendons la  
3 décision pour cette cause présente ici, dans six  
4 jours, hein, si j'ai bien compris? C'est comme ça  
5 que ça va marcher.

6 Q. [98] C'est ce qui est prévu.

7 R. Oui, d'accord, mais ceci étant dit, notre  
8 inquiétude est plus que par exemple des programmes  
9 qui auraient des trop grandes subventions qui  
10 favorisent indûment des personnes, où des groupes  
11 où des clients pourraient se faire et à la fin, ça  
12 reste quand même après ça, entre guillemets, les  
13 environmentalistes qui se font un peu critiquer  
14 de dilapider des fonds d'une certaine manière et  
15 pour nous c'est une inquiétude.

16 Ça ne veut pas dire que je pense que dans  
17 quatre ou cinq ans, si le fonctionnement va bien  
18 qu'il ne faudrait pas changer cette norme-là. On  
19 est selon nous dans un contexte particulier pour  
20 les cinq prochaines années et que dépendamment  
21 évidemment de votre décision de comment seront  
22 jugés les... À quel point on va faire des suivis  
23 des différents programmes, peut-être que là, à ce  
24 moment-là, les positions vont changer, mais pour  
25 l'instant, sur cinq ans, ça nous apparaît une

1 certaine inquiétude.

2 Q. **[99]** Parfait. Cela termine les questions de la  
3 formation. Avez-vous un réinterrogatoire, Maître  
4 Gertler?

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Non. Je n'ai pas de réinterrogatoire, Madame la  
7 présidente. Je vais juste fournir l'information,  
8 parce monsieur Schepper avait dit qu'on était  
9 rencontrés pour la première fois les gens de TEQ,  
10 mais... On peut lui faire dire à lui, mais le ROÉÉ  
11 a quand même participé aux consultations, puis il y  
12 a eu même des rencontres un à un avec la  
13 présidente directeur général du TEQ. On essaie  
14 justement de... on pensait, on veut travailler avec  
15 TEQ. Je pense que c'est important de le souligner.

16 M. BERNARD SCHEPPER :

17 R. Je voulais dire, je parlais de rencontrer TEQ de  
18 mon point de vue présent disons, du point du  
19 témoignage.

20 Q. **[100]** Ah! Merci beaucoup.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 C'est bon. Puis on vous encourage à collaborer.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Merci pour votre indulgence sur les aléas de  
25 l'administration de la preuve.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est bon.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Bon.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et on vous remercie, Maître Gertler.

7 M. JEAN-PIERRE FINET :

8 Merci beaucoup.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci aux témoins, vous êtes remerciés et libérés.

11 Je trouve ça bon ça. On va donc poursuivre avec la  
12 preuve du GRAME, Maître Thibault-Bédard.

13

14 PREUVE DU GRAME

15 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

16 Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

17 C'est madame Nicole Moreau, analyste externe, qui  
18 va témoigner pour le GRAME aujourd'hui, donc madame  
19 Moreau est prête à être assermentée.

20

---

21 L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF (2019), ce vingt-huitième  
22 (28e) jour du mois de mars, A COMPARU :

23

24 NICOLE MOREAU, analyste en environnement et en  
25 énergie, ayant une place d'affaires au 431, Jean-

1 Baptiste-Lepage, Saint-Came (Québec);

2

3 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation  
4 solennelle, dépose et dit :

5

6 INTERROGÉE PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

7 Q. **[101]** Alors, nous allons procéder à l'adoption de  
8 la preuve. Madame Moreau, je vais vous référer à un  
9 certain nombre de documents. Tout d'abord, les  
10 documents déposés sous les cotes C-GRAME-0023 à  
11 0028, la preuve initiale du GRAME. Ensuite, les  
12 documents C-GRAME-0033 et 0036 qui sont des  
13 versions amendées de certains rapports. Ensuite,  
14 C-GRAME-0030 et 0031, réponses du GRAME aux DDR de  
15 TEQ et de la Régie. Et finalement, C-GRAME-0040 la  
16 présentation que vous allez utiliser aujourd'hui.  
17 Donc, à l'égard de tous ces documents, êtes-vous  
18 soit l'auteur ou, dans d'autres cas, avez-vous  
19 participé ou supervisé la préparation des  
20 documents?

21 Mme NICOLE MOREAU :

22 R. Oui. Je vais vous faire confiance pour les  
23 numérotations.

24 Q. **[102]** Et adoptez-vous l'ensemble de ces documents  
25 pour valoir comme votre preuve dans la présente



1 instance?

2 R. Oui.

3 Q. **[103]** D'accord. Merci. Vous pouvez commencer la  
4 présentation.

5 (14 h 20)

6 R. Alors bonjour Madame la Présidente, Messieurs les  
7 Régisseurs. Alors tout d'abord, je voudrais vous  
8 remercier, le GRAME, personnellement, pour  
9 l'opportunité de participer à cette audience. Je  
10 vais annoncer ici pour tout le monde la nouvelle  
11 terminologie du GRAME qui est le Groupe de  
12 recommandations et d'actions pour un meilleur  
13 environnement. Ça correspond mieux aux activités du  
14 GRAME et c'est plus représentatif, nous croyons.  
15 Merci.

16 Donc, je vais essayer d'aller assez  
17 rondement et de pas vous perdre avec les chiffres  
18 si vous avez commencé à feuilleter un petit peu ma  
19 présentation, il y en a beaucoup. Mais je vais  
20 tenter de me concentrer sur les concepts et les  
21 principes. Mais par contre, vous aurez les données  
22 sous la main qui seront disponibles pour une  
23 compréhension ultérieure.

24 Donc, si je commence par les programmes du  
25 PGEÉ de Gazifère, on voudrait d'abord indiquer en

1 introduction qu'on a tenu compte des préoccupations  
2 de Gazifère qui ont été exposées par son panel, le  
3 contexte dans lequel il évolue à titre de PME puis  
4 on a adapté nos recommandations pour en tenir  
5 compte.

6 C'est tiré de notre preuve sur les PGEE de  
7 Gazifère. Tout ce qu'on voudrait vous montrer ici  
8 c'est que ça permet d'illustrer la croissance du  
9 nombre de participants sur la durée du Plan. Les  
10 données qui sont là, c'est des données ajustées  
11 selon les données les plus à jour.

12 On peut constater que ça procède par bonds.  
13 C'est un peu ça qu'on va aborder dans ma  
14 présentation, cette préoccupation-là, de faire  
15 concorder, finalement, le budget que vous avez à  
16 approuver et est-ce que les besoins réels pour ces  
17 programmes-là correspondent aux budgets qui sont  
18 demandés. Donc, c'est nécessaire d'associer,  
19 finalement, un besoin avec une possibilité de  
20 réalisation.

21 Ça ici, ça illustre la même chose, c'est  
22 pour les budgets, pour les programmes de la  
23 clientèle résidentielle. Et là, on a fait des  
24 nouvelles hypothèses. Suite aux réponses de  
25 Gazifère en audience aux questions de notre

1 procureur. Donc, les données qui sont corrigées,  
2 qui comportent une nouvelle hypothèse, sont  
3 illustrées en jaune donc c'est plus facile de les  
4 voir sur l'acétate. Et donc, pour le thermostat  
5 intelligent, on a considéré que le programme n'est  
6 toujours pas lancé à la fin de mars deux mille dix-  
7 neuf (2019) donc on a retenu une hypothèse de  
8 cinquante pour cent (50 %) de réalisation et ajusté  
9 le budget du nombre de participant.

10 Donc, échangeur d'air avec récupération de  
11 chaleur, les témoins nous ont indiqué avoir deux  
12 participants confirmés depuis le début de deux  
13 mille dix-neuf (2019) sur des prévisions de  
14 quarante-deux (42) participants. Donc, on a retenu  
15 une hypothèse de dix (10) participants.

16 Je vais revenir à des conclusions plus  
17 regroupées après, j'expose simplement des faits. Si  
18 on a les participants de clientèle commerciale, on  
19 voit ici que ça illustre qu'il y a vraiment une  
20 progression marquée entre deux mille dix-huit-dix-  
21 neuf (2018-19) et deux mille dix-neuf-vingt (2019-  
22 20).

23 Par contre, ça, c'est des données qui ont  
24 été ajustées avec les informations les plus à jour  
25 quand on a écrit le dossier, donc suite aux

1 réponses de Gazifère aux différents intervenants  
2 qui donnaient des indications sur leurs fins  
3 d'année qui étaient proches, donc, souvent il n'y  
4 avait pas de participants encore au vingt-cinq (25)  
5 décembre, au vingt (20) décembre. Donc on a pris  
6 cette donnée-là pour faire cette illustration-là.

7 Les données que vous avez vues dans le  
8 graphique précédent, c'est les données qui sont  
9 dans notre tableau. J'ai mis en jaune les nouveaux  
10 programmes comme ça on peut comprendre qu'il y a un  
11 effort de renouveau chez Gazifère mais il manque  
12 d'historique finalement par rapport à ces  
13 programmes-là. Donc, en astérisque c'est les  
14 données qu'on a modifiées avec les données les plus  
15 à jour. Et je vous ferais remarquer qu'il y a  
16 l'absence de participants pour plusieurs programmes  
17 dès deux mille dix-huit - deux mille dix-neuf  
18 (2018-2019).

19 (14 h 20)

20 Si jamais je vais trop vite, vous  
21 m'arrêterez. Donc, on a fait aussi des nouvelles  
22 hypothèses pour les aides financières. Dans la  
23 pièce qu'on a déposée, en haut c'est marqué deux  
24 mille dix-huit - deux mille dix-neuf (2018-2019)  
25 mais en réalité c'est deux mille dix-neuf - vingt

1 (2019-2020). Les hypothèses sont dans la colonne  
2 deux mille dix-neuf - vingt (2019-2020) identifiée  
3 en jaune.

4 Donc, c'est suite aux réponses de Gazifère  
5 en audience en réponse à notre procureur. Donc, on  
6 a fait des nouvelles hypothèses. On peut les  
7 regarder un par un. Régulateur extérieur de mise en  
8 marche de chaudière. Les témoins nous ont indiqué  
9 qu'ils n'avaient pas franchi encore l'étape de  
10 convaincre les installateurs d'ajouter cet  
11 équipement, mais que ça devrait se faire dans  
12 l'année. Donc compte tenu... Puis on nous a indiqué  
13 qu'il n'y avait pas de préadmission encore. Donc,  
14 on a fait l'hypothèse réalisation de cinquante pour  
15 cent (50 %). On a ajusté les budgets en  
16 conséquence.

17 Pour les trois programmes qui sont plus en  
18 lien avec les fournisseurs, avec les plombiers,  
19 donc cuiseur à vapeur, lave-vaisselle et  
20 pulvérisateur de prérinçage, c'est des programmes  
21 qui ne sont pas encore offerts, qui débutent au  
22 mois d'avril sur le site web puis qu'il y a une  
23 entente à venir avec les pompiers... excusez, avec  
24 les plombiers en septembre seulement. Donc, on  
25 s'est dit, ça va arriver un peu plus tard dans

1 l'année par rapport au régulateur extérieur. Donc,  
2 on a essayé des hypothèses. On a pris une hypothèse  
3 de trente pour cent (30 %) de participation.

4 Pour appui aux initiatives, option  
5 énergétique des bâtiments, étude de faisabilité, à  
6 date il n'y a pas de préadmission, puis il n'y a  
7 pas de participants. Donc, on a fait une hypothèse  
8 de soixante-quinze pour cent (75 %). On avait juste  
9 trois participants. Donc, c'est un peu difficile de  
10 couper ça en deux.

11 Pour la chaudière à condensation, les  
12 témoins nous ont indiqué qu'il y avait six  
13 préadmissions pour des prévisions de vingt-six (26)  
14 participants. Donc, on a fait l'hypothèse de  
15 cinquante pour cent (50 %). Pour les unités de  
16 chauffage à infrarouge, les témoins nous indiquent  
17 pas de participants ni de préadmission en deux  
18 mille dix-neuf (2019). Donc, on a fait l'hypothèse  
19 de cinquante pour cent (50 %).

20 Ce qu'on vous amène à voir, puis vous allez  
21 voir, on va s'en aller vers les concepts après ça  
22 puis les principes. On voit qu'il y a une  
23 différence avec un budget prévisionnel, puis  
24 l'espérance de réalisation des programmes, c'est-à-  
25 dire ce serait quoi les besoins financiers pour

1 réaliser ces programmes-là en fonction d'une  
2 évaluation du nombre de participants.

3           Donc, là, j'en arrive à la recommandation.  
4 Évidemment, on vous recommande d'approuver les  
5 programmes du PGEÉ de Gazifère. Pour l'année deux  
6 mille dix-neuf - deux mille vingt (2019-2020), on  
7 vous recommande de réduire l'approbation... le  
8 budget prévisionnel prévu de l'aide financière. Là,  
9 on a établi un montant. Ça pourrait être un peu  
10 plus, un peu moins. Mais selon les hypothèses qu'on  
11 a faites, on a évalué que deux cent cinquante mille  
12 (250 000 \$) serait probablement suffisant.

13           Là, on a consulté aussi les résultats des  
14 dossiers de fermeture de deux mille seize (2016) et  
15 deux mille dix-sept (2017), puis on constate pour  
16 les dépenses réelles en frais de gestion et  
17 d'évaluation, c'est nettement toujours inférieur  
18 aux prévisions. Mais si on se rappelle, nous, on  
19 était sur les dossiers de Gazifère antérieurs, puis  
20 on a vu que, là, il y a une transformation de la  
21 méthode de fonctionnement à l'interne, puis il y  
22 avait des absences pour congés de maternité. Le  
23 personnel n'avait pas été remplacé. Donc, on ne  
24 peut pas se baser sur un historique pour pouvoir  
25 évaluer la demande de frais. Donc, on demande de

1 conserver les frais d'exploitation au niveau prévu.

2 Maintenant, on recommande... Vous allez  
3 voir que ces recommandations-là, c'est des  
4 recommandations globales. Vous ne verriez pas le  
5 GRAME venir prendre la chance de vous dire de  
6 réduire les budgets de Gazifère aujourd'hui si ce  
7 n'était pas arrimé de manière à ce que Gazifère  
8 puisse accepter tous les participants qui vont se  
9 cogner à sa porte. Là, je vais développer un peu  
10 là-dessus.

11 Donc, c'est une prémisse. C'est certain que  
12 si la Régie ne va pas dans le sens d'un vrai  
13 assouplissement des règles, on ne vous recommande  
14 pas de réduire ces budgets-là. Pour nous, il faut  
15 que ça se tienne. C'est un tout qui est ensemble.  
16 Je vais peut-être aller, vu que j'ai commencé avec  
17 l'assouplissement, je vais aller au point 5 puis je  
18 retournerai au point 4 après.

19 (14 h 25)

20 Le GRAME on s'est posé la question.  
21 L'objectif, ici, c'est vraiment de faire de  
22 l'efficacité énergétique. On était là, dans les  
23 dossiers antérieurs, pour Gazifère. On a vu comment  
24 Gazifère hésite finalement à poursuivre ses  
25 programmes, interrompt ses programmes même avec des



1 marges de dix pour cent (10 %). Imaginez. Si vous  
2 prévoyez... ou cent pour cent (100 %). Vous  
3 prévoyez deux participants, mais là vous en avez  
4 quatre dossiers ouverts, bien là, vous fermez la  
5 machine parce que vous dépassez déjà votre cent  
6 pour cent (100 %) en doublant de deux à quatre  
7 participants.

8           Donc, établir une règle avec cent pour cent  
9 (100 %), cinq cent pour cent (500 %) ou six cent  
10 pour cent (600 %), ça devient comme un petit peu  
11 comme farfelu, je dirais. Ça serait peut-être le  
12 bon terme là, « farfelu ». Puis là, l'autre chose,  
13 est-ce qu'on établirait un... Donc, le pourcentage  
14 de dépassement ce n'est pas adapté au contexte de  
15 Gazifère, puis un seuil de dépassement... Si on  
16 disait : Bien. O.K. On met un seuil de dépassement  
17 de plus de un million (1 M\$), je ne sais pas si...  
18 Du point de vue de la Régie, c'est comme si vous  
19 autorisez Gazifère à dépasser d'un million(1 M\$),  
20 ça fait un peu étrange.

21           Comment pouvez-vous, avec les cinq  
22 programmes qui sont des nouveaux programmes,  
23 établir une marge de manoeuvre? On n'a pas  
24 l'historique, on n'a rien. Quels chiffres on va  
25 prendre? C'est tu... Là, Gazifère, nous a proposés

1 un calcul par rapport à des ratios. Ça fait du  
2 sens, mais pour nous, ce qui fait le plus de sens,  
3 c'est que la Régie recommande à la Régie... Ah...  
4 Excusez-moi... Je pense que je suis fatiguée. Ce  
5 n'est pas grave. Donc, le GRAME recommande à la  
6 Régie d'autoriser Gazifère à accepter toute  
7 augmentation du nombre de participations en cours,  
8 sans interruption de programmes.

9 On pense qu'il n'y a pas de risque ici,  
10 vous allez examiner ces programmes-là à chaque  
11 année. Vous allez faire l'évaluation pour voir s'il  
12 y a, finalement, trop d'opportunisme. Vous allez  
13 vérifier les paramètres, s'ils ont besoin d'être  
14 ajustés année après année. Réduire les aides  
15 financières si c'est nécessaire. Mais lorsqu'un  
16 programme est offert, est accepté par la Régie,  
17 avec des paramètres fixes, pourquoi il faudrait, à  
18 partir de ce moment-là, dans cette année-là,  
19 dire : Bien. Non. Là, on l'arrête là. Ça, ça veut  
20 dire que les paramètres ne seraient pas bien  
21 déterminés au départ, qu'on ne serait pas sûr de  
22 nos paramètres puis qu'on ne voudrait pas aller  
23 plus loin.

24 Donc, pourquoi pas, finalement, établir une  
25 règle de dépassement sur le nombre de participants?

1 Pas sur... finalement, je change l'aide financière  
2 parce que ça lève pas ou je fais autres choses.  
3 Mais juste... j'ai quinze (15) participants de  
4 plus, bien, je les prends quand ça passe. Puis ça,  
5 ça permet à la Régie, à chaque année, d'éviter de  
6 dire : « Bien. Je vais approuver un budget plus  
7 gros au cas où qu'il y ait plus de participants. »  
8 Là, l'image que j'ai, c'est ça qu'ils ont besoin.  
9 Ils ont besoin de ça, selon ce que je comprends.  
10 Mais si jamais un jour, ça lève là. T'sais, à un  
11 moment donné, les plombiers se décident de se  
12 donner tous la main puis de dire : « O.K. On  
13 installe ça. » puis tout d'un coup, ça triple de  
14 participants, bien là, ce dépassement-là, cette  
15 manière de penser d'autoriser va permettre à  
16 Gazifère de faire des économies d'énergie.

17 Donc, l'autre chose, on s'était déjà  
18 positionnés au point 4. On s'est déjà positionné  
19 avant votre demande de ce matin. Donc, c'était prêt  
20 hier et déposé. Donc, d'accorder la demande de  
21 Gazifère pour la capitalisation des aides  
22 financières et évidemment, de conserver le compte  
23 de frais reportés pour les aides financières et les  
24 frais d'exploitation. On reviendra plus loin là-  
25 dessus parce qu'on s'est déjà positionné dans un

1 dossier antérieur là-dessus, puis je vous donnerai  
2 les références. Donc, voilà pour Gazifère.

3           Donc, je passe à Énergir. Tout d'abord,  
4 avant d'aller plus loin, on voudrait prendre le  
5 temps de saluer les initiatives d'Énergir et son  
6 objectif de croissance d'économies d'énergie  
7 nettes.

8           Donc, Énergir a pris la décision : « J'y  
9 vais. Je fais de l'efficacité énergétique. » Puis  
10 je pense que le GRAME, on tient vraiment à  
11 souligner ça malgré les propos qu'on va vous tenir,  
12 par la suite, dans notre présentation parce que  
13 notre... Oui. Bien, c'est important de le dire  
14 parce que finalement ça peut avoir l'air  
15 contradictoire, mais on serait content que ces  
16 économies-là soient là, soient au rendez-vous.

17           On voit énoncé, globalement, dans notre  
18 présentation... On a une préoccupation puis ça  
19 tourne autour de la croissance significative, la  
20 marche qui est prise dès deux mille dix-huit, deux  
21 mille dix-neuf (2018-2019). C'est comme si il y a  
22 une grosse marche qui est prise, puis après ça on  
23 maintient.

24 (14 h 30)

25           C'est avec ça qu'on a de la difficulté à

1 composer. Donc, ce qu'on va vous proposer, c'est on  
2 va vous aider à visualiser l'importance de  
3 s'assurer que les prévisions sont justes en  
4 regardant certains des programmes, puis comme il y  
5 a une marche à franchir, peut-être qu'il faut être  
6 prudent pour s'assurer que ça se tient.

7 Tout d'abord, le fameux tableau F-3, je  
8 pense qu'on voit mieux que dans l'acétate qui est  
9 sur deux (2) pages, deux (2) pages sur une (1). Je  
10 vous invite à regarder rapidement les éléments qui  
11 sont surlignés en jaune. Je vous amène ça  
12 maintenant, parce qu'après ça je vais m'en servir.  
13 Je ne vais pas revenir sur ce tableau-là, mais vous  
14 allez avoir les données, puis la compréhension de  
15 comment on utilise ces données-là pour arriver aux  
16 conclusions et recommandations qu'on va vous faire.

17 Si on regarde par exemple, il y a des  
18 programmes comme Encouragement à l'implantation  
19 institutionnelle, préchauffage solaire puis  
20 innovation, on voit qu'il y a cent pour cent  
21 (100 %) des participants bruts d'une année donnée  
22 qui ont été engagés dans l'année précédente ou les  
23 années précédentes. Ça peut être deux (2) à trois  
24 (3) ans selon les programmes.

25 Donc, on peut s'attendre finalement que

1            quand on aurait une donnée par rapport à deux mille  
2            dix-huit dix-neuf (2018-2019) qui est l'année de  
3            notre préoccupation, mettons deux mille dix-huit  
4            deux mille dix-neuf (2018-2019), la Régie pourrait  
5            demander finalement vous en avez combien de  
6            dossiers engagés dans vos papiers. De dossiers déjà  
7            engagés. Donc, ce nombre de dossiers-là déjà  
8            engagés, bien il va vous aider à regarder si la  
9            progression en deux mille dix-huit dix-neuf (2018-  
10            2019) fait du sens.

11            C'est un peu l'orientation qu'on prend. On  
12            vous donne quelques exemples. Je vais passer  
13            rapidement parmi les exemples, mais c'est des  
14            exemples, les calculs qui vont vous permettre peut-  
15            être de comprendre plus précisément.

16            Pour les appareils efficaces, on vous  
17            recommande l'approbation du budget requis tel quel.  
18            On avait vu qu'il y avait un pourcentage quand  
19            même, une hausse assez importante pour les  
20            thermostats intelligents. On ne pense pas que c'est  
21            un problème considérant l'aide financière qui varie  
22            entre cinquante-six (56 \$) et soixante-quatorze  
23            dollars (74 \$) l'unité. Il y a peu d'impact  
24            matériel sur le budget prévisionnel. Donc, on passe  
25            rapidement là.

1 Diagnostic et mise oeuvre qui regroupent  
2 les volets de l'ancienne nomenclature PE207, 208,  
3 211, 218, 219. Donc, vous allez voir, on a compilé  
4 deux mille seize (2016), une croissance. Le  
5 pourcentage entre deux mille seize deux mille  
6 vingt-trois (2016-2023) et deux mille dix-sept  
7 vingt-trois (2017-2023), parce qu'on avait quand  
8 même une préoccupation sur les volets étude de  
9 faisabilité, parce qu'il y a eu une modification de  
10 la méthode d'inscription du nombre de participants  
11 en deux mille dix-huit dix-neuf (2018-2019) pour  
12 ces programmes-là.

13 On peut voir que pour certains programmes,  
14 il y a des hausses plus significatives que  
15 d'autres. Prenons le programme PE219, Encouragement  
16 à l'implantation institutionnelle. On vous a montré  
17 toute à l'heure qu'il y avait cent pour cent  
18 (100 %) des montants qui vont être payés dans  
19 l'année qui étaient engagés dans les années  
20 précédentes, donc on pourrait s'attendre qu'il y  
21 ait au moins treize (13) participants déjà engagés  
22 et ficelés, finalement, dans les années  
23 précédentes.

24 On tient compte quand même, on a la réponse  
25 à la question 1.1 de la Régie. Ça se trouve à la

1 pièce C-Énergir-041 et Énergir indique que dix-neuf  
2 (19) dossiers actifs au onze (11) février, soit un  
3 nombre supérieur des prévisions, mais on ne connaît  
4 pas le pourcentage de dossiers abandonnés. Donc, on  
5 voit quand même, on note quand même certaines  
6 informations sur certains programmes, mais comme on  
7 va vous conseiller d'attendre les informations, que  
8 les informations sortent, ça va vous permettre  
9 aussi de comparer ceux pour lesquels vous avez déjà  
10 une information partielle.

11 Je vais peut-être vous donner un autre  
12 exemple. Le programme PE208, Encouragement à  
13 l'implantation, là on est dans le CII. Tout à  
14 l'heure dans le tableau F-3, on voyait que quatre-  
15 vingt-neuf pour cent (89 %) des participants en  
16 cours d'année ont été engagés dans l'année  
17 précédente. Donc, on va faire un petit calcul avec  
18 vous pour vous aider à comprendre où le GRAME veut  
19 aller. Donc, si on prévoit une hausse à cent trois  
20 (103) participants, en deux mille dix-huit (2018) à  
21 cent trois (103) participants en deux mille dix-  
22 huit - dix-neuf (2018-2019).

23 (14 h 35)

24 On pourrait s'attendre, en multipliant cent  
25 trois (103) par quatre-vingt-neuf (89), donc on



1           pourrait s'attendre qu'il y ait au moins un minimum  
2           de quatre-vingt-onze (91) participants déjà  
3           engagés. Là, c'est pourquoi un minimum parce qu'il  
4           y a certains programmes comme ça, Encouragement à  
5           l'implantation qui peut se réaliser sur deux ou  
6           trois ans. Le témoin vous en a parlé. Il faudra  
7           qu'il y ait au minimum quatre-vingt-onze (91)  
8           dossiers qui sont engagés à ce moment-là.

9                       Évidemment, il y avait de l'information  
10           aussi dans le tableau fourni par Énergir à la  
11           réponse 1.1. Là, en contre-interrogatoire, Énergir  
12           nous a dit qu'il ne dispose pas de statistique sur  
13           le nombre de dossiers qui sont actifs, de dossiers  
14           actifs qui deviennent des participants bruts, de là  
15           commencé à déposer un projet, à aller voir Énergir,  
16           faire des téléphones. Puis après ça, s'engager dans  
17           un processus après une évaluation pour voir, ça  
18           vaut-tu la peine pour moi d'y aller ou pas, est-ce  
19           que mon retour sur ma PRI est correcte, est-ce que  
20           mes coûts, t'sais. Il y a tout ce processus-là qui  
21           fait que ce n'est pas nécessairement que vous avez  
22           un dossier d'ouvert puis, finalement, il y a un  
23           dossier qui va se faire.

24                       Donc, on n'a pas d'historique de ça. Puis  
25           avant que ce soit ouvert puis que ça devienne

1 vraiment engagé, il y a une autre étape. Donc, on  
2 n'est pas capable de tirer une conclusion générale  
3 sur les pourcentages de réalisation des dossiers  
4 actifs des années précédentes. Donc, on pense que  
5 c'est quand même utile ces informations-là, mais ce  
6 n'est pas suffisant pour vous permettre d'évaluer  
7 la marche qui est prise en deux mille dix-huit -  
8 dix-neuf (2018-2019).

9           Donc, ça, c'est simplement, ça vous montre  
10 qu'il y a une marche qui est prise en deux mille  
11 dix-huit - dix-neuf (2018-2019). C'est le  
12 pourcentage de croissance du nombre de  
13 participants. C'est vraiment l'année prochaine que  
14 ça se passe. Puis après ça, c'est stable dans le  
15 temps, relativement stable.

16           Juste un petit instant si vous permettez.  
17 Donc, j'arrive à ma conclusion. On pense que c'est  
18 quand même une combinaison à surveiller. Ça  
19 représente trente-sept pour cent (37 %) du budget  
20 des aides financières sur la durée du Plan. Donc,  
21 on vous recommande simplement de vérifier auprès  
22 d'Énergir le nombre de participants qui sont déjà  
23 engagés qui proviennent de l'année dernière, donc  
24 qui ne sont pas encore payés, puis d'ajuster au  
25 besoin le budget prévisionnel en fonction du nombre

1 de participants.

2 Vous allez voir, j'ai pris le temps de vous  
3 lire cette recommandation-là, mais comme elle se  
4 répète, vous allez voir que je vais simplement  
5 passer par-dessus. Mais il y a plusieurs  
6 recommandations en ce sens pour certains  
7 programmes.

8 Donc, si on arrive maintenant dans les  
9 appareils efficaces affaires. On voit que, là  
10 aussi, il y a une croissance de participation qui  
11 est différente selon les programmes. Si on regarde  
12 le programme PE225. Donc, Énergir... Je n'ai  
13 malheureusement pas la cote. Bien, Énergir a  
14 répondu à une des questions du GRAME qui a été  
15 transmise au début du dossier, là, que, depuis  
16 l'ajustement des aides financières à la hausse, les  
17 prévisions de participation des dernières années  
18 ont été dépassées.

19 Cependant, on est allé voir, et les  
20 prévisions... les résultats réels deux mille dix-  
21 sept - dix-huit (2017-2018) sont de cent vingt-deux  
22 (122) participants, donc sont inférieurs à ceux de  
23 deux mille seize - dix-sept (2016-2017). Donc, on  
24 ne voit pas d'engouement pour le programme  
25 aérotherme depuis la hausse des aides financières

1 pour ce programme-là.

2 Puis, là, on peut voir au tableau F66  
3 que... Là, vous ne le voyez pas à l'écran, mais si  
4 vous retournez à la planche... Je vais peut-être  
5 vous le montrer, là. Je ne veux pas m'attarder trop  
6 là-dessus. Donc préchauffage solaire. Aérotherme à  
7 condensation. Donc, vous voyez le pourcentage est  
8 de soixante-six pour cent (66 %) de participation  
9 qui provient d'un dossier antérieur.

10 (14 h 40)

11 Donc, je retourne à... Donc, on peut  
12 s'attendre que, si on prend le chiffre de deux cent  
13 (200) parce que là on passe de cent vingt-deux  
14 (122) à deux cent (200). On pourrait dire : Bon.  
15 Bien, on prend deux cent (200) on le multiplie par  
16 soixante-six (66), vous devriez retrouver cent  
17 trente-deux (132) participants de l'ordre de cent  
18 trente-deux (132) participants qui sont déjà  
19 engagés, à ce jour.

20 Donc, ici, c'est les mêmes recommandations  
21 de vérifier cet état de chose. Puis dans ce  
22 graphique-là, on peut voir que vraiment une marche  
23 qui est faite en deux mille dix-huit, dix-neuf  
24 (2018-2019). Donc, ce n'est pas une progression  
25 constante sur la durée du Plan, c'est : « O.K. On

1 prend une marche. » Donc, c'est pour ça qu'on vous  
2 recommande de vérifier ces choses-là.

3           Constructions et rénovations, donc, là on  
4 peut voir qu'encore, il y a des hausses  
5 significatives. Encore la même marche entre deux  
6 mille dix-huit, deux mille dix-neuf (2018-2019), on  
7 passe de quarante-deux (42) à quatre-vingt-cinq  
8 (85). Là, on vous l'illustre, encore, avec le même  
9 tableau. Et là, bien, on vous émet les mêmes  
10 recommandations par rapport à ce programme-là et on  
11 vous explique qu'est-ce qu'on devrait trouver là  
12 comme participants déjà engagés, si vous demandez  
13 l'information. Donc, on vous demande de vérifier ça  
14 puis d'ajuster le budget, si nécessaire. Là, ça va  
15 aller plus vite.

16           Donc, c'est les mêmes recommandations aussi  
17 pour le programme Énergie renouvelable, volet...  
18 Donc, les informations sont là, sur le Tableau F,  
19 le pourcentage de participants qui étaient engagés  
20 avant, le nombre de participants... Combien on  
21 devrait s'attendre à trouver de nombres de  
22 participants déjà engagés. Et pour Innovations,  
23 également, c'est la même chose. Donc, je vais  
24 poursuivre parce que l'heure avance et si jamais  
25 vous avez des questions sur ces acétates-là, on

1 pourrait revenir.

2           Donc, j'en viens à mes recommandations pour  
3 le PGEÉ de Gazifère, de... excusez-moi, d'Énergir.  
4 Donc, on vous recommande l'approbation des  
5 programmes du PGEÉ d'Énergir. On vous recommande de  
6 poursuivre le fameux suivi du nombre de  
7 participants par programme, le fameux tableau F3  
8 qu'on vous a montré.

9           Pour les marges excédentaires et les  
10 ajustements à la marge au dossier, je vais vous  
11 revenir dans les conclusions plus générales. On  
12 s'était déjà beaucoup penché sur ces questions,  
13 donc on va regrouper un peu les recommandations.

14           Quelque chose qui nous préoccupe depuis  
15 quand même un bon moment, la nécessité de mettre en  
16 place un mécanisme d'ajustement annuel des budgets  
17 au dossier tarifaire en fonction des prévisions du  
18 nombre de participants. Là, je retourne en arrière,  
19 je ne sais pas qui était sur le banc à l'époque,  
20 mais au dossier R-3987-2016, le GRAME a déjà pris  
21 position à l'égard d'un traitement réglementaire  
22 comptable différent pour le PGEÉ de, à l'époque Gaz  
23 Métro. Donc, on souhaitait qu'il y ait un compte de  
24 frais reportés pour les aides financières. Ça, ça  
25 se lit à la... En fait, c'est la décision D-2017-

1 094. Donc, ça résume un peu la position du GRAME  
2 c'est-à-dire le... excusez-moi... le... J'allais  
3 dire le « verset », mais ce n'est pas le bon terme.  
4 « Le paragraphe » merci beaucoup, le paragraphe 92.  
5 Donc, on peut lire ici que :

6 Le GRAME et le ROÉÉ appuient la  
7 proposition de Gaz Métro visant la  
8 création d'un CFR pour comptabiliser  
9 les écarts entre les budgets autorisés  
10 et les coûts réels du PGEÉ, afin de  
11 neutraliser[...]

12 Excusez-moi...

13 [...] l'impact sur les trop-perçus et  
14 les manques à gagner.

15 Donc, ça fait longtemps qu'on y pense. Je prenais  
16 le temps de ramener notre position antérieure.  
17 Donc, vous l'avez ici... Ce qui nous préoccupe,  
18 c'est que les erreurs de prévisions du nombre de  
19 participants, vous l'avez vu là, on a un plan... un  
20 plan pour cinq ans, on a des marches qui sont  
21 faites par à la fois Gazifère puis Énergir. Puis  
22 là, on n'a pas de moyen, finalement, de contenir  
23 ça, à moins de faire une analyse pointue.

24 (14 h 45)

25 On a essayé de la faire avec vous,

1 programme par programme, par Énergir parce qu'on ne  
2 savait pas encore que vous étiez intéressés au  
3 compte de frais reportés hier soir. On a su toute à  
4 l'heure avec, Madame la présidente, qui nous l'a  
5 énoncé. Donc, pourquoi pas régler le problème. On a  
6 un problème là. On pourrait le régler. Le régler  
7 c'est simplement en faisant un compte de frais  
8 reportés. Les erreurs de prévision n'auront plus  
9 d'impacts et ne constitueront plus un effet  
10 dissuasif pour les distributeurs de faire de  
11 l'efficacité énergétique, parce que là s'il arrive  
12 proche du bord de sa limite, il dit : « Bien, O.K.,  
13 j'arrête de faire de la commercialisation. Tu sais,  
14 je veux dire, je coupe mes annonces à la radio ou  
15 ailleurs, puis j'essaie d'en avoir moins, parce que  
16 je ne veux pas avoir un manque à gagner. J'aime  
17 mieux avoir un trop perçu. » Donc, c'est un  
18 désincitatif à l'efficacité énergétique.

19           Donc, on pensait qu'il y avait trois  
20 options. Une analyse très approfondie à chaque  
21 dossier, accompagnée d'un ajustement de budget, la  
22 création d'un CFR pour les aides financières, puis  
23 pourquoi pas une combinaison des deux dans une  
24 certaine mesure avec l'allégement réglementaire  
25 nécessaire aussi dans un contexte quand même de ne



1 pas répéter les mêmes analyses. Pourquoi les deux?  
2 Parce qu'on pense tout de même que c'est une  
3 question de crédibilité de la Régie d'approuver un  
4 programme année après année qui est deux fois le  
5 double de qu'est-ce qui est utilisé, ça ne paraît  
6 pas bien. Donc, on pense que ces choses-là, elles  
7 doivent êtes conçues ensemble. Travailler ces trois  
8 options-là... Peuvent travailler en fait ces deux  
9 options-là, peuvent travailler ensemble pour aller  
10 vers une diminution du risque aussi, parce que même  
11 si mettons les prévisions ne sont pas exactes, puis  
12 les budgets sont trop élevés, mais le risque pour  
13 la Régie est réduit d'autant.

14 J'arrive à la dernière partie de ma  
15 présentation. Je suis pas mal dans mes temps. Même  
16 en avance. Ce qu'on a fait ici c'est qu'on a voulu  
17 illustrer justement qu'est-ce qu'il pourrait  
18 arriver finalement dans le cadre du PGEÉ d'Hydro-  
19 Québec. Qu'est-ce qui arrive avec les plus et les  
20 moins en cours d'année. On sait qu'Hydro-Québec n'a  
21 pas de marge de manoeuvre, n'a pas de comptes de  
22 frais reportés, n'a pas de règles  
23 d'assouplissement, donc, il n'y a pas de marge de  
24 manoeuvre pour dépasser ses budgets.

25 Donc, ici on l'a fait avec... On a pris, je

1       vais peut-être vous expliquer ce qui a été modifié.  
2       En jaune, voici des chiffres que le GRAME a corrigé  
3       en tenant compte de la fameuse colonne de droite  
4       R\_4057-2018, puis c'est simple, on l'a multiplié  
5       par cinq. C'est simple à suivre. Puis là on l'a  
6       comparé avec les données qui étaient dans le Plan.  
7       Puis là on est arrivé avec des différences. Donc,  
8       on est arrivé... Si cette tendance-là se  
9       maintenait, puis vous nous avez vu, excusez-moi, en  
10      audience, notre procureur a posé des questions.  
11      Est-ce que c'est une tendance, est-ce que ça va  
12      continuer comme ça? Donc, si les tendances se  
13      poursuivent, on aurait un surplus de treize point  
14      cinq millions (13,5 M) en frais d'exploitation. Je  
15      vais revenir avec... J'ai pris connaissance de la  
16      réponse à l'engagement numéro 1 d'Hydro-Québec ce  
17      matin. Les aides financières, bien on aurait un  
18      déficit de quinze point cinq millions (15,5 M) pour  
19      les aides financières.

20               Et là, je prends l'engagement de... La  
21      réponse à l'engagement numéro 1 qui était de  
22      demandé par le GRAME. C'est la pièce HQD-3,  
23      document 2.1, en page 3. Je n'ai pas la cote de la  
24      Régie. Donc, la question portait sur les systèmes  
25      industriels. Expliquer la différence entre les

1 frais d'exploitation de trois point deux millions  
2 (3,2 M) prévus à la colonne 4057?? et les frais  
3 d'exploitation de quatre point sept millions  
4 (4,7 M) prévus à la colonne deux mille dix-neuf  
5 deux mille vingt (2019-2020) du Plan directeur. Là  
6 le Distributeur nous répond que l'année deux mille  
7 dix-neuf (2019) est une année d'exception, parce  
8 qu'en effet, il y a des efforts de simplification  
9 de la soumission du traitement des projets  
10 prescriptibles réalisés à la fin de l'année deux  
11 mille dix-huit (2018) qui devraient porter fruit et  
12 avoir un impact à la baisse sur les frais  
13 d'exploitation. Donc, on voit qu'il y a un effort  
14 d'efficience, puis là il y a une réduction des  
15 frais d'exploitation.

16 (14 h 50)

17 Bien là, il nous dit par contre d'ici deux  
18 mille vingt (2020), bien on prévoit que nos frais  
19 d'exploitation vont être quand même à la hausse à  
20 la même hauteur qu'on a demandé, quatre point sept  
21 millions (4,7 M) par année, pourquoi? Parce qu'afin  
22 d'atteindre les cibles le Distributeur doit  
23 stimuler la participation des clients, notamment au  
24 volet sur mesure et gestion de l'énergie de son  
25 programme pour un accroissement de ses activités

1 commerciales qui parlent davantage de soutien.

2 Je ne le sais pas mais si on regarde un peu  
3 en arrière, toutes choses étant égales par  
4 ailleurs, on a des résultats qui sont là avec des  
5 montants d'aide financière qui sont là pour un  
6 nombre de projets X avec des frais d'exploitation.  
7 Si on augmente la commercialisation, il me semble  
8 qu'il devrait y avoir plus de clients qui se  
9 pointent, plus de projets. Donc, il devrait  
10 nécessairement peut-être aussi avoir un impact sur  
11 le déficit budgétaire pour les aides financières.

12 On vous met ça en perspective, on n'est pas  
13 évidemment, on n'a pas de boule de cristal ici pour  
14 voir l'avenir puis savoir comment ça fonctionne  
15 mais c'est pour vous illustrer la problématique  
16 qu'on voit parce qu'ici, on est ici pour faire de  
17 l'efficacité énergétique, pour avoir des résultats  
18 donc comment faire pour avoir des résultats dans le  
19 contexte actuel avec ce qu'il y a sur la table pour  
20 Hydro-Québec. C'est ça qu'on a regardé.

21 Donc, évidemment, on vous demande  
22 l'approbation des programmes du PGEÉ d'Hydro-  
23 Québec. Comme on vous l'a dit, on note l'absence  
24 d'un CFR pour les interventions en efficacité  
25 énergétique, ça ne favorise pas l'atteinte des

1 résultats.

2 Puis par rapport à ça, je vous réfère aux  
3 notes sténographiques du vingt-cinq (25) mars deux  
4 mille dix-neuf (2019), c'était des questions posées  
5 par mon procureur au panel d'Hydro-Québec, c'est  
6 les réponses aux questions 206 et suivantes.

7 Comme ça fait quelques pages, donc ce qu'on  
8 retient des propos d'Hydro-Québec en réponse à ces  
9 questions-là c'est qu'on nous disait que la  
10 décision de la Régie à l'effet que l'écart entre le  
11 prévu et le réel du PGEÉ d'Hydro-Québec n'est pas  
12 suffisamment important pour accorder un compte  
13 d'écart associé au budget en efficacité  
14 énergétique. Ça, c'est la décision qui avait été  
15 prise selon les propos du panel.

16 Puis ça a été quoi la conséquence? Bien, la  
17 conséquence c'est une gestion prudente des budgets  
18 en efficacité énergétique de sorte que, puis là,  
19 les témoins nous disaient qu'Hydro-Québec pourrait  
20 prendre des mesures actives pour équilibrer son  
21 budget en fonction de son portefeuille en cours  
22 d'année. Donc, par exemple, réduire des campagnes  
23 de publicité ou les arrêter, d'où l'importance de  
24 se prononcer sur l'opportunité de réexaminer cette  
25 question-là. Donc on vous a entendu ce matin puis

1 mon procureur complétera en argumentation, on est  
2 favorables à cette opportunité-là.

3 Et là, ça m'amène à l'enjeu suivant sur la  
4 marge de manoeuvre inexistante chez Hydro-Québec.  
5 Ça aussi ça serait quelque chose qui serait  
6 intéressant à mettre en place. Puis les éléments  
7 qu'on vous a présenté, ça vous a permis de  
8 visualiser la nécessité de se pencher sur une telle  
9 marge de manoeuvre pour permettre la réalisation  
10 des cibles en efficacité énergétique. Puis là, on  
11 vous rappelle qu'elles sont en baisse depuis  
12 quelques années puis je pense en baisse quand même  
13 de manière très importante. Donc la marge serait  
14 utile.

15 Donc, on est heureux de vous avoir entendu  
16 ce matin, Madame la Présidente, à propos de ces  
17 questions-là et c'est certain que nous, on allait  
18 vous demander de prendre au moins une décision de  
19 renvoyer la question à un autre banc parce que  
20 nous, un peu comme intervenant, ça c'était notre  
21 prémisse au départ avant de vous entendre.

22 Pourquoi? Parce que comme intervenant, c'est  
23 toujours difficile de passer d'un dossier à un  
24 autre, d'aller d'un banc à un autre.

25 On est ici, on examine l'efficacité

1 énergétique, on a des pistes de solution puis là,  
2 on arriverait dans un dossier tarifaire puis là, il  
3 faut convaincre d'autres personnes que ça c'est  
4 important. Donc, faire des liens entre les  
5 dossiers, on pense que ça peut être utile d'avoir  
6 comme une directive de la Régie.

7 Si vous décidez à la fin de pas régler  
8 cette question-ci dans ce dossier-ci ou en phase 2  
9 mais ce serait important de pouvoir le renvoyer si  
10 vous ne prenez pas cette décision-là maintenant  
11 dans ce dossier-ci de le renvoyer au dossier  
12 tarifaire et de dire que vous voulez que ces  
13 questions-là soient examinées.

14 (14 h 55)

15 Donc, j'arrive à ma dernière acétate. Donc  
16 on est en faveur de la continuité des évaluations  
17 et des suivis et du travail de la Régie et de toute  
18 son équipe pour tous les programmes en efficacité  
19 énergétique des différents distributeurs. On vous  
20 le dit, on est favorables à une marge excédentaire  
21 pour les trois distributeurs, on est favorable  
22 aussi à un ajustement à la marge au dossier  
23 tarifaire, là, ça serait une question d'allègement  
24 réglementaire qui serait en cause parce que là, ça  
25 permettrait de ne pas être obligé de tout revoir.

1 Mais par contre, si la Régie décide de revoir plus  
2 précisément les dossiers à chaque... les programmes  
3 de façon plus spécifique, bien, à ce moment-là, la  
4 marge au dossier tarifaire ne serait pas  
5 nécessaire. Donc, l'absence d'un CFR et pour les  
6 interventions, évidemment, on espère une  
7 uniformisation des pratiques entre les  
8 distributeurs si c'était possible.

9           Donc, ça clôt ma présentation. Je vous  
10 remercie beaucoup.

11 Q. **[104]** Deux questions, Madame Moreau, s'il vous  
12 plaît. Dans sa DRR au GRAME, la Régie demandait au  
13 GRAME s'il maintenait ses recommandations à l'égard  
14 des apports financiers nécessaires à la réalisation  
15 des programmes du PGÉE d'Énergir compte tenu des  
16 taux d'opportunisme et de pénétration du marché et  
17 le fait qu'une variation du montant d'aide  
18 financière n'a pas d'impact sur le résultat du test  
19 TCTR. En réponse, le GRAME indiquait qu'il serait  
20 approprié d'évaluer la nécessité de conserver les  
21 aides financières au niveau actuel pour les  
22 programmes ayant des taux d'opportunisme  
23 significatifs. Pourriez-vous nuancer cette réponse  
24 en fonction des programmes pour lesquels vous vous  
25 êtes prononcés, soit les programmes PE113, 123, 233



1 et 235?

2 R. Oui, certainement. J'avais beaucoup réfléchi à  
3 votre question qui était complexe mais finalement,  
4 c'est ça, on avait peut-être réduit un peu notre  
5 réponse pour la cibler de façon plus précise par  
6 rapport aux intérêts du GRAME mais je vous propose  
7 certaines nuances qui... peut-être qui pourraient  
8 vous être utiles.

9           Donc, pour le programme PE113, on a  
10 constaté qu'il y avait un taux d'opportunisme très  
11 élevé de soixante et sept pour cent (67 %), on  
12 constate cependant que le taux moyen de pénétration  
13 varie considérablement entre les installateurs, un  
14 installateur qui dit quarante-trois pour cent  
15 (43 %) puis l'autre un pour cent (1 %). On ne pense  
16 pas que c'est des données qui sont nécessairement  
17 valides, c'est des données qui devraient...  
18 auraient avantage à être contre-vérifiées donc  
19 préalablement à une réévaluation de l'aide  
20 financière, laquelle pourrait être requise avec un  
21 taux d'opportunisme de soixante-sept pour cent  
22 (67 %) un TNT négatif, puis quand même un test du  
23 participant élevé de trois mille sept cent quarante  
24 (3 740) par participant.

25           Si on regarde le programme PE123 qui

1 comporte un taux d'opportunisme moins élevé de  
2 trente-six pour cent (36 %), une pénétration du  
3 marché de soixante-treize pour cent (73 %), un TNT  
4 négatif, on constate que le test du participant est  
5 moins élevé, il y a un avantage de mille trois cent  
6 dix-sept (1 317) par participant, donc, inférieur à  
7 l'autre programme PE113.

8           Donc, on pense que c'est peut-être moins  
9 nécessaire pour ce programme-là considérant  
10 l'avantage inférieur pour les participants,  
11 n'empêche que, évidemment, l'aide financière  
12 pourrait être réduite suite à une réévaluation de  
13 finalement : est-ce que le montant va être  
14 suffisant pour... pour permettre la continuité du  
15 programme? C'est toujours un peu ça : est-ce que  
16 les programmes vont se continuer si on réduit  
17 beaucoup l'aide? Est-ce que le taux de pénétration  
18 va changer tant que la transformation - on écoutait  
19 notre collègue du ROEÉ un peu plus tôt - tant que  
20 la transformation du marché n'est pas faite?

21           Puis si on regarde maintenant les taux  
22 d'opportunisme pour les programmes PE233 puis 235,  
23 les aides financières sont relativement élevées,  
24 représentant selon votre tableau jusqu'à  
25 soixante-quinze pour cent (75 %) des taux... des

1 coûts totaux d'investissement. On voit que les  
2 tests du participant sont très élevés à la fois  
3 pour les deux programmes alors que les TNT sont  
4 négatifs. On pense qu'il y aurait lieu de se  
5 questionner sur la justesse des balises pour les  
6 montants des aides financières de ces  
7 programmes-là.

8 Q. **[105]** Et une seconde question. En cours de dossier,  
9 la Régie a posé des questions aux distributeurs à  
10 l'égard des redressements, de la question des  
11 redressements historiques des résultats en  
12 efficacité énergétique, pourriez-vous exposer la  
13 position du GRAME sur le sujet?

14 R. Le GRAME est en faveur d'un redressement historique  
15 considérant la cible de quinze pour cent (15 %) à  
16 l'horizon deux mille trente (2030) de la politique  
17 énergétique du Québec. On avait d'ailleurs fait des  
18 commentaires à TEQ là-dessus dans notre rapport,  
19 que celui-ci devrait présenter les données  
20 historiques pour chacun des distributeurs, donc...  
21 Mais là, on a compris que finalement, les données  
22 viendraient de probablement d'une demande de la  
23 Régie de correction. Donc, on va se... on va s'en  
24 remettre à la Régie sur le fonctionnement, comment  
25 aller trouver ces données-là puis à qui les

1 transmettre. Et là je laisserai mon procureur  
2 compléter sur cette question-là en argumentation.

3 (15 h 00)

4 Q. **[106]** Merci. Alors, ça... je n'ai pas d'autres  
5 questions. Le témoin est disponible pour les  
6 contre-interrogatoires.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci Maître Thibault-Bédard. Est-ce qu'il y a  
9 intervenant, distributeur? Oui. Maître Neuman pour  
10 le RTIEÉ. On s'ennuyait là.

11 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Je sais, j'aurais dû en poser à d'autres aussi.

13 Q. **[107]** Bonjour Madame la Présidente. Bonjour  
14 Messieurs les Régisseurs. Bonjour Madame. Dominique  
15 Neuman pour le RTIEÉ. Ma question portera seulement  
16 sur Gazifère et sur les recommandations qui sont à  
17 l'acétate 10 de votre présentation.

18 Mme NICOLE MOREAU :

19 R. Peut-être le mettre.

20 Q. **[108]** Le RTIEÉ dans certaines questions qu'il a  
21 posées à des distributeurs, s'est interrogé sur la  
22 possibilité, à des fins de planification dans le  
23 Plan directeur deux mille dix-huit, deux mille  
24 vingt-trois (2018-2023) de TEQ, d'avoir non  
25 seulement un scénario moyen, mais peut-être un

1 scénario faible de la prévision et donc, à partir  
2 de là, voir comment est-ce qu'on gère la question  
3 qu'on doit tous se poser, à la fois dans l'aspect 1  
4 et dans l'aspect 2, à savoir : est-ce que le plan  
5 permet d'atteindre... a la capacité d'atteindre les  
6 cibles. Et sinon qu'est-ce qu'on fait pour y  
7 remédier? Qu'est-ce qu'on peut faire pour y  
8 remédier?

9 O.K. Donc, vous proposez, on vous suit  
10 beaucoup là-dessus parce que ça fait partie des  
11 réflexions, des inquiétudes qu'on a quant à la  
12 capacité de Gazifère. C'est-à-dire on salue son  
13 enthousiasme à vouloir en faire beaucoup plus que  
14 ce qui a été fait dans le passé, mais également on  
15 a une certaine inquiétude puisque, dans le passé,  
16 il y a eu d'autres ambitions comparables qui n'ont  
17 pas toujours été couronnées de... enfin, qui n'ont  
18 pas été couronnées de succès.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[109]** Donc, j'essaie de voir, donc si on procède  
21 comme vous le suggérez, à réduire la prévision  
22 budgétaire pour les différentes années qui restent  
23 au plan, en fonction donc des données historiques  
24 et du fait que certaines choses ne sont pas encore  
25 démarrées, donc, c'est un peu le scénario plus

1 faible dont on parlait, donc, il y aura au total un  
2 manque dans le Plan directeur, un manque plus grand  
3 que le manque déjà actuel par rapport à la cible  
4 gouvernementale.

5           Donc, globalement, est-ce que, et juste à  
6 partir de ça, mais en plus, si vous voulez élaborer  
7 sur le fait qu'il y a déjà en partie... si on  
8 efface le tendanciel, il y a déjà un manque dans le  
9 Plan. Comment est-ce que vous envisageriez ce que  
10 l'on devrait faire de plus pour compenser ce manque  
11 de Gazifère? Donc, est-ce que littéralement on  
12 devrait aller s'adresser aux deux autres  
13 distributeurs qui ont... pour leur demander d'en  
14 faire plus? Et ce indépendamment de tout ce que TEQ  
15 pourrait faire elle-même de son côté?

16 R. C'est une bonne question, qui fait quoi. Là peut-  
17 être que je vais vous revenir. C'est sûr que, nous,  
18 vous nous avez entendu, vous m'avez entendue. On  
19 demande une réduction, mais ça ne va pas réduire la  
20 réalisation de Gazifère. C'est pas nous, par notre  
21 réduction, vous comprenez que ça n'a pas rapport.

22 Q. **[110]** Ah! Je comprends beaucoup le lien que vous  
23 faites...

24 R. O.K. Il n'y a pas de rapport.

25 Q. **[111]** ... avec le dernier point qui se trouve sur

1           cette page.

2           R. C'est ça.

3           Q. **[112]** À savoir : d'autoriser Gazifère à accepter  
4           toute augmentation...

5           R. C'est ça.

6           Q. **[113]** ... du nombre de participants en cours  
7           d'année.

8           R. O.K. Puis...

9           Q. **[114]** Donc, la prévision baisse, mais si la réalité  
10          est...

11          R. La réalité sera la même.

12          Q. **[115]** ... si la réalité... Oui, c'est ça.

13          R. C'est un peu ça, c'est peut-être la dernière  
14          question de mon procureur...

15          Q. **[116]** Oui.

16          R. ... disait « ça prend des redressements  
17          historiques » qu'importe les prévisions qu'on va  
18          faire ici, si Énergir, bon, il fait une grande  
19          marche, mais si la marche ne se réalise pas, ça va  
20          être la même chose, ça va être le même problème que  
21          pour Gazifère. Si Hydro-Québec, ses programmes  
22          aussi, on voit que c'est stagnant puis c'est pas  
23          réalisé à cent pour cent (100 %), bien ça ne sera  
24          pas... ça ne va pas s'inscrire dans le plan dans  
25          cinq ans. Donc, comment, comment faire pour... Ça

1 ne sera pas à la hauteur de ce qui est...

2 Q. **[117]** Oui.

3 R. ... inscrit dans le plan.

4 Q. **[118]** Oui.

5 R. Ça, on est conscient de ça. Mais, c'est quoi...

6 (15 h 05)

7 Q. **[119]** Et logiquement, ça voudrait dire... C'est-à-  
8 dire que, auprès des deux autres distributeurs, on  
9 devrait leur demander de faire un effort  
10 supplémentaire pour compenser, au niveau de la  
11 planification on s'entend?

12 R. Bien, là, on propose d'assouplir des règles pour  
13 Hydro-Québec pour l'aider à faire plus  
14 d'efficacité, d'octroyer une marge de manoeuvre  
15 avec une possibilité finalement de ne pas agir pour  
16 réduire ses budgets pour les équilibrer à la fin de  
17 l'année. Donc, déjà si on met des règles comptables  
18 plus solides derrière ça, on va s'aider. Ça, c'est  
19 la proposition du GRAME.

20 Q. **[120]** Je comprends au niveau de la marge de  
21 manoeuvre mais au niveau...

22 R. Mais il pourrait y avoir d'autres programmes.

23 Q. **[121]** ... de la planification?

24 R. Oui. Il pourrait y avoir d'autres programmes.

25 D'ailleurs, on pouvait, on était autorisé à parler



1 des mesures additionnelles qu'on avait présentées.  
2 Le GRAME a fait un rapport... Excusez-moi! Je n'ai  
3 pas la cote. Mais on a proposé l'ajout d'une  
4 mesure, principalement la géothermie. Puis on a  
5 démontré les obstacles, les obstacles, soit le  
6 manque de... ça prendrait quelque chose de clé en  
7 main avec un soutien financier pour réaliser le  
8 projet. Donc, ça, ce serait une mesure qui pourrait  
9 être intéressante pour faire lever l'efficacité  
10 énergétique, par exemple, au Québec.

11 Q. **[122]** Je vous remercie beaucoup.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, Maître Neuman. Est-ce qu'il y a d'autres  
14 intervenants? Non. Maître Cardinal pour la Régie?

15 Me AMÉLIE CARDINAL :

16 Non plus.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pas de questions. Maître Turgeon? La formation  
19 n'aura pas de questions, Madame Moreau. Merci  
20 beaucoup pour votre présentation, votre éclairage.  
21 Ça nous est utile. Donc, j'imagine qu'il n'y aura  
22 pas de réinterrogatoire. Merci, Maître Thibault-  
23 Bédard. Donc vous êtes libérée.

24 Mme NICOLE MOREAU :

25 Merci beaucoup de nous avoir fait passer

1           aujourd'hui. Tout le monde est en vacances demain?

2           LA PRÉSIDENTE :

3           Oui, tout à fait. Donc, demain, on prend une pause.

4           On était en train de vérifier la poursuite des  
5           preuves des intervenants pour la semaine prochaine.

6           Il nous restait uniquement à recevoir le O.K. ou

7           non du RNCREQ. Parce que ce que l'on souhaite,

8           c'est peut-être prendre une pause lundi aussi et

9           terminer les preuves des intervenants mardi

10          incluant la contre-preuve. Bon. Voilà! C'est ce que

11          j'attendais. Maître Bishai.

12          Me MARC BISHAI :

13          J'ai donc communiqué avec mes témoins. J'ai réponse

14          de quatre sur les cinq personnes concernées. Donc,

15          j'attends toujours la dernière. Je peux m'engager

16          dès que j'ai la réponse à vous la fournir par

17          quelconque moyen. Mais en ce moment, je ne peux pas

18          vous confirmer qu'ils sont tous disponibles mardi.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          O.K. Donc, la façon dont on pourrait fonctionner à

21          ce moment-là, nous aviser par lettre aussitôt que

22          vous le savez. Et demain, on pourra faire parvenir

23          à tous les participants une révision du calendrier

24          en conséquence. En fait, on avait deux choix, soit

25          qu'on termine lundi, on prend une pause mardi.

1 Mais, là, RTIÉÉ n'est pas disponible lundi. Donc,  
2 il est possible qu'on se voit lundi et mardi.  
3 Enfin, si on peut tout faire mardi, cela serait  
4 apprécié. Voilà!

5 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

6 Il y avait un sujet connexe d'intendance pour TEQ.  
7 Nous sommes un peu paralysés en ce moment en  
8 raison... c'est public, là, il y a un problème au  
9 niveau de plusieurs ministères à Québec dont le  
10 MERN, qui implique TEQ par ricochet. On n'a pas  
11 accès au système informatique depuis hier et  
12 aujourd'hui inclusivement. Donc, pour ce qui est  
13 des engagements qui avaient été souscrits par TEQ,  
14 ça nous retarde dans la livraison de ça. Mais on a  
15 bon espoir que tout se règle le plus rapidement  
16 possible. On ne contrôle pas évidemment le  
17 dénouement.

18 Mais dans la mesure où on remet à mardi, ça  
19 nous permet, nous, de remettre au plus tard,  
20 peut-être mardi matin, l'ensemble des engagements  
21 souscrits parce qu'il y a plusieurs intervenants  
22 qui ont demandé des engagements. Je ne sais pas  
23 s'il y a qui que ce soit qui est en désaccord avec  
24 ça, mais on remettrait tout mardi. S'il y a des  
25 questions supplémentaires à poser à TEQ, le panel

1 va être là. Et on fera une contre-preuve, le cas  
2 échéant, à la suite de ça. Pour l'instant, on n'est  
3 pas encore arrêté sur la question de savoir s'il y  
4 aura une contre-preuve ou pas.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Mais dans tous les cas, ça va être mardi la contre-  
7 preuve, on comprend?

8 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

9 Oui, effectivement, il n'y a pas d'enjeu. Puis ça  
10 ne serait pas très long de notre côté en tout cas  
11 sur la contre-preuve, je vais l'appeler en chef.  
12 Alors, dépendamment des contre-interrogatoires  
13 qu'il peut y avoir, je ne peux pas m'imaginer qu'on  
14 aurait besoin de plus que peut-être une demi-heure  
15 au gros total...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 O.K.

18 Me STEFAN CHRIPOUNOFF :

19 ... pour toute l'expérience, incluant les contre-  
20 interrogatoires.

21 (15 h 10)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait. Merci. Maître...

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Sigouin-Plasse. Ça fait quelques jours que je ne me

1 suis pas présenté devant vous, bonjour. Alors,  
2 simplement, bon, donc, je comprends qu'on va vous  
3 lire demain pour la suite des choses. Nous avons,  
4 suite à votre lettre du dix-neuf (19) à vous livrer  
5 quelques réponses à la demande d'engagement numéro  
6 4 qu'il restait à fournir par écrit. Donc, je  
7 présume que la date butoir du premier (1er) avril,  
8 donc lundi, reste pour cela.

9 Dans cette même lettre-là, vous nous  
10 demandiez, par contre, de rendre disponible cette  
11 journée du premier (1er) avril, les témoins  
12 d'Énergir pour répondre à d'éventuelles questions,  
13 eu égard à ces réponses-là. Vous avez déjà à  
14 préciser le tout dans cette lettre à venir et si  
15 les témoins d'Énergir sont requis pour répondre à  
16 des questions éventuellement, on pourra aussi  
17 répondre s'il y avait une preuve additionnelle  
18 requise parce que vous nous avez fait une  
19 proposition en ouverture, cet après-midi là, eu  
20 égard au traitement réglementaire, si c'était  
21 requis, bien, on vous fera cette précision-là via  
22 des témoins ou sinon, si ce n'est pas requis, on  
23 reviendra en argumentation sur cette question-là.  
24 Je vous remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excellent. Merci, Maître Sigouin-Plasse. Maître  
3 Turmel?

4 Me SIMON TURMEL :

5 Oui. Bonjour, Madame la Présidente, messieurs les  
6 régisseurs. En fait, je reviens au micro simplement  
7 pour faire suite, justement, à ce que vous nous  
8 avez mentionné d'entrée de jeu, cet après-midi...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me SIMON TURMEL :

12 ... relativement à la proposition. En fait, les  
13 différentes validations vont être effectuées au  
14 cours des prochains « jours de congé » entre  
15 guillemets et nous ferons état, justement, de la  
16 position du Distributeur, en argumentation.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excellent.

19 Me SIMON TURMEL :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Parfait. Merci, Maître Turmel.

23 Mme ADINA GEORGESCU :

24 Bonjour, Adina Georgescu pour Gazifère. Madame la  
25 Présidente, messieurs les régisseurs. Alors,

1 également pour donner suite à votre demande, en  
2 début d'après-midi. De notre côté, certaines  
3 vérifications à faire également, mais nous avons  
4 choisi d'aller de l'avant et de réserver un petit  
5 dix (10), quinze (15) minutes en contre-preuve. Là,  
6 je comprends que ça va avoir lieu mardi.

7 Je crois que, de notre côté, sous réserve  
8 d'une confirmation, mais je ne pense pas que ça  
9 devrait être problématique, les témoins devraient  
10 être disponibles pour cette courte contre-preuve,  
11 mardi, si cela est nécessaire. Alors, si jamais on  
12 arrive à la conclusion que le tout pourra se faire  
13 en plaidoirie, nous allons en aviser la Régie, bien  
14 entendu, sans délai. Ça libérera le quinze (15)  
15 minutes en question, mais je préfère le réserver au  
16 cas où.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait. C'est noté. Merci.

19 R. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. Alors, cela termine la présente  
22 journée. Nous allons nous quitter pour trois jours.  
23 Ne pleurez pas... Non. On se revoit soit lundi ou  
24 mardi. Donc, demain on va confirmer ça par lettre.  
25 Merci beaucoup.

1 FIN DE L'AUDIENCE

2

3

---

4

5 RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS.